

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

4 février 2021

La séance est ouverte à 13h10

sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant,

Maire de la ville d'Antony

M. le Maire : Chers collègues, je pense que nous avons le quorum et je propose à Patrick Reynier de faire l'appel.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. NEHME à M. SENANT

M. PEGORIER à M. COLIN

M. BEN ABDALLAH à Mme ENAME

Mme BERTHIER à M. AIT-OUARAZ

M. FOYER à M. HUBERT

M. PASSERON à M. VOULDOUKIS

Mme PAULY à M. GIORIA

M. CELESTIN à Mme LAJEUNIE

M. le Maire : Merci Patrick. Vous avez reçu le compte rendu du conseil du 3 décembre 2020, y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Des demandes de rectifications ? Il n'y en a pas. Qui est-ce qui est contre l'approbation du compte rendu ? Personne, donc nous l'approuvons.

Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions ?

Mme ASCHEHOUG : Est-ce que je peux faire une petite déclaration avant ?

M. le Maire : Non, on est sur les décisions, Madame.

Mme ASCHEHOUG : Oui mais avant les décisions justement, en début de conseil.

M. le Maire : Allez-y.

Mme ASCHEHOUG : Simplement pour vous dire qu'il est 13h13, que c'est l'heure de début du conseil et que pour la plupart d'entre nous, nous avons dû prendre du congé alors que chez vous...

M. le Maire : Nous aussi.

Mme ASCHEHOUG : ... Visiblement les rangs sont bien éclaircis, pour nous les élus de l'opposition, cela constitue une perte sèche de prendre un jour de congé, que nous méritons autant que les autres parce qu'en plus nous sommes sans contrepartie financière, il faut le rappeler, contrairement à vos 38 élus. Vous savez que vous auriez pu comme beaucoup d'autres villes garder les horaires habituels et nous fournir une autorisation de circulation, c'est possible, et cela n'a rien à voir avec de l'insoumission. C'est une question de respect à notre égard et à celui de nos mandats.

De la même manière, nous demandons aux présidents des différentes commissions de faire l'effort de nous proposer des réunions à des horaires décents, surtout que pour eux il s'agit de réunions sur internet.

Enfin, si certaines réunions se réunissent juste avant le conseil municipal, d'autres pourraient anticiper leur date. Il y a quasiment 60 jours entre deux conseils, est-il nécessaire de planifier six commissions sur sept jours ? Et bien sûr, le plus tôt nous sommes informés des dates et des heures de ces différents rendez-vous, mieux c'est pour nous pour nous permettre de nous organiser et d'être présents. Merci.

M. le Maire : En ce qui concerne l'horaire du conseil municipal, j'ai tenu à respecter le couvre-feu. Nous sommes des élus mais nous ne sommes pas au-dessus des lois.

Pour les commissions, effectivement les commissions qui se tiennent sur internet, il est clair qu'on peut revoir les horaires, ce n'est pas un problème. Mais quand une commission est fixée longtemps à l'avance, je ne sais pas, c'est un peu compliqué, on peut fixer la date longtemps à l'avance mais on ne peut pas avoir les éléments longtemps avant. Cela fait 30 ans que je suis ces problèmes et c'est très difficile. Il n'a jamais été possible pour les services de terminer leurs travaux très longtemps à l'avance. Peut-être qu'à l'avenir, les services travailleront plus vite, mais enfin pour le moment, en tout cas, je suis assez pessimiste sur leur capacité à fournir les éléments longtemps à l'avance. Y a-t-il d'autres questions ?

M. MONGARDIEN : Oui, j'ai aussi une remarque préliminaire : Monsieur le Maire, nous ne pouvons que constater que malgré les engagements

répétés pris vis-à-vis de vos conseillers municipaux, et les bonnes intentions affichées, nous avons encore une fois reçu les documents de préparation au conseil municipal au dernier moment, ce qui, vous le savez, entrave très largement notre capacité à préparer ce conseil municipal dans de bonnes conditions. Il est bien évident qu'avec la dématérialisation des documents et à la lecture de certains documents, on se rend compte que ces documents et les projets de délibérations étaient prêts pour certains depuis bien longtemps. Il ne s'agit donc pas d'une impossibilité matérielle mais bien d'une volonté politique de la majorité municipale d'entraver le travail des élus de la minorité. Ce qui n'est pas nécessairement à votre honneur, ni l'illustration d'une volonté d'appliquer une véritable démocratie locale. Vous pourrez compter sur nous pour vous le rappeler aussi souvent que possible.

M. le Maire : Alors d'abord, M. Mongardien, le DOB, vous l'avez reçu assez longtemps à l'avance et c'est quand même l'élément le plus important du programme. Vous l'avez reçu 15 jours avant le Conseil, le DOB. Les 28 pages du DOB, vous les avez reçues et vous avez eu le temps de les lire, et même de les commenter en commission et de les relire depuis, et de vous en imprégner, donc le DOB vous l'avez eu.

Par contre effectivement concernant les autres sujets, dites-moi lesquels étaient prêts longtemps à l'avance et que l'on aurait retenus éventuellement ?

M. MONGARDIEN : Non mais techniquement il y a toute une liste de décisions d'intersession que vous pourriez nous communiquer au fil de l'eau, que l'on découvre au dernier moment, sur lesquelles on est obligés de travailler à l'arrache pour arriver au conseil.

M. le Maire : Uniquement les décisions, mais sur les délibérations ? Il y a quand même vingt délibérations, sur celles-là vous n'avez pas d'exemples de délibérations prêtes longtemps à l'avance ?

M. MONGARDIEN : Ah si !

M. le Maire : Lesquelles ?

M. MONGARDIEN : Je n'ai pas tenu une liste précise de ces délibérations mais si vous souhaitez qu'on le fasse pour la prochaine fois, on le fera.

M. le Maire : Non mais écoutez, moi je répète ce que j'ai dit, si nous les avons, et je demande effectivement aux services de me dire quels sont les dossiers qui sont prêts, qui sont donc terminés, s'ils sont prêts longtemps à l'avance, on peut effectivement les envoyer à tous, pas seulement à vous, bien sûr à tous les conseillers municipaux à l'avance. Oui, on peut le faire. Et je demande qu'on le fasse, mais franchement j'ai des doutes sur le nombre de dossiers qui seraient prêts longtemps à l'avance.

M. MONGARDIEN : Aujourd'hui on en reçoit zéro.

M. le Maire : Mais en tout cas ce n'est pas une volonté politique, croyez-moi, de ne pas vous les donner.

M. MONGARDIEN : D'accord.

Mme DESBOIS : Monsieur le Maire, bonjour à tous, en lien avec ça et indépendamment des délibérations, on a à plusieurs reprises exprimé le souhait de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de bilans pour des éléments de dossiers, d'analyses et de projets qui nous ont été présentés divers et variés en commission, pour le coup sur ces éléments-là, il me semble que la matière, elle est compilée parce qu'il s'agit de bilans chiffrés, d'évaluations effectivement des actions menées, alors là aussi on pourrait vous rebâtir le listing mais cela fait deux fois que l'on y revient, c'est peut-être la fois de trop, donc les éléments de bilans, s'il vous plaît, qui sont complètement utiles en supports à nos analyses et à nos prises de position, nous souhaiterions pour le respect de la démocratie locale qu'ils nous soient communiqués. Merci.

M. le Maire : Mais vous avez eu des bilans je crois déjà. Je crois me souvenir que dans le programme des commissions il y avait quand même des bilans qui étaient faits, mais enfin d'accord pour avoir des bilans. Faites-moi passer la liste des bilans que vous souhaitez et je demanderai aux vice-présidents de chaque commission de préparer le travail. Mais c'est quand même un travail. Les chiffres existent, mais pour les regrouper, pour les comprendre, il faut du temps et nos services sont en

ce moment sous pression. C'est vrai, les services travaillent dur en ce moment, ils sont sous pression, le Covid n'arrange pas les choses... Mais je vais leur demander effectivement de préparer leurs bilans au fur et à mesure et les commissions permettront quand c'est possible de les présenter.

Mme DESBOIS : Alors loin de nous la volonté de vouloir rajouter de la charge à la charge aux services quand on s'imagine bien qu'ils sont sur le pont en permanence, on s'imagine simplement que votre propre travail d'élus, celui de votre majorité, est nourri très probablement par des éléments qui existent en termes d'analyses, donc...

M. le Maire : J'ai du mal à les avoir moi aussi vous savez !

Mme DESBOIS : Ah bon ? Alors c'est à vous de voir avec vos services, pour le coup...

M. le Maire : Ce n'est pas facile, j'ai du mal.

Mme DESBOIS : C'est bien dérangeant, mais voilà, il ne s'agit pas de faire plus, il s'agit simplement de nous donner ce qui existe déjà.

M. le Maire : D'accord. Mais dès que nous aurons des bilans qui seront faits, je demanderai aux vice-présidents des commissions de vous les présenter.

Est-ce qu'il y a d'autres questions avant de passer aux **décisions prises pendant l'intersession** bien sûr ? Il n'y a pas de questions sur les décisions ?

M. MAUGER : Chers collègues bonjour. Sur la numéro 2, il s'agit de l'adoption d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux scolaires au profit de l'association Relais Mini-Schools pour l'année scolaire 2020/2021. Depuis de nombreuses années le Relais Mini-Schools propose des activités de jeux tout en anglais pour les enfants après l'école, pouvez-vous nous indiquer le niveau des tarifs pratiqués par cette structure ? Et y a-t-il une contrepartie à la gratuité des locaux qui leur sont accordés ? Les parents d'élèves sont en demande d'activités diversifiées mais à des tarifs abordables, que ce soit avec des études surveillées thématiques comme c'est le cas cette année avec les échecs et le Scrabble à Ferdinand Buisson, que ce soit avec des associations comme Les Petits Castors à Pajeaud et Val de Bièvre, ou encore le Club Scientifique. Mais c'est encore une minorité d'écoles qui bénéficient de ces activités. Ils sont en demande de ces activités et constatent que vous n'avez jamais mis les moyens pour des activités de ce niveau pendant les temps de garderie, contrairement à ce qui se fait dans d'autres villes.

M. le Maire : Mme Sansy, vous avez la réponse ?

Mme SANSY : Non je n'ai pas de détails sur la contrepartie, on se renseignera, simplement je ne sais pas quel est le statut exact du Relais Mini-Schools. Est-ce que c'est associatif ou pas ? Si c'est associatif, c'est valable pour toutes les associations de la ville, Anne tu peux peut-être

compléter ? Il y a effectivement ce type d'opération qui peut être effectué au bénéfice de chaque association mais je crois que tu es plus calée que moi sur la question.

Mme FAURET : Relais Mini-Schools, c'est une association qui intervient ; alors les tarifs, combien paient les familles je ne l'ai pas en tête, je pourrai me renseigner et vous les transmettre. Après il y a des associations qui interviennent dans des écoles, par exemple vous parliez des Etudes Echecs et Scrabble à Ferdinand Buisson, c'est parce qu'il y avait des enseignants qui étaient volontaires pour organiser cela, la Ville est prête à les accompagner dans d'autres écoles s'il y a d'autres enseignants volontaires.

Les Petits Castors, c'est sur Pajeaud. Mais on n'a pas ces associations présentes sur toutes les écoles, et de toute façon ce qu'il faut vous dire c'est qu'actuellement toutes ces activités sont arrêtées. Elles n'ont pas pu reprendre depuis le mois de novembre.

M. MAUGER : Alors s'agissant des Mini-Schools, est-ce que ça s'est arrêté aussi ou bien est-ce que c'est en cours vu la décision qui a été prise ? Et par ailleurs je confirme bien le statut associatif, à but lucratif, de l'association qui étend ses activités sur énormément de communes en France, plusieurs dizaines, et donc c'est une structure qui est relativement grosse et qui notamment vend des supports pédagogiques. Et donc d'après les tarifs pratiqués ailleurs, je ne sais pas quels sont les

tarifs à Antony, il s'agit de l'ordre de 300 € par an. Ce n'est pas quelque chose qui est accessible à toutes les bourses. Donc je m'étonne un petit peu qu'il n'y ait pas eu de recherche des tarifs pratiqués, qu'il n'y ait pas de contrepartie dès lors que la mise à disposition est gratuite dans des locaux scolaires.

Mme SANSY : On regardera, sachez simplement que si c'est une association loi 1901, elle est forcément à but non lucratif, cela ne veut pas dire qu'elle ne peut pas avoir des salariés et qu'elle ne peut pas pratiquer des tarifs. Si c'est à but lucratif, c'est davantage une entreprise, donc on va regarder mais pour nous c'est clairement une association. Vous avez des tarifs qui peuvent être extrêmement variables d'une association à l'autre, je pense notamment aux associations des clubs sportifs qui ont parfois ce statut-là et dont la licence annuelle n'est pas si éloignée. En fonction de la prestation, effectivement, ils doivent pouvoir équilibrer la rémunération qu'ils donnent à leurs intervenants et puis la fréquentation des locaux. À l'heure actuelle, moi aussi j'ai en tête que tout est arrêté parce que c'est très compliqué de procéder au nettoyage des locaux en extra-scolaire et que nous sommes par ailleurs tous soumis à un couvre-feu, on va regarder de près ce sujet-là puisque vous l'évoquez et qu'on n'a pas aujourd'hui plus de détails sur le sujet.

Comme dit par Jean-Yves Sénant tout à l'heure, la Covid occupe très grandement tous les personnels administratifs et municipaux. C'est bien

de dire à chaque fois que vous l'entendez et donc j'espère que ça ne reviendra pas à chaque fois sur le tapis, ce sont des propos qui demandent des recherches supplémentaires et qui demandent des travaux là où le personnel est déjà sous... Monsieur Sénant disait « sous tension », moi j'ai envie de dire sous « haute tension » vu ce qui leur est demandé à raison de deux ou plus protocoles sanitaires par mois.

M. le Maire : Cela fait bien 30 ans que les Mini-Schools sont dans les locaux et personne n'avait jamais posé la question jusqu'à présent mais puisque vous la posez, nous allons essayer d'y répondre. D'accord ? Qui d'autre veut poser une question sur les décisions ?

Mme REMY-LARGEAU : Bonjour Monsieur le Maire, bonjour chers collègues, j'aurais une question concernant la décision numéro 7 : en effet lors de la dernière commission Urbanisme, nous avons posé la question du coût global de la construction du groupe scolaire et du centre municipal de loisirs Dunoyer de Segonzac, il nous a été répondu que le coût des travaux s'élevait à 11,9 millions, et le coût total à 17,5 M€, or le coût prévisionnel annoncé en décembre 2018 était de 13 M€ environ, et donc pouvez-vous nous dire quelles sont les causes principales de cet écart ?

Deuxièmement quand est prévue la fin du chantier ? Et quand il sera possible de visiter cette structure ?

M. le Maire : Vous parlez du chantier de Dunoyer de Segonzac ? L'école est ouverte depuis septembre ! Ah ! Il faudrait vous tenir au courant...

Mme REMY-LARGEAU : Je parlais de l'ensemble de...

M. le Maire : C'est bien de Segonzac dont on parle ?

Mme REMY-LARGEAU : Oui, tout à fait.

M. le Maire : Elle est ouverte depuis la rentrée de septembre. Le coût global c'est 17,5 M€ dont 3,5 M€ pour l'achat du terrain auprès du Conseil départemental, et 14 M€ en gros pour les travaux. Vous dites qu'on avait fait une prévision à 13,8 ? Eh bien on n'est pas loin ... D'accord ? Non, il n'y a pas eu de dérapage contrairement à ce que vous vouliez insinuer du prix du coût des travaux, c'est le prix normalement attendu.

Mme REMY-LARGEAU : Et donc nous pourrions bientôt visiter ? J'entends bien que c'est compliqué avec les circonstances...

M. le Maire : Oui, bien sûr, oui. Dès que l'on aura le droit d'y aller en nombre là-bas, on ira bien sûr et on vous invitera. Nous-mêmes on ne l'a pas visitée. Moi, moi je l'ai visitée une fois avant l'ouverture, et c'est tout. On organisera une visite effectivement pour tous les élus et tous ceux qui voudront visiter l'école.

Mme REMY-LARGEAU : Je vous remercie.

M. le Maire : D'autres questions ?

M. MONGARDIEN : Je voudrais faire une remarque sur les décisions d'intersession 14,15 et 19 puisqu'il s'agit de trois lignes de prêts pour un

montant de 18 M€. Une remarque : c'est qu'il est dommage que ce genre de sujet qui engage la municipalité et ses habitants sur de nombreuses années, et très souvent au-delà du mandat en cours, ne soit pas partagé spontanément aux élus en commission des Finances. On parle ici en l'occurrence de prêts sur une durée de 20 ans. Maintenant, renseignements pris auprès de vos services, il s'agit de prêts à taux fixes plutôt compétitifs. C'est dommage que l'on doive aller à la recherche de l'information et que ce genre d'information ne soit pas partagé lors de la commission Finances. On a parlé beaucoup du DOB, mais des informations qui sont quand même engageantes pour la municipalité ne sont pas spontanément partagées.

M. le Maire : Non mais de toute façon on en parle aujourd'hui !

M. MONGARDIEN : Oui mais dans le texte de délibération il n'y a aucune information sur la nature du prêt ou quoi que ce soit...

M. le Maire : 0,66 % sur 20 ans, qui dit mieux ? 0,66 % sur 20 ans ! Là, on n'a emprunté que 8 M€ à ce taux-là, on aurait dû emprunter 30 ou 40 millions parce qu'on s'engage sur 20 ans, n'est-ce pas M. Mongardien on aurait intérêt à engranger de l'argent sur 20 ans à un taux pareil ? Si jamais il y a une inflation dans les 20 ans qui arrivent, on remboursera rapidement ces prêts. Non, c'est très avantageux effectivement pour nous et pour tout le monde d'emprunter en ce moment, et donc il ne faut pas avoir honte d'emprunter en ce moment, c'est une très bonne chose.

Mme HUARD : Bonjour à tous. Une question complémentaire puisqu'il s'agit des financements d'investissements 2020. On s'étonne évidemment de les voir arriver si tard, ces emprunts, mais est-ce qu'il y aura les mêmes en 2021 en fait ? Est-ce qu'ils vont être renouvelés ou complétés en 2021 ?

M. le Maire : Oui bien sûr. On empruntera en 2021.

Mme HUARD : Et pour quel montant ?

M. le Maire : On empruntera en 2021 comme en 2022, oui on emprunte tout le temps sans arrêt... Nous investissons 30 M€ en moyenne par an. Et selon nos prévisions, il y en aura peut-être un peu plus au cours des prochaines années. Une partie est financée par l'autofinancement, c'est ce que vous contestiez à des réunions précédentes, et puis par des subventions et par d'autres ressources, et ce qui manque, eh bien on l'emprunte. Mais on doit aussi rembourser les emprunts antérieurs. On rembourse actuellement 14 M€ en moyenne par an. Donc il faut emprunter pour rembourser les emprunts antérieurs, mais quand on rembourse des emprunts qui sont à 1,5 % en moyenne et que l'on emprunte à 0,66 %, on améliore les choses, vous voyez ? Ça, on le fait. Et il faut aussi emprunter pour financer tout ce qui ne peut pas être financé par l'autofinancement ou par les subventions. Donc on emprunte chaque année autour de 10 à 15 M€ ; mais on rembourse aussi 14.

M. MAUGER : Je crois que c'est notamment la rédaction de la décision qui pose question, c'est-à-dire que ce sont des décisions qui interviennent mi-décembre 2020 et il est question de financer des investissements 2020.

M. le Maire : Oui, alors franchement vous avez raison, ce sont plutôt les investissements 2021 et 2022. Il y a une clause dans ces emprunts, si vous avez lu le dossier vous pouvez le savoir, qui permet de ne les mobiliser qu'en 2022. Et en fait je pense qu'on pourra ne les mobiliser qu'en 2022. Donc ces emprunts financent des investissements 2021, 2022, voire après, cela peut arriver. Vous avez raison, ce n'est pas 2020, c'est au-delà. Enfin c'est pour financer notre effort d'investissement.

Qui d'autre souhaite poser des questions sur les décisions prises pendant l'intersession ?

Mme HUARD : Cela concerne la décision 20 qui est l'adoption du contrat de prestation de services avec la société E-SY pour mettre à disposition la plateforme « Ma Ville Mon Shopping ». Selon le contrat que nous avons reçu des services, il s'agit bien de rémunérer cette filiale du groupe La Poste pour un service de mise à disposition et d'assistance à la création de boutiques en ligne sur cette plateforme, contrat qui peut être renouvelé les années suivantes, et l'entreprise est chargée de prospecter les commerces d'Antony.

Aujourd'hui, à notre connaissance il y a une quarantaine de commerces de la ville d'Antony présents sur cette plateforme et la Ville s'engage également à faire la promotion de la plateforme qui d'ailleurs rassemble aussi des commerces d'autres villes, il faut le souligner. Donc hors période de confinement, si on a bien compris, l'entreprise en question se rémunère aussi sur le chiffre d'affaires réalisé à hauteur de 5,5 %. Si cette plateforme assure effectivement une visibilité à ces commerces, on constate que l'offre de produit est encore modeste, donc la question est : Est-ce qu'il y a une obligation de résultat pour le prestataire ? Est-ce que vous avez des retours sur le lancement ? Et sur le chiffre d'affaires généré en ligne pour les commerçants d'Antony ? Et sur quels critères le renouvellement éventuel du contrat sera décidé ?

M. le Maire : Non mais cette plateforme, on veut la garder. On veut la garder et on veut convaincre les commerçants d'y inscrire plus de produits, plus de références, de façon à pouvoir vendre davantage. Nous ne visons pas simplement une période de confinement, c'est pour le long terme que l'on souhaite développer cette plateforme. D'accord ? Parce que de manière générale, même sans Covid, en période normale, il y a actuellement une progression du commerce par internet. Cela profite à Amazon, cela profite à d'autres entreprises, mais nos commerçants locaux subissent cette concurrence. Donc nous souhaitons les aider à se battre avec les mêmes armes qu'Amazon. Et c'est un travail de longue

haleine parce qu'ils ne sont pas franchement préparés, ils ne sont pas non plus enthousiastes pour le faire mais il faudra qu'ils s'y mettent pour avancer et avoir plus d'armes dans la concurrence en général. Nous souhaitons, nous, conserver cette plateforme et la renforcer.

Mme REMY-LARGEAU : Concernant les décisions numéro 10, 17, et 25 : en mars 2016 la livraison de la crèche la Comptine était annoncée pour 2017, or les travaux ne sont pas encore terminés. Lors de la commission Urbanisme nous avons posé la question de la date d'ouverture de la crèche. Nous avons demandé si elle ouvrirait en mars 2021 comme il est annoncé dans le DOB page 17, il nous a été répondu qu'il y avait eu des difficultés, que ce serait plutôt plus tard, alors pouvez-vous nous préciser quelles ont été les principales difficultés ? Les causes du retard pris ? Et quand l'ouverture tant attendue de cette crèche qui normalement doit contenir plus de 100 berceaux aura vraiment lieu ?

M. le Maire : Qui peut répondre à la question ? En tout cas moi, ce que je sais, c'est que les entreprises qui restent encore sur le chantier sont d'extrêmement mauvaise qualité, c'est le moins que l'on puisse dire, et qu'elles ratent tout ce qu'elles font. Les faux-plafonds s'effondrent, les robinets ne marchent pas, le chauffage non plus... Enfin bref c'est très compliqué de finir ce chantier et par conséquent l'ouverture se fera peut-être début mai, peut-être, mais je n'y crois qu'à moitié. On verra. Mais sinon on vise la rentrée, au plus tard la rentrée de septembre. Mais avec

ces entreprises, c'est interminable. Nos ingénieurs s'arrachent les cheveux !

Mme SANSY : Par ailleurs, qu'il s'agisse de cette entreprise-là ou d'autres, il est vrai que depuis plus de dix mois maintenant il est compliqué d'avoir des délais, des livraisons, tout est retardé. C'est peut-être aussi un facteur d'explication. Ne serait-ce que partielle.

M. le Maire : C'est vrai. D'autres questions ?

Mme DESBOIS : Sur ce sujet, on peut entendre la dérive de délai légal vu la période, mais je préfère que ce soit mis sur le chef de la difficulté à respecter les délais de calendrier du projet plutôt qu'entendre que les faux-plafonds s'écroulent eu égard à la sécurité des enfants.

M. le Maire : Les enfants ne sont pas encore là, heureusement ! On n'a pas ouvert et on n'ouvrira pas tant qu'on n'aura pas des faux-plafonds solides !

Mme DESBOIS : J'entends bien mais ce n'est pas de nature tout à fait rassurante pour ces parents qui envisagent de mettre leur enfant dans la crèche si elle n'est pas sécurisée !

M. le Maire : Non mais voilà pourquoi on souhaite qu'elle soit sécurisée complètement avant d'ouvrir. Et donc on retarde l'ouverture. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. MONGARDIEN : J'avais des remarques concernant les décisions d'intersession numéros 28, 29, 37 : Dans chacune de ces décisions

d'intersession on parle d'erreurs matérielles ou techniques, ce qui est déjà regrettable, mais quelle en est l'incidence exacte pour la municipalité et les habitants d'Antony ? Et surtout quelles sont les mesures prises pour détecter, prévenir et éviter ce genre d'erreurs qui engendrent forcément soit des dépenses supplémentaires soit des délais supplémentaires ? Finalement la rédaction de ces décisions d'intersession sont assez peu claires, on va dire, pour nous permettre de bien appréhender la portée de ces décisions.

M. le Maire : Il n'y a pas de portée !

M. MONGARDIEN : Et quand on parle d'avenant, on ne connaît pas quel est le contenu de l'avenant, de quel montant il s'agit ? C'est important quand même.

M. le Maire : Les erreurs techniques qu'il y a eu proviennent soit d'un dossier qui était mal ficelé et il y a eu une erreur... Vous dites toujours beaucoup de bien des services et beaucoup de mal des élus, il arrive que les services se trompent vous savez, cela peut arriver. Sur le nombre de dossiers qu'ils traitent, cela peut arriver. Et surtout vu la pression qui s'exerce avec le Covid.

M. MONGARDIEN : Ce que je questionne d'abord, c'est le manque d'information que l'on a par rapport à ces décisions d'intersession.

M. le Maire : Non mais là on vous les donne, les informations. On vous les donne, les réponses. Comment voulez-vous les avoir auparavant ?

M. MONGARDIEN : Quand on me parle d'avenant... Quel est le contenu de l'avenant ? Quel est l'engagement que l'on prend au niveau de cet avenant ?

M. le Maire : Ok. C'est marqué « pour cause d'erreur technique », l'erreur technique est corrigée. C'est une erreur technique qui n'a pas de conséquences sur les montants, c'est une erreur technique. Donc on corrige l'erreur technique.

M. MONGARDIEN : Cela ne me paraît pas suffisamment clair comme explication, mais je laisserai cela...

M. le Maire : Non mais franchement, ce ne sont pas des sujets qui méritent qu'on en parle. Il y a d'autres questions ?

Mme REMY-LARGEAU : J'ai une question sur la numéro 23 : Cette décision d'intersession nous amène à vous poser, une fois n'est pas coutume, la question du projet Antonypole : Lors de la dernière commission Urbanisme il nous a été répondu que « les travaux de la gare sont commencés, que le travail de planification globale de la zone était en cours, mais qu'il n'était pas encore mature et qu'il ferait l'objet dans un avenir proche d'une communication en vue d'un travail de collaboration avec les habitants, ou du moins que des éléments seront communicables au printemps ou dans les six premiers mois de l'année », je cite. C'est un peu comme la crèche de la Comptine, nous assistons souvent à l'Arlésienne, la pièce de théâtre d'Alphonse Daudet, que vous connaissez

sans doute, en effet les habitants limitrophes et plus généralement tous les Antoniens ont besoin d'être informés et nous souhaitons qu'ils soient là comme ailleurs associés à la co-construction de ce projet qui les concerne. Il faut un calendrier précis et des modalités de travail définies. Vous dites qu'on ne peut pas partir d'une feuille blanche, mais pour le moment, nous ne voyons même pas venir la feuille. Et si ensuite elle est déjà remplie, si tout est déjà écrit d'avance, au moins dans les grandes lignes, quel espace de créativité restera-t-il aux Antoniens ?

M. le Maire : Vous la verrez, la feuille. Mais pour le moment, elle n'est pas encore remplie. Et pour ceux ici qui ont l'expérience d'autres grands projets qui ont duré 10 - 15 ans, vous verrez que la feuille, elle change souvent. Ce que l'on écrit sur la première feuille n'a rien à voir avec ce qui va se faire sur la dernière feuille, vous allez voir. Et donc vous avez la chance, nous avons tous la chance d'avoir un chantier qui démarre, eh bien vous verrez à quel point c'est intéressant d'en suivre l'évolution et de voir comment et pourquoi il évolue effectivement point par point. Là, il y a 40 hectares à aménager, même un peu plus, vous verrez, c'est intéressant. Mais pour la sortie, comme on vous l'a dit, dans les six mois qui viennent c'est sûr, enfin c'est sûr... j'espère, j'espère que l'on pourra vous donner un premier aperçu des réflexions telles qu'elles seront arrêtées, mais elles continueront les réflexions, elles continueront au niveau de l'exécutif, et elles continueront aussi en liaison avec les

habitants d'Antony, pas seulement les voisins, avec l'ensemble des habitants d'Antony et donc rassurez-vous. Quant à un calendrier précis, non, il ne peut pas être précis le calendrier, ce n'est pas possible, sauf pour certains points un peu plus sûrs ; mais la précision dans ces projets-là, c'est illusoire. On pourrait donner des dates précises mais elles ne seront pas tenues, c'est clair. Pas plus que la Comptine.

Mme ASCHEHOUG : A propos de la décision numéro 21, le paiement d'un avocat pour le recours de la Ville contre l'arrêté de suppression du PN9 : Les travaux se poursuivant, qu'en est-il de ce recours d'une part ? Et nous savons que c'est en avril que les voies seront transférées sur la nouvelle partie, que les travaux vont s'attaquer alors à la deuxième partie de la voie ; le timing semble à peu près respecté. Quand reprendra la circulation ? Pourriez-vous nous confirmer le planning des travaux ? Et on nous pose des questions sur la réduction des nuisances du chantier, ce sont des habitants qui nous posent la question notamment des camions du chantier avec le moteur allumé en attente le matin... Et lors d'une réunion avec des associations concernées par le projet -et là je remercie l'Association « Les habitants du quartier Pajeaud » qui font un petit journal très bien renseigné parce que c'est comme cela que j'ai appris l'information, on a dit que - « la SNCF a explicitement reconnu le lien entre ces travaux et le projet Massy-Valenton ». Donc nous demandons la réunion de la commission PN9 qui ne s'est jamais réunie

depuis le début de la mandature afin de mieux comprendre ce que cela implique pour le quartier et ses habitants. Nous sommes là nous aussi pour participer aux échanges, nous ne sommes pas qu'un alibi. Nous tenons à être informés au même titre que les habitants doivent l'être. Merci.

M. le Maire : Wissam Nehmé n'est pas là pour vous apporter des éléments nouveaux là-dessus mais enfin le chantier avance comme prévu et il finira à la date prévue. J'avoue que la date prévue, j'ai un petit peu oublié, Perrine, tu as la date prévue ? C'est dans un an à peu près ?

Mme PRECETTI : Oui. A la fin de l'année 2021, la circulation des voitures pourra reprendre sous les voies, et donc à partir de là effectivement la rue Mirabeau sera rouverte à la circulation.

M. le Maire : Dans un an, comme prévu. Quant à Massy-Valenton, c'est une vieille rengaine de la part de la SNCF de vouloir lier à tout prix le passage à niveau à Massy-Valenton mais il n'y a aucun lien. C'est la SNCF qui le dit, c'est tout.

Mme ASCHEHOUG : Mais visiblement le timing tombe super bien ! Entre la fin des travaux de cette partie-là et le début de ce qu'ils envisagent après, c'est vraiment très bien calculé.

M. le Maire : Oui, la SNCF l'envisage mais elle n'a pas le financement. C'est tout. Pour Massy-Valenton bien sûr. Et d'ailleurs pour le passage à niveau, je ne suis pas sûr non plus. Pas d'autres questions ?

Mme REMY-LARGEAU : Encore une question, elle concerne les décisions numéro 26 et 27 : Il est question de l'intervention d'une psychologue, Madame Bennabi Bensekhar, pouvez-vous nous préciser qui est cette intervenante ? Et à quelles interventions correspond le montant indiqué dans les deux conventions citées : le type d'interventions, le volume horaire, etc.

M. le Maire : Alors les dérives sectaires, c'est Saïd, Non ? Sophie Sansy doit savoir je pense ... les dérives sectaires...

Mme SANSY : En quoi cela pose problème ?

M. le Maire : C'est dans le cadre de la prévention, mais M. Ben Abdallah n'est pas là, donc je n'ai pas la réponse.

M. AÏT-OUARAZ : Mme Bennabi Bensekhar intervient effectivement sur plusieurs sujets, enfin sur plusieurs domaines, aussi bien en ce qui concerne la prévention de la radicalisation mais également au niveau de la réussite éducative, c'est une personne qui connaît extrêmement bien le territoire, qui travaille pour nous depuis un certain nombre d'années maintenant, donc quelle est la question précisément ? Y a-t-il une question précise ?

Mme SANSY : Est-ce que c'est une interrogation précise ?

Mme REMY-LARGEAU : Juste je voulais préciser : Lorsque nous posons une question, ce n'est pas forcément qu'il y a un problème, c'est juste que l'on souhaite avoir un peu plus d'informations et j'ose espérer que

dans la plupart des cas, en effet il n'y a pas de problèmes. Donc là, la question plus précisément portait sur la question de savoir -puisque'on nous demande de voter un certain montant- savoir à quoi correspondent les montants indiqués dans les deux conventions, le type d'interventions et les volumes horaires ; parce que dans d'autres conventions dont on pourra parler après concernant d'autres psychologues, ces taux horaire sont indiqués et pas dans cette convention. C'était pour savoir à quoi correspondent ces montants tout simplement.

M. le Maire : C'est une question à poser dans le cadre de la commission Politique de la Ville à M. Ben Abdallah.

Mme ASCHEHOUG : Elle se réunira quand, celle-là ?

Mme SANSY : Avec la commission Sécurité en général, cela dépend de l'actualité.

M. le Maire : Avec la sécurité, non pas toujours, mais lorsqu'il y aura besoin. En mars, oui, bien sûr.

Mme SANSY : Sur la thématique elle-même, si je peux me permettre d'ajouter quelque chose, je trouve que c'est une très bonne chose que ce thème ait été retenu. Il contribue aux actions qui sont engagées depuis plusieurs années maintenant visant à responsabiliser les jeunes et puis vraiment à développer l'esprit critique sous toutes ses formes. Donc ensuite effectivement sur le tarif horaire ou les modalités de financement, il faut voir cela avec Marc Ali Ben Abdallah.

En revanche sur la thématique, écoutez, c'est un enrichissement intéressant qui peut être offert aux jeunes à l'heure actuelle pour une question de mal-être.

Mme REMY-LARGEAU : Mais je ne doutais pas en effet de l'intérêt des interventions, ce n'était pas la question, mais je vous remercie de le préciser en effet.

M. le Maire : Je pense que nous sommes arrivés aux termes de vos questions sur les décisions prises lors de cette intersession ?

Mme CHABOT : Excusez-moi, Monsieur le Maire bonjour, chers collègues, j'aurais voulu poser une question ou plus exactement je voulais juste rebondir sur la même question que Mme Rémy-Largeau : Notre interrogation était de savoir justement, puisque c'est quelqu'un qui intervient depuis plusieurs années, quels sont les bilans ? Combien est-ce que cela touche de jeunes ? Est-ce qu'on note des résultats ? Parce qu'effectivement ce sont des montants qui sont quand même conséquents, puisque c'est une intervenante qui est là depuis plusieurs années, est-ce que vous avez une idée, année par année, du nombre de jeunes qui sont touchés ? Et des éventuels résultats ? Merci.

M. le Maire : On demandera, vous demanderez à M. Ben Abdallah le jour de la commission. Question précise, réponse précise.

Mme HUARD : Pour rebondir encore sur ce sujet, la question portait également sur le fait que d'autres interventions permettent d'avoir

effectivement un tarif horaire à peu près, je pense que c'est le cas de Mme Bennabi Bensekhar mais nous ne l'avons pas, c'est un tarif beaucoup plus élevé et nous n'avons pas les éléments pour comparer les tarifs horaires de ses prestations.

M. le Maire : Vous pensez qu'elle gagne trop ?

Mme HUARD : Mais ma question portait sur une autre décision à moins que vous ne vouliez répondre à celle-ci... Ma question portait sur la décision numéro 37 : sur la déclaration sans suite pour cause d'erreur technique du marché d'aménagement du parvis du théâtre...

M. le Maire : Erreur technique.

Mme HUARD : Voilà. Mais par contre, en commission Urbanisme il a été indiqué que cet aménagement ne comporterait pas de piétonnisation de la Place de l'Eglise...

M. le Maire : Non.

Mme HUARD : Ce qui remet en cause aussi la question de la sécurisation de la traversée...

M. le Maire : Pas du tout !

Mme HUARD : ... de la traversée pour les serveurs et les serveuses de la brasserie puisqu'elle sera positionnée de l'autre côté. Et cela contredit également ce que vous nous aviez indiqué précédemment en réponse à ma question d'ailleurs du conseil du mois de décembre, et également ce qui est indiqué dans les orientations budgétaires puisque là on reparle de

la piétonnisation de la rue de l'église. Donc effectivement nous avons été surpris par cette réponse en commission Urbanisme dans le mauvais sens, et donc est-ce que vous pouvez clarifier vos projets ?

M. le Maire : Alors ce n'est pas rue de l'Eglise. Elle n'est pas concernée par le parvis, ce n'est pas la même chose. Mais il y aura un projet sur la modernisation si je puis dire de la rue de l'Eglise et sur la question de sa piétonnisation. Mais comme pour tous nos projets, cela fera l'objet d'une concertation avec les habitants et même avec l'ensemble de la population d'Antony, avec tous les habitants, de façon à voir si cela ne pose pas des problèmes difficiles à résoudre. Mais ce projet, nous l'avons clairement. Nous allons lancer ce projet mais cela ne se fera pas en même temps que le théâtre, cela ne se fera pas par raccroc à un projet théâtre. Vous voyez ? Ce sera un projet spécifique mais qui se fera dans la foulée du parvis, c'est-à-dire qu'à la fin septembre 2021, on termine le parvis, et après cela on lance le projet et la concertation pour l'avenir de la rue de l'Eglise.

Mme HUARD : Et est-ce qu'il ne serait pas possible de faire les deux simultanément ?

M. le Maire : Attendez, nos services sont débordés ! Madame Huard, vous n'avez pas l'air de le comprendre et on a beau vous le répéter, nos services sont débordés et je vous assure que c'est déjà beau qu'ils

arrivent à faire le parvis pour fin août, je ne suis pas certain qu'ils y arriveront.

Mme ROLLAND : Oui, on souhaiterait quand même l'ouverture du théâtre en septembre si c'est possible, et par conséquent ce serait dommage de perdre du temps sur un autre projet qui pourra se faire dans un deuxième temps avec une concertation donc ne retardons pas l'accès au théâtre si c'est possible pour son ouverture en septembre, en espérant qu'il puisse rouvrir.

M. le Maire : Oui, voilà. Très bien.

Mme HUARD : Mais dans ce cas précis, il serait peut-être possible de piétonniser cette rue sans aménagements particuliers...

M. le Maire : Si, il y aura des aménagements particuliers, on ne va pas laisser la rue telle qu'elle est aujourd'hui ! Pas du tout !

Mme PRECETTI : Je pense qu'on a bien développé cela en commission à ce sujet, ce sont deux projets qui ont une temporalité différente, il faut que le parvis soit effectivement construit rapidement pour que le théâtre puisse ouvrir ; la piétonnisation, ce sera un autre projet et il y aura une concertation comme tout projet d'envergure. Mais cela vous a déjà été dit et très bien expliqué et les serveurs, pour traverser la rue, je pense que vous connaissez tous des villes en France où il y a des restaurants, des bars, qui ont des terrasses au-delà d'une rue, ils devront traverser. Je pense que ça se passera très bien.

M. le Maire : Voilà. Ce n'est pas un problème. Qui d'autre avant de passer à la suite ?

Mme REMY-LARGEAU : Alors ce sera ma dernière question sur les décisions, elle porte sur la décision 38 ou plus exactement elle englobe les 27, 38 et 39 mais je la pose à l'occasion de la 38 : Là aussi nous aimerions avoir le budget détaillé de la réussite éducative et un bilan.

M. le Maire : M. Di Palma aura l'occasion de vous le donner en commission.

M. DI PALMA : C'est exactement ce que j'allais dire puisque j'ai répondu à M. Mauger lorsque l'on s'est vus sur les éléments qu'il m'avait demandés. Là je découvre les questions en même temps que mes collègues, mais vous savez qu'il y a un conseil consultatif qui se réunira prochainement puisque le service est en train de travailler sur le bilan de la réussite éducative, et en tout état de cause lorsque la Caisse des Ecoles se réunira sur le sujet de la réussite éducative, vous aurez en même temps le bilan et j'ai noté effectivement les interrogations précédentes ; je note celle-là de façon à ce que vous ayez une réponse la plus précise possible.

Mme REMY-LARGEAU : Merci.

M. le Maire : Cette fois j'espère qu'il n'y a plus de questions ? On peut passer donc aux DIA que vous avez reçues.

M. MAUGER : J'ai deux questions concernant les DIA, la première est page 7 sur le 116–118 rue Léonard de Vinci : il s'agit de d'une maison individuelle, d'un local commercial et d'entrepôts, sur un terrain de 2.338 mètres carrés. On nous a indiqué en commission qu'il s'agissait d'un projet immobilier de rénovation avec un certain nombre de logements sociaux. Apparemment, on en est au tout début, il n'y a pas de permis de construire déposé, on nous a quand même dit qu'il y aurait 40 % de logements sociaux et on voulait se faire confirmer ce chiffre.

Et est-ce que ça rentre par exemple dans le cadre des opérations immobilières de plus de 2.000 mètres carrés ou pas ? Est-ce que vous avez une idée parce que là on a une part de logements sociaux de 40 % mais on ne sait pas à combien de logements est-ce que ça correspond. Est-ce que vous avez une idée ?

M. le Maire : Mme Précetti vous l'a dit, si vous ne la croyez pas elle va vous le répéter.

Mme PRECETTI : Oui, c'est exactement cela. On vous l'a dit, c'est un promoteur qui s'engage ferme puisqu'il a acheté le terrain, ce qui est rarement le cas puisqu'en général ils préfèrent mettre des conditions à leur achat d'obtention de permis. Là, ce n'est pas le cas, ce promoteur croit à son projet. Ceci dit, effectivement il n'y a aucun permis de déposé, donc ça ne veut pas dire que le projet obtiendra son permis. Il sera visé par les services de la Ville, et en fonction il sera donné ou non.

Cependant les quelques éléments que l'on a pu avoir avec ce promoteur, c'est qu'effectivement, d'emblée dans son projet, il envisageait 40 % de logement social, ce qui nous va ; alors il n'y aura pas forcément 2.000 mètres carrés parce que ce n'est pas très grand, mais de toute façon il est souhaitable que dans tous les projets un petit peu conséquents nous ayons du social, et d'emblée c'était sa proposition qui nous convient.

M. MAUGER : D'accord. Je vous remercie. Et sur la page 11, au 195 - 199 rue des Rabats, c'est un endroit dont on a déjà eu l'occasion de parler, le projet pour le coup était relativement bien défini. C'est le troisième changement de propriétaire apparemment. Vous nous avez aviez dit qu'il y aurait 14 logements sociaux à cet endroit, est-ce que c'est remis en cause par le nouveau propriétaire ? Ou est-ce qu'on est dans la continuité ? Et il s'agirait de quels types de logements sociaux ? Des PLS, des PLAI ? Est-ce que vous avez des précisions à ce sujet ?

Mme PRECETTI : Alors c'est pareil, là-dessus je vous ai répondu aussi : Ce n'est pas vraiment un changement de propriétaire, c'est un propriétaire qui reprend sa propriété, enfin c'est un peu compliqué... En réalité le permis est déjà accordé avec 58 logements et 14 logements sociaux. Le permis en fait est déjà accordé depuis longtemps. Il y a un changement de propriétaire mais le permis n'a pas bougé. C'est toujours le même.

M. MAUGER : Alors du coup je complète : Est-ce que vous savez quel bailleur prendra la gestion des logements sociaux et quelle est la date de livraison prévue ?

Mme PRECETTI : Non, j'avoue que je n'ai pas en tête la date de livraison.

M. le Maire : Il n'y a pas de date de livraison pour le moment, on verra !

M. MAUGER : Et pour le bailleur ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

Mme PRECETTI : Je ne sais pas non plus.

M. MAUGER : Très bien.

M. le Maire : Pas d'autres questions sur les DIA ?

On passe maintenant à l'ordre du jour.

Mme DESBOIS : Monsieur le Maire, s'il vous plait, l'article L 2021.4 du CGCT dispose que le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local et le groupe « Antony en mouvement » vous a sollicité le 26 janvier afin d'inscrire à l'ordre du jour de notre conseil municipal d'aujourd'hui un vœu relatif à la révision des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, donc celui applicable à la commune d'Antony. De manière surprenante eu égard au texte de loi, vous avez refusé d'inscrire ce vœu et sa mise au vote à l'ordre du jour alors même que ce

sujet touche à la fiscalité locale et donc se rapporte de manière directe à l'intérêt des Antoniens.

Donc avant d'aborder l'ordre du jour, nous souhaitons présenter ce vœu aux Antoniens.

M. le Maire : Présenter ce vœu aux Antoniens c'est votre droit le plus strict, mais moi mon droit le plus strict c'est de refuser. C'est le Maire qui établit l'ordre du jour et je refuse votre vœu, par conséquent il ne sera pas présenté. En revanche, si vous voulez néanmoins m'interroger sur cette question, je vous répondrai lors d'une question orale en fin de réunion.

Mme DESBOIS : L'ensemble des élus sont en droit de présenter des vœux lors de...

M. le Maire : Présenter, oui, mais je suis en droit, moi, de les refuser. C'est ça la différence.

Mme DESBOIS : Vous êtes en droit de refuser de les mettre au vote mais nous sommes en droit de les présenter. C'est le débat local...

M. le Maire : Non, je suis en droit de refuser leur inscription à l'ordre du jour. C'est moi qui établis l'ordre du jour. Vous n'avez pas été élue...

Mme DESBOIS : Vous refusez effectivement...

M. le Maire : Vous n'avez pas été élue, c'est dommage, si vous étiez à ma place, c'est vous qui décideriez... mais c'est comme ça.

Mme DESBOIS : Pardon Monsieur le Maire, 11 de vos conseillers municipaux aujourd'hui ne sont pas élus ? C'est ce que vous êtes en train de dire. 11 personnes de cette salle ne sont pas des élus.

M. le Maire : Mais je n'ai pas dit ça !

Mme DESBOIS : Si, vous l'avez dit

M. le Maire : J'ai dit que l'ordre du jour, c'est le Maire qui l'établit. C'est aussi la loi, d'accord ? C'est la loi. C'est moi le Maire, pas de chance pour vous, vous avez été battue, il faut l'accepter ! C'est le Maire qui établit l'ordre du jour et c'est moi donc qui décide de ne pas inscrire votre vœu, en revanche je suis prêt à en discuter avec vous en fin de réunion à l'occasion des questions libres parce que les questions orales par contre sont de droit. D'accord ?

Mme DESBOIS : Donc vous assumez qu'un sujet qui touche ...

M. le Maire : Je ne peux pas refuser une question orale.

Mme DESBOIS : Donc vous assumez qu'un sujet qui touche à la fiscalité locale, en l'occurrence la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des Antoniens, ne soit pas un objet d'intérêt local que vous souhaitez mettre au débat. Vous l'assumez auprès des Antoniens aujourd'hui ?

M. le Maire : Oui, je l'assume.

Mme DESBOIS : Vous assumez de faire obstruction à la démocratie locale Monsieur le Maire.

M. le Maire : Oui j'assume. Je suis un tyran !

Mme DESBOIS : Nous y reviendrons aux questions orales. Merci.

M. le Maire : Je suis un tyran, voilà !

M. MAUGER : Merci. Je vais revenir sur le même sujet, vous vous en doutez...

M. le Maire : Vous espérez que vous aurez plus de chance que Mme Desbois ?

M. MAUGER : J'espère bien sûr. Nous vous avons adressé nous aussi un vœu sur le même thème, même s'il n'est pas formulé exactement de la même manière, tous les conseillers l'ont sur leur table. Je ne vois pas très bien quel est l'intérêt de refuser le vœu et de le déporter en question en fin de conseil puisque de toute façon le débat va avoir lieu. Que craignez-vous ?

M. le Maire : Je ne crains rien du tout, je refuse, c'est tout.

M. MAUGER : D'habitude...

M. le Maire : Je n'ai pas de raison à vous donner pour mon refus.

M. MAUGER : Pourtant au conseil municipal de septembre, la veille on vous a proposé un vœu qui a été pris, on en était très heureux, mais là on a l'impression d'un arbitraire.

M. le Maire : Eh bien oui, c'est arbitraire. C'est un refus arbitraire.

M. MAUGER : Ecoutez, les textes réglementaires pourtant prévoient bien cette possibilité de déposer des vœux.

M. le Maire : Eh bien c'est arbitraire. C'est tout. Moi je refuse. Et c'est moi qui décide.

Et maintenant nous allons passer à un vœu mais là, je l'ai accepté puisque c'est moi qui le présente.

Mme LAJEUNIE : Excusez-moi M. le Maire, j'ai demandé la parole. On peut juste comprendre que vous prenez un pouvoir, vous décidez, sauf qu'il y a quand même une réponse ministérielle qui indiquait que les conseillers municipaux tiennent malgré tout de leur mandat le droit de soumettre des propositions à l'assemblée, il me semble que nous en faisons partie, et qu'une jurisprudence récente du Conseil d'État stipule que « le Maire peut refuser mais que la demande doit pour ce faire avoir un caractère dilatoire ou abusif, sinon cela porte atteinte aux droits du conseiller dans l'exercice de son mandat municipal ». On est bien d'accord que vous refusez ?

M. le Maire : On est d'accord, je refuse.

Mme LAJEUNIE : D'accord, merci.

1 - VŒU DEMANDANT LE RETRAIT DU PROJET D'EXTENSION DES CONTRAINTEs DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT D'ORLY

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Le vœu que par contre je ne refuse pas, c'est le vœu demandant le retrait du projet d'extension des contraintes du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly. La Direction générale de l'aviation civile, la DGAC, entend mettre en œuvre un nouveau plan de prévention du bruit, le PPDE, dans l'environnement de l'aéroport d'Orly. Le projet a été présenté le mardi 26 janvier à la Commission consultative de l'environnement, la CCE ; ce plan consiste à étendre de 5.000 hectares la zone C qui interdit la construction de logements collectifs et n'autorise que des constructions de pavillons. Alors en plus bien sûr de constructions à but industriel ou commercial, il prévoit aussi la création, au-delà de la zone C, d'une zone D, une nouvelle zone, la zone D qui imposerait aux logements de nouvelles mesures d'isolation. Cette extension des contraintes du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly aurait pour effet de concerner désormais notre territoire qui échappait jusqu'à présent aux zones de protection. La zone C en effet s'étendrait sur 21 hectares à Antonypole et la zone D s'étendrait sur 45 autres hectares, ce qui serait de nature à affecter au moins partiellement notre projet de construction du nouveau quartier Antonypole.

Il est permis de s'interroger sur les motivations de ce projet d'extension qui intervient paradoxalement à un moment où le trafic aérien paraît durablement ralenti par les effets de la crise sanitaire. On peut craindre que la DGAC, dans une perspective de long terme, envisage de revenir

sur les décisions prises précédemment de limitation du trafic et des horaires de cet aéroport qui est enclavé comme on le sait dans une zone très urbanisée. Nous demandons qu'au lieu d'étendre les zones de protection, l'Etat s'attache à réduire le bruit à la source en pénalisant les avions bruyants et en augmentant les sanctions pour les atterrissages s'effectuant pendant la période de couvre-feu, et qu'il renonce à toute idée d'augmenter le trafic de l'aéroport d'Orly. Il est donc proposé au conseil municipal de voter le vœu ci-joint : « Le conseil municipal d'Antony demande à l'Etat de retirer son projet d'extension de la zone C et de création de la zone D et de ne pas augmenter le trafic de l'aéroport d'Orly ». Voilà le vœu que je vous soumetts, mes chers collègues.

M. MAUGER : Merci. Alors en 2013, le conseil municipal avait déjà donné un avis favorable à une révision du Plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly qui prévoyait à l'époque déjà une augmentation de 2 hectares des zones de gêne sonore et les conseillers d'opposition d'alors vous avaient mis en garde mais sans résultat bien sûr. Aujourd'hui la situation est un peu différente : Vous prétendez empêcher une augmentation de trafic aérien en contestant l'extension de la zone de protection contre le bruit de l'aéroport. Le premier effet de l'existence de cette zone est réglementaire, en particulier elle imposera des normes phoniques sur les nouvelles constructions en zone D. Vous avez déclaré au Parisien hier, en tout cas l'article a été publié hier : « Le problème,

c'est que nous avons un projet de construction de 3.000 logements collectifs autour de la gare, le plan d'exposition au bruit d'Orly risque d'affecter ce programme. » Mais pourtant, M. le Maire, la zone C où il sera interdit de construire ces logements est la partie industrielle de la zone d'Antony-pole. Est-ce vraiment dans cette zone industrielle que vous projetez de construire les 3.000 logements ? Je vous ai envoyé ce matin la question de la localisation de ces logements.

Quant à la zone D, nous voyons d'un très bon œil l'existence d'une réglementation contraignante pour assurer une bonne isolation phonique aux futurs habitants. Vos Amis promoteurs craignent sans doute un changement de réglementation mais nous priorisons le sort des habitants sur celui des promoteurs. Nous sommes prêts à voter un vœu pour la diminution du trafic aérien d'Orly. Chiche ! Mais pas pour la déréglementation que vous proposez.

Mme LAJEUNIE : Le titre de votre vœu à lui tout seul est éloquent, il est contre les contraintes du plan, et parallèlement pour la diminution du bruit. Vous vous soulevez contre une zone C qui a existé, qui a disparu puis qui réapparaît, puis la création d'une zone D à moindre risque d'exposition du bruit. Ce plan est tout simplement la reconnaissance de l'existence du bruit. À se demander pourquoi en 83 il a été décidé d'en faire une zone d'activité ? Peut-être parce qu'à l'époque on savait qu'il y avait un aéroport à une encablure. Avec ou sans reconnaissance, les

avons, nous les entendons, faiblement certes, mais nous les entendons. N'inversez pas les rôles, ce n'est pas la création des zones qui crée le bruit mais bien l'existence du bruit actuellement qui crée la zone. Je vous invite à venir sur Antonypole quand vous le souhaitez. Alors c'est vrai qu'en ce moment ce n'est plus tout à fait exact puisqu'effectivement un certain nombre d'avions sont cloués au sol. Mais pour autant le trafic aérien reprendra. Ce n'est pas parce que vous transformerez ce quartier d'activités en quartier d'habitations que les avions vont disparaître.

Alors parlons de vos contraintes : Sans le plan d'exposition au bruit, vous pouvez effectivement construire des immeubles collectifs et surtout ne pas préciser aux acheteurs que l'on entend les avions. Votre seul argument aujourd'hui est celui d'un maire bâtisseur qui s'est efforcé de mettre en jachère une zone industrielle détruisant de l'emploi -comme vous l'avez dit, ce n'est pas votre souci certes- pour le projet d'un nouveau quartier de 3.500 logements. Et surtout le regret d'un jackpot très certainement financier sur le foncier que vous escomptez percevoir.

Un projet sur lequel nous n'avons aucune information sauf d'un côté un bail emphytéotique pour une mosquée, de l'autre un centre sportif et culturel, et une gare au milieu ; vous annoncez des mètres carrés d'activités mais dans lesquels les entreprises actuelles de la zone n'ont pas le droit de se projeter ; de l'aveu lors de la dernière commission de votre première adjointe, « avant de construire un grand projet il faut

paramétrer quelques éléments ». Avons-nous tort de vous reprocher de nous cacher le projet parce que tout simplement il n'est pas prêt ? Comment créer le nouveau centre-ville d'Antony comme vous l'avez écrit il y a quelques années sans grand schéma directeur ? Je ne comprends pas. Là, vous nous préparez un projet par petits morceaux.

Le plus désolant dans ce vœu est votre silence sur l'impact du nouveau plan d'exposition au bruit pour les habitations existantes. Existe-t-il un réel risque d'une dévalorisation de la valeur de leurs biens ? Ou tout simplement aussi une chance d'avoir le droit au financement par ADP pour isoler leur maison ou leur appartement ?

Alors ne vous y trompez pas Monsieur le Maire, notre vœu est contre le vœu d'un maire bâtisseur et bétonneur, c'est votre projet que nous ne soutenons pas et donc nous voterons contre.

Mme CHABOT : Je voudrais rebondir sur ce qu'ont dit David Mauger et Mme Lajeunie, nous avons pour notre part été un petit peu étonnés par la forme du vœu qui me paraît être assez lapidaire, il y a assez peu de choses. J'ai reçu hier à 16h un petit mail complémentaire de M. Gaulon que je me suis empressée d'ouvrir, avec en pièce jointe un plan, un plan sans aucune légende, enfin c'est presque d'ailleurs un gag ce plan, on se demande à quoi ça correspond. C'est vrai que nous avons quand même une information qui au départ est un petit peu tronquée, je crois qu'effectivement la question numéro un avec ce plan d'exposition au

bruit, c'est bien la protection des riverains, le souci numéro un doit être la protection des riverains et effectivement une réflexion sur une zone D où la protection est augmentée nous paraît être une mesure de santé publique qui est très importante, et comme l'a dit Isabelle Lajeunie, qui doit prendre le pas sur les préoccupations de bâtisseur.

Donc nous pour notre part, nous souhaitons nous abstenir de voter ce vœu pour les raisons que je viens de vous exposer.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'autres interventions ?

M. MAUGER : C'est bien pour être sûr d'avoir la réponse quant à la localisation des 3.000 logements dont vous avez parlé dans Le Parisien.

M. le Maire : Oui, vous le verrez dans 3-4 mois lorsqu'on présentera le projet de la zone d'Antonypole.

M. MAUGER : Est-ce qu'ils seront en zone C ou en zone D ?

M. le Maire : Mais comme je l'ai dit à Mme Rémy-Largeau, ce qui sera annoncé en prévision sur la première feuille ne sera peut-être pas ce qui arrivera en définitive. Rien ne nous dit que tout le quartier ne sera pas entièrement couvert de logements finalement, pourquoi pas ? Tout est possible, simplement on ne veut pas se priver d'une possibilité. Même si aujourd'hui, je n'envisageais pas, moi personnellement, de construire des logements à cet endroit-là, rien ne dit que mes successeurs ne changeront pas d'avis. Il faut préserver l'avenir. Et par ailleurs ce que nous demandons nous, d'abord, vous l'avez bien vu, c'est le dernier

paragraphe, « nous demandons qu'au lieu d'étendre les zones de protection l'Etat s'attache à réduire le bruit à la source en pénalisant les avions bruyants... » etc. Tout cela est prévu, tout cela est demandé, au lieu d'étendre les zones de protection, nous demandons qu'il n'y ait pas de bruit du tout. Pas plus que maintenant en tout cas et si possible moins. Voilà ce que nous demandons.

Et par ailleurs je souligne que ce vœu a été voté ou sera voté par toutes les villes environnantes. Toutes les villes, plus le Conseil départemental de l'Essonne, plus la Région Île-de-France, Mme Péresse a présidé la réunion qui a eu lieu sur ce sujet il y a une quinzaine de jours, et par conséquent vous avez le droit de vous y opposer mais enfin nous, en tout cas, nous allons le voter. Donc on passe au vote. Qu'est-ce qui est pour ce vœu ? Qui est contre ?

Mme ASCHEHOUG : Excusez-moi mais...

M. le Maire : Attendez, on vote d'abord.

Mme ASCHEHOUG : Non mais je voulais demander une suspension de séance.

M. le Maire : D'accord. Autorisé.

(La séance est suspendue quelques minutes.)

M. le Maire : Mes chers collègues, on va reprendre les débats. Peut-on passer au vote ? Tout le monde est prêt ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour et 11 voix

Contre.)

M. le Maire : Très bien. Je vous dois une explication sur les paniers gourmands qui sont sur votre table : Vous savez que tous les ans nous organisons des vœux pour le personnel communal, c'est vers le 15 janvier habituellement, et au cours de ces vœux il y a un buffet de bonne qualité en général. Les vœux n'ont pas pu avoir lieu cette année à cause du Covid et on a compensé en attribuant à tous les employés de la ville un panier gourmand comme ceux-là ; et comme les élus sont aussi invités à cette cérémonie des vœux, on vous donne le même panier. J'ai encore quelques écoles à visiter mais j'ai vu pratiquement tous les autres employés municipaux sur leur lieu de travail depuis 15 jours. Donc vous êtes parmi les heureux bénéficiaires de ce panier gourmand qui a été acheté auprès de Ma P'tite Echoppe.

Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour et la parole est à Fabien Hubert pour la mise en place du budget participatif du développement durable pour 2021.

2 - MISE EN PLACE DU BUDGET PARTICIPATIF DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2021

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Merci Monsieur le Maire, effectivement il vous est demandé d'approuver le règlement du budget participatif de cette année,

et donc avant de passer au vote et éventuellement de répondre aux questions, je vais vous donner quelques grandes lignes de l'édition du budget participatif de cette année, édition qui a déjà été lancée puisque nous avons sollicité les Antoniens pour voter sur les dix thèmes qu'ils souhaitaient voir mis en avant pour cette édition sur les vingt thèmes que nous leur propositions et qui portaient, puisque nous avons choisi cette année de mettre en place une édition thématique, sur le développement durable.

Donc les 20 thèmes sont plus ou moins calqués sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU mais ils excèdent, il y en a plus, et donc le vote a été suivi par près de 400 Antoniens auxquels ont été présentés ces 20 thèmes dans un ordre différent pour chaque votant de sorte à ne pas avoir un biais de vote induit par l'ordre dans lequel on leur présentait, et donc les thèmes retenus sont les suivants :

Végétaliser l'espace public

Lutter contre les gaspillages

Favoriser l'économie circulaire

Favoriser l'emploi, l'insertion, l'artisanat et le commerce local

Respecter la ressource en eau,

Favoriser les mobilités durables,

Développer la biodiversité

Optimiser l'usage des énergies,

Associer l'environnement et la santé

Et favoriser un espace public sûr et durable.

Sur ces dix thématiques, les Antoniens vont être appelés à partir du 1er mars à déposer des projets et ce jusqu'à la fin du mois d'avril, et donc bien sûr on va les accompagner dans cette phase puisque nous leur proposerons des dispositifs d'accompagnement avec deux cycles de réunions : un premier cycle qui aura pour objet la co-construction avec un animateur et les Antoniens pour définir ensemble des projets sur cette thématique ; et puis un deuxième cycle de réunions d'échanges qui aura pour objet de façon pédagogique la façon dont on construit un budget, les finances locales, la façon dont le budget d'une commune se met en place... Bien sûr on aurait souhaité que ces réunions se tiennent en présentiel mais malheureusement vu la crise sanitaire, elles se tiendront à distance.

Quelques chiffres : Le budget cette année dispose d'une enveloppe de 600.000 €, ce qui est pour cette troisième édition 100.000 € de plus que pour la deuxième et 200.000 de plus que pour la première ; c'est un budget participatif dans lequel nous avons souhaité également introduire une part de budget de fonctionnement puisque jusqu'à présent on était sur du budget d'investissement uniquement ; à ceci près qu'il sera demandé aux Antoniens, si l'étude du Plan De Financement de fonctionnement est prévue, que celui-ci se mette en place uniquement la

première année du projet en question ; on prévoira également pour les budgets les plus structurants un accompagnement des porteurs de projet. Le calendrier, je vous ai donné les premières étapes : Le dépôt des projets jusqu'à fin avril, ensuite la présélection des projets au mois de juin, de juin à octobre donc une étude par les services municipaux des différents projets qui seront soumis au vote des Antoniens sur ceux dont il aura été établi qu'ils sont faisables par la ville, vote qui se tiendra au mois de novembre ; et puis une communication des résultats lors du conseil municipal de fin d'année, ce qui permettra de lancer la réalisation des projets sur l'année 2022 et donc de fonctionner en année pleine sur le lancement du budget sur l'année 2021 et puis la réalisation sur l'année 2022.

Sur les modalités de fonctionnement, un élément important : Ce processus que nous allons initier va s'appuyer sur la nouvelle plateforme de participation citoyenne que la ville met en place puisqu'on a souhaité se doter de cet outil qui nous permettra donc de gérer le budget participatif, mais qui nous permettra de gérer bien plus que le budget participatif, les différentes solutions ont été étudiées par les services communaux et les utilisateurs, une solution a été retenue qui permet de balayer large, et qui au-delà du suivi du budget participatif nous permettra de lancer des votations, des consultations, et qui permettra aux Antoniens de déposer des idées sur cette plateforme.

Voilà pour les grandes lignes, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. MAUGER : Merci pour votre exposé. Concernant la façon dont les dix thèmes ont été choisis, nous pensons que la démocratie participative ne peut pas se limiter à un sondage par internet comme ça a été le cas, d'ailleurs les résultats du sondage ne sont pas sur le site de la Ville.

Par ailleurs, pourquoi brider l'imagination des Antoniens ? Alors que Jean-Pierre Limborg qui est l'élu qui a porté la mise en place du budget participatif au cours du précédent mandat craignait un essoufflement du dispositif, une certaine répétition dans les projets proposés, vous contraignez d'une certaine façon les thématiques du budget participatif. En commission vous sembliez avoir entendu la nécessité d'accepter des projets pertinents même s'ils ne s'inscrivent pas dans les thèmes choisis. Visiblement ce n'est plus le cas dans le règlement du budget participatif tel qu'il est proposé. On ne comprend pas les conséquences introduites par le règlement qui stipule que le coût de fonctionnement est limité à la première année. Que va-t-il se passer ensuite ?

Par ailleurs nous observons la réalisation a minima de certains projets précédents du budget participatif, par exemple les projets sur les toilettes publiques ne verront finalement qu'un exemplaire se réaliser. Autre exemple : les boîtes à lire qui se dégradent très rapidement, prématurément, et qui nécessitent sans doute une forme d'entretien. Le

verdissement de Pasquier qui était un projet du budget participatif a été recyclé dans le programme de M. le Maire sous la forme des cours Oasis. Et puis maintenant on observe un certain rétropédalage puisqu'au lieu de réaliser plusieurs cours Oasis cette année, finalement il n'y aura que le verdissement de Pasquier, donc on revient en arrière et on s'en tient au budget participatif.

Nous pensons que ce budget participatif ne doit pas servir de boîte à idées dans laquelle l'équipe de la majorité vient picorer pour faire son « Green Washing ». Il ne doit pas non plus et surtout pas remplacer l'action municipale. Construire un préau, ce n'est pas du ressort du budget participatif, et les toilettes publiques non plus d'ailleurs.

Nous avons une proposition concernant la commission de pré-sélection : Nous proposons qu'y soient présents trois membres extérieurs à Antony à titre d'observateurs extérieurs, trois habitants, un membre du Conseil Citoyen du Noyer Doré, un membre du Conseil des Jeunes, 9 élus bien évidemment, et bien sûr la présence des agents pour des explications et leur avis puisque nous savons que le budget participatif nécessite beaucoup de mobilisation de la part des agents de la ville. J'en ai terminé. Merci.

Mme DESBOIS : Merci pour cette présentation, je rebondis sur un certain nombre de points également évoqués par David Mauger. Alors on se félicite effectivement d'avoir la possibilité d'incrémenter des dépenses de

fonctionnement qui sont complètement indispensables à la conduite de projets dans cette nouvelle mouture du budget. On s'étonne toutefois du fait que ce soit circonscrit à la première année, un projet ça peut mettre plus de temps, il ne s'agit pas de préempter sa capacité d'être transformé en le circonscrivant à la première année ; cet élargissement du budget à des dépenses de fonctionnement, c'est quelque chose que l'on avait d'ailleurs porté très largement sur notre projet pour Antony.

Néanmoins de l'idée au projet, une année chasse l'autre, et on voit fleurir d'année en année des promesses, des intentions louables et des projets réellement très intéressants sans avoir l'état d'avancement des projets des années précédentes. Cela fait trois ans, il me semble, que ce budget existe, il serait intéressant de donner de la visibilité sur l'ensemble des projets qui ont été nominés et leur état d'avancement parce que preuve en est, les toilettes publiques du Parc Heller mais d'autres projets semblent à l'état d'arrêt. Merci.

M. le Maire : Personne d'autre ne souhaite intervenir ?

M. HUBERT : Pour répondre en quelques mots aux points que vous avez évoqués d'abord M. Mauger, sur l'idée que l'impulsion de thématiques briderait la créativité, etc., vous me permettrez d'avoir un avis un peu différent. Déjà, et d'une, c'est une première pour une édition thématique qui suit des éditions généralistes et on ne s'interdit pas de revenir à des éditions généralistes d'une part ; d'autre part cette mise en place d'édition

thématique est quelque chose sur laquelle nous sommes assez suivis, il me semble que Paris met en place de tels dispositifs aussi, et en outre j'ajouterais qu'il s'agit, si l'on fait preuve d'un tout petit peu d'ingéniosité, de se raccrocher ou en tout cas de tenter de se raccrocher à l'un des 10 objectifs que nous avons proposés. Vous, vous le voyez comme une bride, moi je le verrais peut-être plutôt comme un guide. D'autant que vous faites peut-être partie des gens qui ont une facilité à réfléchir sur des projets généralistes sans cadre, moi, pour réfléchir à une thématique je fais plutôt partie des gens qui aiment bien que l'on donne un cadre pour avoir plus de facilités à la réflexion que celles que l'on a quand on a donné quelques impulsions de départ.

De toute façon, comme je vous l'ai dit en préambule, ce n'est pas quelque chose de définitif. Il s'agit juste de moduler et de pouvoir proposer les deux aux Antoniens.

Alors sur la vision restrictive que vous avez de ce que doit être ou ne pas être un budget participatif et des projets qui seraient admissibles ou pas, moi je pars du principe que toutes les idées des Antoniens sont bonnes à prendre et qu'elles viennent en complément de l'action de la commune et que si une bonne idée est émise par un Antonien sur une thématique donnée, pourquoi interdire à cette personne d'émettre cette idée sous prétexte que l'on considérerait que c'est une chasse gardée de la collectivité ? Je ne comprends pas bien le raisonnement.

Et puis un dernier point Mme Desbois sur votre demande d'un état d'avancement, sachez que ça a été fait en commission de fin novembre.

M. le Maire : Pas de nouvelle question ? Alors pour compléter ce que vient de dire Fabien, le taux de réalisation de nos projets est quand même assez élevé, pratiquement tous les projets sauf un ont été réalisés sur l'édition 2018, et il y a une bonne raison pour ne pas avoir réalisé encore ce projet. Pour 2019, près de la moitié des projets sont en cours de réalisation. Si je compare avec ce que fait Paris, Paris a commencé le budget participatif en 2014 et pendant les cinq premières années de son budget participatif, d'après Le Monde en tout cas et c'est un journal sérieux, 54 % des projets sur un millier de projets, 540 projets n'ont pas été réalisés pour le moment. Donc vous voyez, nous avons un meilleur taux de réalisation que Paris pour nos deux premières années.

S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ANNEE 2021

(Rapporteur : M. Michel GIORIA)

M. GIORIA : Nous soumettons au vote le rapport du développement durable dit DOB Vert, un rapport qui vise à la fois à faire le bilan de ce qui a été réalisé en 2020 et puis qui donne des perspectives sur 2021.

Cette année nous avons pris le choix de structurer ce rapport autour de quatre grandes thématiques : une première thématique autour de la transition écologique, une seconde thématique autour des dynamiques de développement et d'aménagement, une troisième thématique autour du service aux populations ; et une dernière thématique autour de la gestion interne responsable. Donc ce sont quatre thématiques qui sont au cœur de la préfiguration d'une démarche ISO qui va guider l'animation des équipes en interne et puis la mise en œuvre de l'action au cours des cinq prochaines années, cinq ans et demi. Et c'est un rapport qui fait une quarantaine de pages. Donc au lieu de vous passer les pages les unes derrière les autres, je vous propose plutôt de faire quelques zooms sur quelques points qui nous semblent vraiment importants, et naturellement nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions avec l'appui des collègues puisque c'est un rapport qui couvre quasiment la totalité des domaines d'intervention de la Ville.

Dans les sujets un peu significatifs et un peu nouveaux, il y a tout ce qui tourne autour du bâtiment avec un élément clé qui est en préparation qui est le Schéma directeur d'énergie qui sur les 59 bâtiments de la ville va nous permettre de dynamiser un petit peu et de quantifier

l'investissement. Vous avez tous en tête le chiffre de 35 M€ d'investissements qui doivent être réalisés pour rénover aux normes BBC basse consommation les 59 bâtiments municipaux, donc c'est un chiffre qui est aujourd'hui en cours d'affinage, j'allais presque dire ; et puis surtout c'est un chiffre qui sera complété avec ce que l'on espère recevoir bien sûr du côté de l'État, du côté du plan de relance, donc c'est un sujet qui est extrêmement important.

Ce Schéma directeur d'énergie va aussi intégrer l'évaluation du potentiel de sonorisation. C'est extrêmement important, il y a à peu près 25 bâtiments aujourd'hui de la ville qui devraient pouvoir faire l'objet au cours des prochaines années d'une installation d'énergies renouvelables, essentiellement d'énergie photovoltaïque, qui permettra de produire de l'électricité et qui permettra du coup de contribuer à la mise en œuvre des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables. Donc une première action assez significative.

Le schéma directeur sera terminé au cours du mois de février, il fera naturellement l'objet de présentations notamment en commission puisque c'est un document qui sera assez structurant.

Deuxième action clé : Alors j'allais presque dire que c'est la première puisque depuis le mois de juillet on a créé une Direction Développement Durable au sein de l'administration, direction essentielle à la fois pour coordonner cette action transversale et aussi pour travailler en lien étroit

avec les services techniques et notamment le service espaces verts et le service bâtiments ; et puis l'intérêt du coup évidemment est de vous présenter aujourd'hui ce rapport.

Troisième sujet sur lequel on voulait mettre un petit peu l'accent : Tout ce qui tourne autour du conseil des jeunes citoyens. Nous sommes intervenus récemment avec Géraldine Pauly auprès du conseil des jeunes citoyens à leur demande, ils souhaitaient échanger avec nous sur les actions envisagées en matière de développement durable, et on s'est accordés sur le déploiement de la fresque climat. C'est quelque chose qui est assez important puisque c'est une démarche de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de changement climatique qui permettra à chaque membre du conseil citoyen d'assurer ensuite ce relais auprès de son réseau personnel mais aussi dans les écoles diverses et variées dans lesquelles ils sont.

Dernier sujet sur lequel on voulait mettre un petit peu le focus : Tout ce qui tourne autour de l'administration responsable. Sujet extrêmement important pour nous puisque nous avons tous un devoir d'exemplarité dans ce domaine-là. Il y a des lois qui arrivent de plus en plus pour fixer des objectifs, la ZFE, etc. Donc il est essentiel que l'administration dans son pilotage journalier, dans son fonctionnement quotidien, donne l'exemple ; pour donner un exemple assez marquant, nous étions en réunion budgétaire garage récemment et des choix courageux et

ambitieux ont été faits en matière de renouvellement de la flotte de véhicules puisqu'ils nous permettront de passer de 11 % de véhicules dit « propres » à 28 % au début de l'année 2021. Donc plus de 10 points, 17 points de progression en un an, cela illustre la volonté d'exemplarité à la fois des équipes politiques et de l'administration.

Voilà un petit peu ce que l'on vous voulait vous dire sur ce document, c'est évidemment résumé par rapport aux 40 pages que l'on vous a soumises mais nous sommes naturellement à votre disposition pour répondre aux questions. Merci.

Mme ASCHEHOUG : Dans votre dernière tribune, M. le Maire, vous vous moquiez des écologistes et de leur décroissance, et votre campagne suivie de la présentation de votre politique environnementale du mois de septembre ont beaucoup promis. Vos déclarations d'intention qui ouvrent ce rapport nous semblent en décalage avec son contenu. Êtes-vous sûr qu'il y aura à terme moins d'espaces imperméabilisés qu'aujourd'hui à Antonympole et Jean Zay ? Si les aménagements ressemblent à ceux de la place du Marché, vous nous permettrez d'en douter de manière tout à fait factuelle : aucun arbre. Et savez-vous que déjà elle a la réputation d'être particulièrement glissante par temps humide ? Que deviennent les cours Oasis par exemple, on en a déjà parlé ? Il était prévu de les installer dans toutes les écoles pendant votre mandature et ce que vous envisagez

aujourd'hui, c'est uniquement l'école Pasquier et ce ne sera que de la végétalisation.

Le développement durable, ce n'est pas que de l'affichage, c'est l'affaire de tous, et je prononce ces mots à dessein pour informer ceux qui l'ignorent que l'État a été jugé responsable de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique par la justice administrative, une décision historique pour les ONG qui attaquaient la France pour son inaction et soutenues par une pétition de plus de 2,3 millions de personnes. En l'occurrence l'affaire de tous, ce n'est pas un budget participatif, c'est un véritable investissement, je sais que vous aimez le mot, de ressources municipales dans ce sens. C'est une vraie politique de circulations douces, qui n'attend pas un virus pour se mettre en place, un plan de circulation coconstruit avec des associations, par exemple il faudrait prendre au sérieux les propositions de rues scolaires faites par les parents d'élèves, des transports en commun plus répandus pour limiter le besoin de la voiture, ne pas traiter le réseau Paladin comme appartenant au passé en misant tout sur un service à la demande... Votre projet ne porte pas d'ambition suffisante pour réduire la place de la voiture dans les déplacements alors que le centre-ville est engorgé, et à ce sujet nous attendons toujours le résultat de l'étude engagée sur la rue Mounié. Pourquoi ne pas étudier la possibilité par exemple d'une navette

bus le dimanche à destination de différents quartiers pour fluidifier la circulation autour du marché ?

De nombreux déplacements sont ceux des salariés qui vivent et travaillent en dehors d'Antony. Il faut donc porter une attention forte au développement des transports collectifs dans le cadre de la restructuration des transports par le Territoire et notamment de la desserte du RER B. À ce sujet, j'espère que vous dénoncez comme nous le retrait d'Alstom du marché des fournitures de rames pour le RER B jugé insuffisamment lucratif.

Il y a aussi la reconversion d'Orlyval en desserte de proximité à soutenir pour désenclaver les quartiers sud, et croyez-vous vraiment qu'un comité vélo avec 50 personnes puisse être autre chose que ... une vitrine ? Sans aide de la Ville, l'abonnement à Zoov est assez cher et comment pensez-vous le rendre attractif et combien de zones de parkings sont prévues ?

Vous avez de grandes ambitions mais beaucoup de mesures que vous nous proposez ne sont pas réellement financées et vous comptez surtout sur les dispositifs nationaux. Qu'en est-il de la qualité de l'air ? Nous aimerions avoir une communication du résultat des études de la préfecture à ce sujet. Et l'amiante à Antony ? L'information devrait être dans le rapport.

La rénovation énergétique des bâtiments publics que vous prévoyez repose sur les crédits du plan de relance mais il reste l'aspect rénovation énergétique des particuliers et du logement collectif, et pour cela il faudra plus qu'un forum. Donnez-nous des indicateurs chiffrés par exemple de réduction des consommations énergétiques.

Nous vous suggérons un service de conseil et un guichet unique rassemblés dans une maison de la transition énergétique, on l'a défendu dans notre programme. Et surtout ce rapport ne respecte pas ce qui est prévu dans la loi : Ce n'est pas un bilan, c'est un programme électoral.

M. le Maire : J'ai parlé effectivement des idéologues et de leur décroissance mais je ne savais pas que vous vous classiez parmi ces idéologues ! Excusez-moi si je vous ai blessée.

Concernant la place du Marché, c'est une place qui est située sur une dalle, la dalle du parking, et donc y planter des arbres de pleine terre, c'est quand même très difficile. Mais vous le verrez, il y aura des arbres sur cette place, partout où il y a de la pleine terre il y aura des arbres, et partout où il n'y en a pas, il y aura des arbres quand même, mais dans des conditions différentes.

Je vais prendre d'abord les autres questions et ensuite je passerai la parole à Michel Gioria et à ses collègues.

Mme CHABOT : La plaquette de présentation est tout à fait agréable à lire, c'est un beau travail de communication mais effectivement ce qui

compte c'est le fond, ce qui va être fait, pas juste les intentions. Les intentions sont très bonnes mais c'est vrai que les Antoniens vont juger sur ce qui va être effectivement réalisé. En termes de rénovation thermique, c'est vrai que par exemple pour le parc social de Hauts de Bièvre Habitat, on aimerait bien avoir un calendrier précis, savoir quels vont être les bâtiments qui vont être rénovés de manière prioritaire ? Et quels financements vont être sollicités ?

Pour les cantines scolaires, effectivement le tri des biodéchets semble prendre du retard, ça n'avance pas très vite, j'ai noté avec intérêt la lutte contre le gaspillage en particulier du pain. Il y a un repas végétarien par semaine qui est servi aux enfants, maintenant à des jours variables, ce qui nous semble d'ailleurs être une très bonne chose. Est-ce qu'il y a eu un retour qui a été fait auprès des enfants pour savoir si ces repas étaient appréciés et s'ils ne sont pas source de gaspillage ? On sait que les enfants ne mangent pas forcément beaucoup de légumes.

Pour la végétalisation des cours d'école, Sylviane Aschehoug l'a bien dit, effectivement le projet semble quand même être en retard. Sur le rythme actuel ce ne sera sans doute pas fini en 2030 ou 2040 puisqu'il n'y a que André Pasquier qui est finalement maintenant simplement végétalisé.

M. Arjona nous avait dit il y a un ou deux conseils municipaux pour l'école Jean Zay que la cour sur le toit était en fait un projet qui correspondait bien aux normes écologiques et qui était très vert, mais c'est vrai qu'on

n'a jamais vu aucune donnée ; on n'a pas de document pour en juger, moi je ne demande qu'à vous croire mais on aimerait bien le savoir... Et c'est la même chose pour Dunoyer de Segonzac puisque ces deux écoles qui sont les plus récentes ont des cours qui sont des cours sur le toit.

Concernant les mobilités, lors de la commission Madame Précetti a été tout à fait sensible, nous l'avons vu, au partage de la voirie entre la voiture et les vélos, et on prend bonne note qu'il y a de bonnes intentions pour le vélo, mais il faut une vision qui soit une vision territoriale avec les communes alentour avec les associations, et il faut également améliorer la cohabitation entre les vélos et les piétons. J'ai vu que Mme Précetti était très sensible parce que c'est vrai qu'autant quand le vélo est avec des voitures, il est un peu en position de faiblesse, autant quand le vélo est avec des piétons, c'est l'inverse, le piéton ne trouve pas forcément sa place et c'est un sujet de préoccupation qui doit effectivement être pris en compte.

Pour les pistes cyclables provisoires, certaines ont disparu de manière un peu inopinée, à l'entrée de l'avenue Gabriel Péri par exemple je sais bien qu'il y a des travaux qui sont juste derrière mais il y a bout qui a disparu et puis après on retrouve cette piste. Donc en fait ça manque quand même un peu de cohérence.

Concernant les transports en commun : Puisque le Paladin va être refondu et va être modifié pour les habitants, on aimerait bien que les habitants soient justement concertés pour savoir quelles sont leurs attentes de manière à ce que les lignes correspondent bien aux attentes des habitants de tous les quartiers ; et par ailleurs on avait parlé, je crois que c'est au dernier conseil municipal, d'une navette électrique qui serait à la demande, il en est fait mention dans le DOB, je crois que c'est en page 23, mais seulement à destination des seniors, donc nous avons une question de savoir si cette navette serait exclusivement pour les seniors ou si elle pouvait s'adresser à l'ensemble des Antoniens ?

Concernant la cohésion sociale, nous rappelons quand même qu'il n'y a pas eu de commission Solidarité en amont du conseil municipal, ce qui est quand même un peu étonnant compte tenu de la période sanitaire que l'on traverse... Il y a un excédent budgétaire sur le CCAS ; est-ce que toutes les populations qui pourraient avoir droit à des prestations sont sollicitées ? Est-ce qu'on va bien chercher de manière à pouvoir aller vers les habitants et leur offrir tous les services auxquels ils peuvent prétendre ?

Enfin, pour la certification de la Ville, nous avons vu que la Ville était engagée dans un processus de certification ISO 9001 pour l'élaboration et le suivi des achats, mais il y a une norme plus récente qui est la norme ISO 14001 qui n'est pas du tout mentionnée dans la plaquette. Pour

quelle raison cette norme n'a pas été recherchée ? Est-ce que cela va être fait ?

Ce que l'on voudrait, c'est qu'il n'y ait pas juste des bonnes intentions qui soient affichées mais qu'il y ait également les moyens qui suivent les réalisations, et donc nous espérons que les choses vont être positives durant la mandature.

M. le Maire : Je rappelle qu'en principe, c'est une intervention par groupe mais enfin M. Parisis, allez-y.

M. PARISIS : Merci pour ce rapport. Néanmoins tout d'abord il y a une demande en tant que jeune élu qui est d'avoir ce type de document un peu plus longtemps à l'avance pour pouvoir contribuer de manière plus constructive aux projets municipaux.

Ce rapport amène quelques constats encourageants : Il affiche une certaine ambition pour des projets futurs, j'ose espérer que les moyens financiers et surtout humains seront à la hauteur des grands enjeux du réchauffement climatique et de ses conséquences déjà visibles depuis de nombreuses décennies sur notre planète car il en va de notre responsabilité à chacun.

Alors une petite remarque tout de même, M. le Maire, pour avoir traité, je reviens sur le sujet, les écologistes « d'idéologues » dans le dernier bulletin municipal, alors que nous devenons tous chaque jour un peu plus nous aussi des écologistes dans l'âme au sens large et profond du terme,

je dirais par nécessité de ce réchauffement climatique, M. le Maire, les mots ont leur importance, vous le savez aussi bien que moi, nous avons besoin aujourd'hui de mots qui rassemblent devant la tâche immense qui nous attend pour soigner tous ces « maux », si je puis dire.

Alors je ne vais pas rentrer dans le détail de ce rapport mais ajouter un point qui me semble essentiel et qui me semble-t-il est une des bases importantes pour réussir ce pari dans les années à venir : Je veux parler de l'éducation au développement durable : l'Education nationale l'affirme dans sa circulaire d'août 2019 qui fait date, on peut la citer presque mot à mot quand elle définit le rôle majeur que l'école doit jouer aujourd'hui dans la transition écologique. Et elle ajoute : Nous sommes tous concernés, enseignants, parents, associations, et même entreprises. Car l'éducation au développement durable doit être maintenant une priorité pour nos enfants de manière continue, de la maternelle jusqu'au lycée. Et j'ajouterais même dans les études supérieures.

Comment être des protecteurs de la biodiversité si dès notre plus jeune âge on ne sait pas distinguer un noisetier d'un bouleau, et que pour seul vocabulaire on ne sait dire que le mot « arbre » ? L'éducation qui peut être apportée et soutenue par la mairie au sein des écoles bénéficie aussi bien aux enfants qu'aux parents et aux enseignants. Et je dirais même un peu comme dans le film « Nos enfants nous accuseront », que certains ont peut-être vu en 2008, ce film faisait déjà cette démonstration

qu'en passant la cantine scolaire en bio local dans un petit village, à Barjac dans le Gard, c'est toute la communauté qui alors se questionne et change ses habitudes jusqu'aux parents agriculteurs utilisant les pesticides pour leurs cultures.

Personnellement je ne vous cache pas quelle peut être ma joie quand mon fils de 2 ans et demi s'arrête dans une des rues d'Antony devant un parterre d'aromatiques pour me dire fièrement qu'il a reconnu de la sauge et qu'il s'empresse de la renifler. La biodiversité doit pouvoir se vivre au quotidien. J'en profite d'ailleurs pour remercier le service des Espaces Verts et les jardiniers avec qui je m'entretiens régulièrement, qui plantent déjà de la vigne sur les ronds-points d'Antony, des poireaux et des blettes devant le château Sarran ou au Parc Heller. Mais il faut aller plus loin dès maintenant, vos équipes sont prêtes et motivées pour cela.

Ensuite, face au désarroi des jeunes, leur détresse qui n'a d'égal que leur conscience et leur envie de faire des actions pour la transition écologique, des projets peu coûteux et très mobilisateurs peuvent être créés dès maintenant au sein des collèges et des lycées ou les éco-délégués sont désormais obligatoires. Nous avons tous les outils sur ce territoire, les centres de loisirs, les centres sociaux, le 11, Il faut maintenant donner une impulsion et créer des synergies citoyennes et je le répète avec ces jeunes, les parents, les associations, les entreprises, pour que les jeunes puissent se projeter dans un avenir qui les fasse

vibrer et œuvrer concrètement sur des projets écologiques tels que la réalisation du bilan énergétique dans leurs établissements, avec l'aide de leurs professeurs de manière transversale, avec toutes les matières enseignées, ou encore la création de jardins ou de pépinières productives en économie circulaire à destination des parents, comme dans une AMAP.

Ces projets sont déjà mis en œuvre sur certains territoires en France, avec peu de moyens financiers mais grâce à une grande implication collective. J'aurais aimé vous projeter l'exemple d'un collège en Corse, le collège de Moltifao, le bilan, je l'enverrai à tous les conseillers, ou en tout cas à ceux qui sont intéressés, vous verrez, ce sont vraiment des projets très enthousiasmants et par rapport justement à ces jeunes qui sont en grande souffrance aujourd'hui, qui offre vraiment des perspectives très encourageantes d'avenir.

J'anime moi-même un collectif Education Développement Durable au sein d'Antony, avec déjà quelques belles réalisations comme le jardin pédagogique de la ludothèque Saint-Raphaël désormais partenaire Education Développement Durable. Je peux témoigner de la vitalité, de l'enthousiasme, de l'intelligence collective et de l'expertise qui s'expriment là pour œuvrer et trouver des solutions originales autour de tels projets. Donc pédagogie par projet, travail transversal entre les enseignements, projets « hors les murs au plus près du vivant », et application sur des

problématiques concrètes liées au développement durable : Voilà des clés incontournables pour réussir ce mouvement de fond durant toute la scolarité. Aujourd'hui trois établissements, Descartes, Monod et Noyer Doré sont aujourd'hui labellisés EDD. Soyons ambitieux et ayons comme objectif que tous les établissements soient labellisés EDD d'ici la fin de l'année, pourquoi pas ? C'est possible si chacun de nous y voit ce rôle essentiel et prend la responsabilité de s'engager même modestement.

Je vous renouvelle également cette demande, M. le Maire, de la création d'un lieu emblématique qui répondrait justement au thème du budget participatif, un lieu dont on doit inventer l'appellation, peut-être « Le jardin planète terre » par exemple, mais c'est juste une proposition, pour expérimenter concrètement un lieu de découverte, de formation, d'apprentissage aux métiers de l'environnement, de création de lien social, un lieu de bien-être, un lieu de diversité au sens le plus large du terme.

Et j'aimerais terminer sur une note « poétique », c'est un mot que j'affectionne et qui n'est pas très loin du mot « politique » : « Souvent ce qui nous semble le plus commun à nos yeux est source d'une grande méconnaissance ». Grâce à une question de mes enfants et grâce aussi à leur curiosité sur les rouges-gorges, j'ai appris tout récemment que ces petits compagnons de nos jardins, qui nous visitent courtoisement chaque année, font des milliers de kilomètres au-delà des mers au péril

de leur vie et viennent pour la plupart de Scandinavie, le saviez-vous Monsieur le Maire ? Alors que vive la biodiversité sur notre territoire et aussi dans nos cœurs !

M. le Maire : Merci M. Parisis.

Mme LAJEUNIE : Globalement nous sommes en accord avec les projets qui sont en cours puisque nous les avons aussi nous-mêmes proposés il y a peu de temps. Nous espérons qu'ils seront maintenus et qu'ils seront effectivement mis en place. Bien évidemment nous réitérons notre proposition d'y contribuer si vous nous en laissez l'opportunité.

Nous ajouterons le vœu que vous incitez Hauts-de-Bièvre Habitat pour que soit lancé le plan de rénovation thermique puisque l'Etat lance un plan de relance avec une enveloppe suffisamment importante, ce qui nous permettrait quand même d'améliorer le bien-vivre d'un certain nombre d'Antoniens locataires d'Hauts-de-Bièvre Habitat.

Une question : Avons-nous connaissance du bilan carbone de la ville ?
Je ne l'ai pas vu. Et enfin il y a une autre idée, c'est que nous insistons sur le refus d'une écologie punitive, et vous en avez d'ailleurs visiblement pris conscience aussi puisqu'on a tous vu des panneaux aux entrées de la ville suite à l'arrêté que vous avez mis en place mais que vous avez avoué vous-même ne pas mettre en place de verbalisation parce que ce n'était pas effectif pour l'instant.

Et le plan de mobilité, ce n'est pas seulement un plan vélo, ce doit être un plan qui doit prendre en compte tous les modes de transports pour bien vivre ensemble, et c'est loin d'être le cas actuellement sur le centre-ville d'Antony tout au moins, pour ceux qui le fréquentent. Mais a priori vous nous avez annoncé en commission qu'une étude était faite et que nous aurions bientôt les résultats, donc nous avons hâte. Merci.

M. le Maire : Je passe la parole à Michel Gioria pour la réponse.

M. GIORIA : Je pense que ce seront des réponses à plusieurs voix parce qu'il y a plusieurs sujets. D'abord quelques éléments, dans le bon ordre : Sur la partie bilan carbone, effectivement le dernier bilan carbone réalisé par la ville date de 2014, donc ce sont des données qui datent désormais, et donc nous avons budgété pour 2021 une réalisation du bilan carbone, la mise à jour du coût du bilan carbone, ce qui nous permettra dans le rapport Développement Durable de 2021 d'avoir des données à jour et qui viendront compléter le travail aussi en cours du côté du Plan Climat de VSGP qui donne quelques éléments macro à l'échelle du Territoire mais qui ne vont pas finement dans le bilan carbone commune par commune.

Deuxième élément sur les interrogations et les doutes sur les moyens humains et financiers : Pierre Médan va présenter juste après les orientations budgétaires et dans les prochains conseils Claire présentera les orientations en matière RH, et vous verrez, et je pense même que

vous serez surpris par les efforts qui se préparent et qui se structurent en matière RH notamment, j'insiste sur ce point : peu de territoires et peu d'acteurs vont faire autant d'efforts que nous en matière d'investissements RH sur les compétences dans le champ du Développement Durable, que ce soit sur les espaces verts, que ce soit sur les bâtiments, que ce soit sur l'achat public, ou l'achat tout court, ou que ce soit sur la coordination d'ensemble de la politique du Développement Durable.

Sur la partie bâtiments : Sur la partie bâtiments publics d'un côté et puis la partie rénovation des particuliers je laisserai Jacques compléter sur Hauts de Bièvre Habitat. Sur la partie bâtiments publics, dans le rapport il est indiqué qu'au cours des dix dernières années, il y a un investissement d'à peu près 15 M€ qui a été réalisé pour une baisse de la consommation de 22 %, ce qui en fait nous permet de dire aujourd'hui que ce qui est « grattable » avec des investissements non transformants sur l'enveloppe du bâtiment a été fait, et donc désormais nous devons nous mettre sur la trajectoire du décret tertiaire qui a été adopté en 2020 et qui vise une baisse de la consommation des bâtiments tertiaires de 40 % d'ici 2030, d'où le Schéma Directeur Energie qui va planifier cela et qui va nous permettre du coup de hiérarchiser les investissements avec des interventions lourdes sur les enveloppes, c'est-à-dire que l'on reprend

l'ensemble du bâti pour tendre véritablement vers ces 40 %, objectif du décret tertiaire.

Sur la partie accompagnement à la rénovation des particuliers, donc particuliers qui sont en copropriété ou qui sont en maison individuelle, les deux grands segments : Deux chantiers sont sur le feu : Premier chantier, le travail en lien avec le Territoire dans le cadre du plan climat sur la réflexion d'un opérateur de tiers financement plus ou moins adossé à Ile-de-France Energie mais ça c'est encore en cours de réflexion, et le travail avec la Métropole sur la mise en place à travers le programme CEESAR (Centre Européen d'Etudes de Sécurité et d'Analyse des Risques) et le dispositif ERMI, à la fois la formation des artisans du Territoire puisqu'un un de nos problèmes en France, c'est que le déficit à la fois du nombre et des compétences des artisans sur ce sujet-là est vraiment marquant notamment par rapport à nos voisins européens, et le conseil aux particuliers à travers le programme CEESAR et l'appui de la Métropole nous permettront du coup de déployer un service un peu plus musclé sur le sujet.

Sur la partie cours Oasis : Là il faut être honnête, on est humbles sur le sujet, on n'a pas la science infuse sur la forme que ça doit prendre, donc on prend le sujet André Pasquier comme un démonstrateur. Ce que l'on cherche à faire à André Pasquier, c'est à la fois savoir comment on prend une cour dans son ensemble, Il faut regarder ce qui est faisable en

matière de végétalisation mais aussi comment on embarque avec nous la communauté éducative, la communauté des parents d'élèves, puisqu'évidemment il y a une partie des acteurs qui ont envie de végétaliser, de désimperméabiliser, mais il y a aussi des contraintes de pratiques que chacun peut avoir ou d'usage. Il faut voir tout cela et ce que l'on veut faire, c'est avoir un démonstrateur autour de tout cela pour déployer plus massivement au cours des années qui suivent, sur la base des enseignements de ce démonstrateur.

Sur la partie mobilités et déplacements, Perrine je crois que je te passe la parole, peut-être un peu Jacques sur la partie Hauts de Bièvre Habitat et peut-être Eric sur Jean Zay.

M. LEGRAND : Sur Hauts de Bièvre Habitat, actuellement nous avons les Bas Graviers qui sont en cours, d'ailleurs le chantier va se terminer d'ici un mois à peu près. Il y a deux ans nous avons fait B1, B2, B3. Alors les chiffres, Bas Graviers c'est 270 logements ; B1, B2, B3 ce sont 340 logements ; Barthélémy ça avait été fait il y a très longtemps, il y a 8-9 ans. Sur toutes nos nouvelles résidences, naturellement Harmony 1, Harmony 2, Résidence du Parc, Tourvoie, Bas Graviers-Crocheteurs, naturellement ce sont des résidences qui ont moins de cinq ans, elles sont tout à fait aux normes, elles sont en BBC.

Sur les programmes, je suis d'accord pour communiquer avec vous sur les prochains programmes. On démarre un chantier d'ici la fin de l'année,

ce sont les tours Scherrer 2-4 ainsi que les squares ; nous travaillons aussi sur l'Estérel et après sur l'Herbier. Donc on vous donnera prochainement, dans les mois qui viennent, le programme complet de ce que l'on doit faire, et on espère rénover l'ensemble du parc d'ici la fin du mandat. C'est vrai qu'il y avait des immeubles qui n'avaient pas bougé depuis de nombreuses années et on a eu un programme de remplacement des fenêtres que l'on a commencé il y a au moins une douzaine d'années, on a commencé par les fenêtres et il y a des résidences où l'on a changé, on est pour la deuxième fois sur B1 B2 B3, surtout sur B3, on a changé les fenêtres deux fois en 12 ans parce que les normes sur les fenêtres changent énormément. En 10 ans de temps, ce ne sont plus les mêmes normes.

Sur Guillebaud et Delon : Ce sont des résidences qui avaient été rénovées il y a 10–12 ans par l'Office Départemental. C'est vrai qu'il va falloir que l'on repasse sûrement, pas pour tout, pour les fenêtres je pense surtout, mais au niveau des façades non, parce qu'il y a déjà des panneaux avec de l'isolation, mais il faudra sûrement repasser sur certaines résidences.

Sur Erasme, la petite résidence d'à côté, elle est déjà aux normes. Chaque fois que nous avons un locataire qui déménage, il y a des études qui sont faites, il y a une personne qui passe et qui vient faire des

relevés. Nous avons pratiquement plus de 50 % du parc qui est aux normes.

Mme PRECETTI : En matière d'aménagement urbain au sens très général du terme, il y a effectivement deux axes très importants : il y a l'urbanisme, la construction, la préservation des espaces verts, des îlots de verdure, éviter l'imperméabilisation, etc., et ça c'est un sujet dont on a pris évidemment toute l'importance, que l'on a pris en main, en particulier par la modification du PLU qui a été votée en décembre dernier, ce qui a permis de mettre en place un certain nombre de mesures pour véritablement préserver nos espaces verts publics et privés puisque le parc privé représente une grosse part de notre végétation sur la ville. Ça, c'est une chose.

Et puis effectivement le deuxième axe en termes d'aménagement urbain au sens global, ce sont les mobilités, les mobilités dont une part représente un levier important dans la possibilité de préserver l'environnement. De ce point de vue-là, j'ai entendu effectivement les remarques. Si ce rapport donne un certain nombre d'intentions pour l'avenir, il s'appuie également sur des projets et même des réalisations que nous avons déjà eu l'occasion de mettre en place. D'ailleurs je vous remercie Madame Aschehoug parce que vous avez fait une liste assez complète finalement de nombreux sujets et dossiers sur lesquels nous travaillons déjà et sur lesquels nous allons continuer de progresser.

Vous avez parlé en particulier d'un certain nombre de sujets en matière de transports collectifs, c'est toujours indirectement la ville mais la ville prend sa part de manière très active dans tous les projets de modifications dans ces domaines. Sur le Paladin par exemple, vous l'avez cité, nous travaillons en étroite collaboration avec le Territoire pour affirmer et donner les besoins des Antoniens. Alors vous parlez de concertation, ça c'est un petit peu compliqué en matière de transports en commun parce que chaque personne va vous dire qu'il faudrait l'arrêt de bus devant chez elle et que bien sûr c'est là que c'est le plus important. Donc en fait il est important de prendre en compte la réalité du terrain, des usages réels, et puis après des remontées que l'on peut avoir des différents établissements, scolaires par exemple, qui nous font remonter certains besoins. Pour ça on travaille avec le Territoire, le Paladin fera l'objet d'ailleurs d'une restructuration en particulier en lien avec l'arrivée du tramway T10, les lignes de bus seront revues, réadaptées, et nous portons des demandes j'ai envie de dire très ambitieuses pour que ce Paladin, en tout cas les réseaux Paladin, soient améliorés pour les Antoniens.

La desserte du RER B : Là encore, on vous l'a déjà dit, on travaille autant que faire se peut avec Ile-de-France Mobilités et donc la Région en charge de ces sujets ; nous devons avoir une desserte supplémentaire à la Croix de Berny en septembre 2020 ça a été reporté à septembre 2021

étant donné les circonstances, mais en tout cas c'est quelque chose qui était acté.

La reconversion de l'Orlyval, c'est quelque chose que l'on a toujours également en tête et c'est aussi un travail que nous menons avec les différents partenaires. Nous soutenons toujours la volonté que ce transport soit modifié en desserte locale, entre autres pour desservir le quartier de Lavoisier, donc du lycée Descartes pour vous y retrouver.

Concernant peut-être un peu plus les mobilités douces, il y a les piétons, il y a les vélos, oui, Mme Chabot vous l'avez dit, mais oui, nous avons, vraiment à cœur que l'ensemble des usagers, l'ensemble des personnes qui se déplacent sur cette ville puissent trouver leur compte. C'est pour cela que nous avons quasiment monté ce comité vélo, il ne fera pas 50 personnes comme vous le dites parce que justement nous avons à l'esprit qu'il faut qu'il soit relativement raisonnable en nombre pour pouvoir travailler, pour pouvoir être efficace, pour qu'il puisse apporter des éléments intéressants sur toutes ces questions. Nous aurions vraiment préféré qu'il puisse se réunir en présentiel de manière à ce que les personnes de ce comité puissent au moins une première fois se rencontrer, mais on voit que ça paraît de plus en plus compliqué et comme ça retarde finalement un peu trop, on finira peut-être par le faire en distanciel pour une première fois. On essaye encore d'y croire. Effectivement prendre tous les usagers en compte, oui on l'entend bien,

mais je pense que c'est toujours un petit peu la critique qui est faite quand sur certains axes il n'y avait aucune place faite pour le vélo. Quand on lui fait une petite place, les automobilistes ont l'impression qu'on leur a tout pris. Donc à un moment donné il faut effectivement réussir à réellement partager. D'ailleurs les aménagements provisoires qui ont été mis en place ont permis de montrer que lorsque l'on fait des aménagements qui favorisent le vélo, effectivement la fréquentation du vélo augmente. Et elle augmente plutôt fortement puisque sur la RD 920 nous avons des chiffres qui montrent que la part modale aux heures de pointe du matin est passée au mois de juin 2020 d'environ 5 % à 17 % en octobre 2020. Donc on voit qu'il y a véritablement une augmentation de cette part modale qui est à prendre en compte et qui mérite effectivement que l'on réfléchisse au partage des usages et à la place de chacun.

Je ne peux pas reprendre tout ce qui a été dit mais je voudrais quand même faire un petit point sur Zoov : Mme Aschehoug, vous dites que c'est une solution chère ; attention à ce que chacun comprenne bien qu'elle ne coûte rien à la ville, il y aura même une redevance pour les stations qui seront implantées ; pour l'instant les stations sont prévues au niveau des gares, il y en aura peut-être d'autres à l'avenir, mais ça ne coûte rien à la ville, ça coûte à l'utilisateur contrairement à Vélib' qui coûte, lui, extrêmement cher à tous les contribuables. Vélib' est un système qui coûte très cher. Il faut quand même le savoir. Donc c'est un choix qu'a

fait la ville pour le moment de proposer une solution de vélos à assistance électrique en location courte durée mais qui ne coûte rien à la ville. Je pense que j'ai fait un petit peu le tour des questions.

M. MAUGER : Juste sur deux points qui ont été évoqués par Sylviane Aschehoug : Dans la partie bilan puisque le rapport sur le Développement Durable est avant tout un bilan selon les textes, il n'y a aucun bilan sur l'amiante. J'entends par-là un recensement des différents bâtiments de la ville contenant de l'amiante et sur lesquels des diagnostics doivent être effectués de manière périodique. Par ailleurs vous disposez d'études sur la qualité de l'air par le Laboratoire central de la préfecture de police, pouvez-vous les publier sur le site de la ville ? Ou les annexer à ce rapport, s'il vous plaît ?

Et par ailleurs, puisque ce rapport est finalement avant tout une lettre d'intentions, je cite deux éléments du programme de la liste majoritaire : végétalisation de toutes les cours de récréation, mise en œuvre d'un programme d'isolation thermique dans toutes les écoles anciennes pas encore rénovées. Merci.

M. le Maire : Sur la qualité de l'air, notre ami Vouldoukis a un mot à dire.

M. VOULDOUKIS : Quelques mots Monsieur le Maire car c'est un sujet intéressant. Merci de votre question parce que comme vous le savez, annuellement la Ville procède à des analyses très spécifiques concernant la qualité de l'air. On peut dire aujourd'hui, depuis 2016 que nous menons

ces mesures de manière annuelle, que la ville d'Antony n'est pas polluée, en tout cas elle n'était pas polluée encore au mois de septembre dernier où, avec l'aide du Laboratoire de la préfecture de police, on a procédé à des analyses très spécifiques concernant les oxydes d'azote à des endroits très spécifiques du centre-ville, je vous cite juste tout simplement le boulevard Brossolette, ainsi que la rue Mounié et aussi rue des Primevères qui est une rue précisément à proximité de la A 86, zone d'émissions bien entendu concernant la pollution. Eh bien écoutez, la quantité de dioxyde d'azote apparente est inférieure à l'objectif de qualité ; et concernant le boulevard de Brossolette, les résultats sont inférieurs aussi aux normes préconisées par l'OMS et la Communauté Européenne. Ces résultats démontrent l'utilité de nos bio-stations c'est-à-dire la biosurveillance de l'air et de la qualité de l'air parce qu'on a deux bio-stations sur le Boulevard Brossolette, et là, que ce soit les métaux lourds, que ce soit le dioxyde d'azote, le dioxyde de carbone, que ce soit des molécules assez dangereuses pour la santé humaine, comme vous le savez le COV, le composé organique volatile dont le benzène, c'est un produit dangereux, eh bien le taux est inférieur à la norme qui est de 2 mg par mètre cube. Ceci donc est vérifié d'une manière permanente annuellement, et tout ceci va être vérifié d'une manière complémentaire par l'installation qui est en train de se terminer de micro capteurs, il y aura 18 micro capteurs qui seront installés d'une manière fixe au niveau

de la ville avec une cartographie très précise, et ceci sera complémentaire des analyses que nous faisons par le LCPP et là, nous avons pris la décision aussi de doter ces endroits où seront mis ces micros capteurs par des bio-stations c'est-à-dire des plantes bio-indicatrices ou accumulatrices capables d'absorber sur un périmètre de 100 m² certains polluants que je vous ai cités tout à l'heure.

Donc tout ceci est en cours, les résultats sont bons, je vous l'ai dit, encore une fois la ville d'Antony n'est pas polluée, la ville d'Antony représente une ville traversée par des voitures, comme toutes ces villes françaises de la taille d'Antony.

Bien entendu, on ne va pas s'arrêter là, le côté pédagogique va continuer au niveau des écoles parce que ça, je vous l'avais dit une précédente fois, on a un projet avec des collèges d'Antony depuis deux-trois ans où l'on a mis en place des jardins urbains et au sein de ces établissements, il y a une pédagogie qui est faite et une sensibilisation de manière très spécifique par les professeurs de SVT ; bien entendu tout ceci fait dans un objectif très précis, à savoir montrer aux Antoniens quelle est la nature de ces produits toxiques ; c'est-à-dire qu'à long terme la pollution, vous le savez comme moi, c'est quelque chose qui n'est pas carré, pas cartésien, qui n'est pas scientifiquement démontrable tous les jours. C'est pour cette raison-là que les normes sont nombreuses : on a des normes journalières, on a des normes annuelles, on a des suivis de qualité tous

les six mois ou tous les ans, et on a aussi une différenciation concernant le suivi de ces polluants. L'OMS donne des normes en prenant en considération la santé humaine, et il y a la Communauté Européenne qui, elle, prend d'autres normes qui sont suivies, et pour ces normes-là par ailleurs l'Etat français paie des amendes parce que la France a priori ne suivrait pas les recommandations préconisées par la Communauté européenne. Mais tout ceci, il faut que ce soit clarifiable et clarifié à un moment donné sur le plan planétaire. Vous savez bien que la pollution est un sujet qui préoccupe aussi beaucoup concernant le Covid actuellement. Dans les endroits où il y a beaucoup de pollution, on émet des hypothèses sur le fait que des personnes seraient beaucoup plus susceptibles au niveau de leur voies supérieures aériennes d'attraper ce virus Covid, et à partir de là de l'héberger au niveau des alvéoles, etc.

Tout ceci c'était une parenthèse mais en d'autres termes, l'objectif final pour la Ville, en dehors de ces analyses que nous allons continuer à faire de manière systématique, et pas seulement une analyse annuelle, c'est-à-dire celle qui a été faite par le LCPP au mois de septembre, on va la compléter au mois de mai-juin, c'est-à-dire à une autre période de l'année, ceci afin de faire des études comparatives. Et d'autre part, l'objectif final, comme je vous le disais, reste aussi la pédagogie vis-à-vis des Antoniens, et la communication sur laquelle on veille, et on va vraiment le faire de manière spécifique, réfléchi et intelligente, parce

que la pollution, on l'a dit, c'est quelque chose qui ne s'invente pas ; et d'autre part on va parler pollution mais en même temps on va faire adhérer les Antoniens à porter aussi leurs intérêts et par exemple à être acteurs de la qualité de l'air eux-mêmes. Et ceci, je pense qu'on pourrait le faire si vraiment on continue à cibler notre territoire Antonien d'une manière spécifique, pas que sur les polluants mesurés, mais aussi sur la pédagogie que nous faisons vis-à-vis des jeunes. Merci.

M. MAUGER : Excusez-moi cher collègue mais vous vous voulez très rassurant, ça je l'ai bien compris mais la demande qui n'est pas nouvelle cette année, notre demande c'est véritablement de publier les études du Laboratoire de la préfecture de police de Paris dont vous nous extrayez des éléments très rassurants, certes, mais nous voudrions pouvoir y avoir accès. Est-ce que c'est un refus de votre part ou est-ce que vous le ferez ?

M. VOULDOUKIS : Non, ce n'est pas un refus

M. MAUGER : Je me permets d'insister parce que la demande est récurrente.

M. VOULDOUKIS : Oui, je sais bien Monsieur Mauger comment cela se passait auparavant. Je me rappelle il y a 2-3 ans, c'était au mois de septembre, justement l'opposition sortait des tracts comme si la ville d'Antony était polluée et à ce titre, il y avait la demande : Où sont les analyses parce que vous ne nous dites pas tout, etc. ?

A l'époque, on l'avait fait, vous avez eu ce document. Là je vous dis que l'on fait un suivi très scientifique concernant la pollution de l'air. On a les derniers résultats effectivement. Si Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient, oui vraiment ces éléments concernant le PM10, concernant les métaux lourds, concernant le NO2, c'est-à-dire le dioxyde d'azote, et aussi l'ozone, l'oxygène 3, ainsi que le COV, Composé Organique Volatile, c'est-à-dire le benzène, on a ces résultats-là, oui pour moi aucun problème, je ne vois pas d'inconvénients de mettre sur le site en disant : Voilà les résultats de ce que nous avons trouvé au mois de septembre. Mais nous continuons parce que la pollution, ce n'est pas parce que vous avez des mesures au mois de septembre que c'est gagné ou que ce n'est pas gagné... Il ne faut pas faire une communication là-dessus et faire peur aux gens. Il faut suivre ça comme je vous le disais de manière à avoir un suivi scientifique et rigoureux.

Mme DESBOIS : M. Vouldoukis, merci pour toutes ces précisions et justement, comme le travail est scientifique, c'est parfois toutes les limites de la science, on a du mal à le valoriser. Et justement ce que vous dites, pour éviter qu'il y ait des fantasmes, pour éviter qu'il puisse y avoir effectivement des interprétations qui soient fallacieuses, vous disposez des données, donc je ne peux que abonder dans le sens de la mise à disposition mais au-delà des élus, évidemment, pour les Antoniens, ce sont des informations qui doivent pouvoir être communiquées, il me

semble d'ailleurs savoir que Monsieur Limborg à son époque avait entamé la mise en ligne d'une plateforme, enfin l'abonnement à une plateforme d'open-data pour la Ville ; je ne sais pas si ça a été mis en œuvre mais ce type de données pourraient être rendues publiques sur cette plateforme, elles sont vraiment de nature à intéresser les citoyens.

Merci

Mme HUARD : Je voudrais revenir sur le sujet de la mobilité et en particulier automobile puisque c'est elle qui est responsable de la pollution et cette pollution, on sait que c'est un grave sujet de santé publique puisqu'elle tue des milliers de gens aussi chaque année, elle handicape leur santé également. Donc la réduction de la voiture est un élément essentiel, et pour réaliser cette réduction il y a un outil : Vous avez dit Madame Précetti qu'il était compliqué de concerter avec les habitants mais il y a aussi une concertation possible avec les entreprises puisque beaucoup de déplacements sont ceux des salariés. Et cela au travers des plans de mobilité interentreprises qui sont établis normalement en collaboration avec les CCI et les collectivités territoriales et qui doivent aussi essayer de répondre aux besoins de déplacements des entreprises, notamment en termes de transport en commun pour réduire la place de la voiture. De ce point de vue-là, vous nous avez répondu qu'il n'y avait pas ce genre de dispositif, je pense qu'il faudrait peut-être veiller à ce qu'il y en ait effectivement.

Sur les écoles et la végétalisation des cours d'écoles, je voudrais insister sur le fait que pour nous, cela ne nous paraît pas une option seulement ni un concours mais c'est une nécessité parce qu'un degré de réchauffement de la température se traduit par une avancée des canicules de 15 jours, donc plus de période où les enfants étouffent dans les écoles. Donc ce rafraîchissement des écoles et des cours d'école qui est aussi une conception des établissements scolaires et qui permet le rafraîchissement par la conception elle-même des bâtiments est également un sujet à étudier.

M. le Maire : Eric Arjona a demandé la parole, M. Gioria je pense aussi, et je répondrai, d'ailleurs je peux déjà répondre concernant les navettes pour les seniors qui vont rentrer en fonctionnement à la rentrée je pense, en septembre, c'est pour les séniors et les personnes handicapées aussi. Pour ce qui est du grand public, c'est le Territoire qui est compétent, et c'est pour ça qu'il ne faudrait pas le priver de ressources.

M. ARJONA : Alors je vais essayer de tenir deux promesses : La première c'est de dire quelques mots, comme Ioannis, peut-être un peu moins... et la deuxième c'est pour répondre à Agnès Chabot qui m'a questionné sur la végétalisation sur l'école Jean Zay et la communication que l'on avait promise : Je vous informe que dans le bulletin « Bien vivre à Antony » de ce mois-ci, il y a tout un dossier sur la zone Jean Zay sur lequel on retrouve deux visuels qui montrent pour l'un la cour de l'école

maternelle et l'autre l'intérieur de la maternelle où l'on voit les efforts de végétalisation qui ont été faits.

Et je vous renvoie aussi au document que l'on est en train d'étudier dans lequel, pages 20 et 21, on trouve un visuel de ce qui pourrait être, de ce que devrait être la cour de l'école élémentaire ; et effectivement on ne s'est pas facilité la tâche parce qu'elle est en étage, elle est en cours de conception, nous avons fait un gros travail avec des spécialistes en développement durable pour rendre l'école et le groupe scolaire dans sa globalité plus au top des objectifs environnementaux et pour lesquels on a fait un travail de végétalisation de la cour de l'école élémentaire ; et vous avez un beau visuel de ce que devrait être cette cour à terme.

Je crois que j'ai rempli ma première promesse, j'ai été assez court.

M. GIORIA : Deux éléments de réponse : la première sur l'amiante effectivement. Le « Schéma directeur énergie » qui s'appelle comme cela intègre en fait également des éléments sur l'amiante parce que ce sont des éléments qui sont déterminants pour les budgets à prévoir pour les travaux, grosso modo la présence d'amiante c'est à peu près en ordre de grandeur entre 20 et 30 % de majoration des coûts de rénovation derrière, donc évidemment ce sont des éléments qui sont intégrés dans les études en cours et dans les résultats qui seront présentés lorsque le schéma directeur sera terminé.

Et pour répondre à M. Parisis également, je me rends compte que j'avais oublié ce point, ça revient à ce que l'on disait lorsque l'on s'est rencontré vendredi dernier avec Madame Pauly et M. Di Palma, je pense que le budget participatif à la fois de la Ville mais aussi du Conseil régional d'Île-de-France est un instrument adapté à la fois pour des projets du type Maison de l'Environnement et pour des projets de mobilisation et de sensibilisation de l'ensemble du monde éducatif au développement durable.

Donc les thématiques présentées par Fabien se prêtent parfaitement à cela et donc les collectifs citoyens peuvent se préparer à déposer ce type de projets qui vont dans le bon sens.

M. MONGARDIEN : C'est juste pour rappeler une question posée par Madame Chabot concernant un objectif de certification ISO 14001 pour la mairie.

M. GIORIA : Je vous avoue que l'experte ISO, c'est Géraldine. Donc on prend la question et on y répondra avec Géraldine plutôt que de vous dire une bêtise.

Mme PRECETTI : Juste une petite précision puisque Mme Huard a un peu transformé mes paroles, ce que je trouve dérangeant, je n'ai jamais dit que la concertation était impossible, j'ai dit qu'elle était difficile pour certains types de transports en commun, les bus entre autres. On a bien l'intention de mener un certain nombre de concertations pour tous les

autres moyens de se déplacer ; pour les transports bus on a des outils d'ailleurs qui permettent d'adapter l'offre aux besoins d'autres outils. Ça existe également. Et quant à la voiture, c'est pareil, je pense que l'important c'est d'essayer de diminuer l'usage des énergies fossiles. De la voiture on en aura toujours besoin, il y a des personnes pour qui c'est absolument indispensable, je pense que ce n'est pas non plus un objectif en soi, en tout cas ça ne l'est pas pour nous, de faire disparaître la voiture. La voiture peut avoir d'autres formes et d'autres solutions j'ai envie de dire comme la voiture électrique ou l'auto partage.

Et juste sur les plans, les plans de mobilité avec des entreprises, il faut savoir que chaque entreprise a le devoir de mettre en place ce plan de mobilité durable pour ses employés. L'entreprise peut nous rencontrer pour essayer de voir avec la ville les moyens de déplacements que l'on a sur la ville et que l'on peut coordonner en fait, et il se trouve que la ville de son côté a pris les choses en main par rapport à son propre personnel et le plan de mobilité durable est en train de se mettre en place sur la ville.

M. ARJONA : Mon intervention juste pour apporter une précision sur les surfaces imperméabilisées, je crois que c'est Mme Aschehoug qui a posé la question sur le quartier Jean Zay : Les informations que l'on a, qui viennent de Vallée Sud Aménagement qui est la société publique qui gère l'aménagement de la zone, nous indiquent que si l'on compare les

surfaces imperméables entre la période de la Cité Universitaire et ce que sera le quartier à terme, il y avait 58 % de surfaces imperméabilisées à l'époque de la Cité Universitaire et on passera à 55 %. C'est certes une diminution modeste mais ça reste une diminution.

M. DI PALMA : J'ai attendu la fin pour revenir sur les propos de M. Parisi : Tout à l'heure il a commencé son intervention sur l'éducation à la citoyenneté et l'impulsion que la Ville pouvait donner sur les établissements scolaires ou les autres acteurs du périscolaire. J'ai attendu de voir si ça venait, j'entends beaucoup parler de concertation, ce que j'entends, je me demande si au sein d'Antony Terre Citoyenne il y a de la concertation parce que je trouve dommage que ce soit Michel Gioria qui ait été obligé de rappeler que nous nous sommes rencontrés il y a même pas une semaine, puisque c'était vendredi dernier, qu'à cette occasion vous nous aviez même transmis vos remerciements pour la qualité des échanges que l'on a eus, je ne pense pas trahir ce que vous avez écrit, et pourtant cela n'apparaît pas dans vos discours ; donc je suis nouveau, on va dire, comme élu, je ne suis pas un politique, je l'ai toujours dit, pour autant je suis surpris que systématiquement ce soit des reproches qui soient faits alors que dans nos échanges, l'objectif c'est bien l'évolution et la contractualisation et le travail partenarial qui devaient être menés.

On vous a même fait des propositions dans ce sens-là, rappelez-vous puisqu'on a abouti à la proposition qu'a suggérée Michel sur le budget participatif, avec une proposition de formation des référents périscolaires, pour que justement cette impulsion puisse avoir lieu au sein des CML ; et d'un autre côté je vous ai transmis hier ou avant-hier en même temps qu'aux élus concernés la labellisation des écoles concernant la 3D ; peut-être qu'Anne pourra compléter puisque sur les collèges on a un travail qui va être mené aussi avec les principaux des collèges ; et vous-même vous nous avez annoncé que vous alliez solliciter le lycée Descartes par rapport à une parcelle qui pourrait être étudiée dans le cadre de ce travail. Je suis donc un petit peu ... je suis un petit peu gêné, honnêtement ce n'est pas mon habitude de travailler comme ça, soit on travaille très concrètement et on avance ensemble, soit... Si le but du jeu c'est de faire des réunions mais que j'entends des reproches trois jours après, je ne vais pas travailler comme ça je vous le dis devant tout le monde, ce n'est pas possible pour moi. Soit c'est transparent, c'est honnête, tout le monde travaille ensemble et il n'y a pas de reproches, soit... ; on peut se tromper, on fait des erreurs, mais c'est comme si moi je vous demandais au bout de quatre jours votre projet de formation à soumettre au budget participatif déjà écrit, envoyé transmis, réalisé, budgété et compagnie, je ne vois pas comment on peut nous demander quatre jours après un certain nombre de choses alors qu'on en a parlé

quatre jours avant ! Voyez, donc moi ça me gêne... Si c'est constructif, il faut que tout le monde y mette du sien. Voilà, je suis clair. Moi je ne suis pas obligé de participer à ce genre de travaux, c'est parce que ça m'intéresse, j'ai proposé mon aide, mais si le but du jeu c'est de se renvoyer la balle en permanence... Franchement... J'ai toujours pour habitude de dire ce que je pense, je suis désolé pour les autres, mais j'espère que c'est clair. Je vous remercie.

M. PARISIS : Alors je vais juste vous répondre : Je vous remercie de cette remarque M. Di Palma, je ne le prends pas personnellement, je crois que vous vous intéressez au groupe. Oui, tout à fait. On est un groupe, on est cinq personnes, moi j'ai souhaité vous rencontrer parce que je travaille vraiment activement sur l'éducation au développement durable, j'ai fait venir une personne qui s'appelle Fabien Tourment à Antony deux fois pour des conférences à destination du grand public et aussi à destination des personnels de l'enseignement. Moi j'entends ce que vous dites, je ne peux pas non plus, comment dire ... empêcher mes collègues d'analyser les documents, de poser des questions, et de faire leur travail, j'ai envie juste de vous rassurer...

M. DI PALMA : Cela, d'accord !

M. PARISIS : J'ai envie juste de vous rassurer et de vous dire ça ne remet absolument pas en cause le...

M. DI PALMA : Non mais quand je vous ai repris là, à l'instant, c'est parce que vous avez commencé votre intervention sur l'impulsion que la Ville pouvait donner auprès des établissements scolaires et du périscolaire. Ça, c'est un travail que l'on a mené, vous et nous. D'accord ? Après, que vous vous concertiez ou pas, ce n'est pas mon problème. Moi j'entends toujours le mot « concertation » mais c'est valable partout...

M. PARISIS : Mais je n'ai émis aucune critique, j'ai juste dit que ce point pour moi était quelque chose d'essentiel, oui mais je n'ai pas...

M. DI PALMA : Non mais j'essaie de comprendre, cela veut dire que les réunions que l'on a au préalable, elles servent à quoi ? Puisqu'on vous a déjà répondu à ça. Cela veut dire que j'ai l'impression, et tout à l'heure Mme Precetti l'a dit aussi, elle avait l'impression d'avoir repris les réponses qu'elle avait déjà données à des commissions. Moi je me pose toujours la question, ce n'est peut-être pas le lieu, mais à quoi servent les commissions dans ce cas-là puisque si c'est pour refaire maintenant, même si c'est filmé, je peux entendre que maintenant il y ait une volonté de communication, si c'est pour reprendre un certain nombre de choses, je perds beaucoup de temps. Très honnêtement.

M. PARISIS : Ce conseil municipal, c'est comme vous l'avez dit, c'est un lieu de partage, c'est aussi un lieu de communication. Pourquoi j'ai fait ce texte ? C'est pour communiquer aussi aux autres élus qui n'en avaient

pas connaissance, j'ai même proposé une projection à M. Gaulon, il m'a dit que c'était trop tard pour présenter le bilan 3D du collège de Moltifao, moi j'y vois plutôt de ma part quelque chose de constructif et pas du tout l'idée de mettre en défaut qui que ce soit. Je vous le redis comme quand on s'est rencontré tous les trois.

M. DI PALMA : Bon, je le prends comme ça...

M. PARISIS : Mais c'est bien en plus, devant les autres élus, que l'on ait cette discussion, moi elle ne me pose aucun problème et je vous remercie.

M. DI PALMA : Je crois que certains ont appris à me connaître...

M. PARISIS : Oui, je vous remercie, je pense qu'on apprend chacun à se connaître, et je vous remercie de m'avoir moi aussi laissé cette opportunité de m'expliquer.

M. DI PALMA : Merci.

M. PARISIS : Merci à vous.

Mme FAURET : Je vais juste compléter : Malheureusement je n'ai pas pu assister à la réunion la semaine dernière, mais je voulais dire au niveau éducation, au niveau périscolaire, il y a déjà des actions qui sont engagées depuis plusieurs années puisque les CML travaillent en partenariat avec une association qui intervient déjà dans les CML sur le temps scolaire mais c'était déjà des ateliers avec l'intervenant « nature », donc il y a déjà des actions qui sont mises en place. Et par rapport aux

collèges, on est avec Mme Pauly en contact avec l'inspectrice académique en charge du 3D pour voir ce que l'on pourra mettre en place dans les collèges. Je tenais à souligner ce point-là.

Et puis il y avait eu des questions sur la restauration : si les plats végétariens étaient appréciés ou pas ? Je ne pense pas que ce soit possible de pouvoir produire autour d'Antony suffisamment de légumes pour pouvoir alimenter notre cuisine centrale.

M. PARISIS : Non mais je parlais de l'enjeu en fait de travailler avec les écoles, les lycées et les collèges autour du développement durable. Effectivement, j'ai bien conscience de ça. Mais je crois qu'il y a un enjeu très fort aujourd'hui

Mme FAURET : En tout cas ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a beaucoup d'actions que l'on peut améliorer c'est sûr, des choses que l'on peut améliorer et c'est ce que l'on va faire avec l'inspectrice académique en charge, on va en parler, on peut faire mieux.

M. PARISIS : Oui et je serai en soutien parce qu'avec le collectif 3D on a initié des choses sur le territoire et c'est pour cela que j'ai souhaité rencontrer des personnes de l'équipe municipale, pour partager surtout autour de ces actions.

M. le Maire : Il n'y a plus de demandes d'intervention ? Nous pouvons considérer, si vous en êtes d'accord, que le débat a eu lieu, il a duré exactement 1 heure 07, le débat a eu lieu et je passe maintenant la

parole désormais à Pierre Médan pour un autre débat, c'est le débat d'orientation budgétaire.

I - FINANCES

4 - DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2021

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous et à toutes, nous avons eu le DOB vert, nous allons maintenant avoir le DOB bleu blanc rouge.

Le plan que je me propose de suivre sera très rapidement de faire un petit bilan sur 2020, ensuite évoquer quelques grands éléments structurants pour le budget 2021 et les budgets suivants parce que le DOB pour cette première année de mandat, pour ce premier DOB de mandat, forcément est un débat d'orientations budgétaires qui va au-delà de cette année 2021 ; et enfin une troisième partie qui sera la plus longue où par grands thèmes on verra les différentes orientations que la Ville a choisies. Voilà à peu près le schéma que je me propose de suivre avec cette année « exceptionnellement » par rapport à l'importance du sujet une intervention de ma collègue sur les RH dans le début de cette présentation.

Alors l'année 2020, comme l'indique la slide, est une année marquée par la crise sanitaire. Nous avons déjà évoqué un certain nombre de points dans les conseils précédents, on vous en a parlé, donc je vais essayer d'aller vite et d'ailleurs je vais essayer d'aller vite sur la totalité de la présentation parce que sinon on va arriver au couvre-feu et on n'aura pas terminé.

Nous avons déjà évoqué le net ralentissement de l'activité municipale pendant cette année 2020 qui s'est traduit par la baisse de certaines dépenses courantes, le maintien de frais fixes j'allais dire « évidemment », en termes de masse salariale évidemment, mais aussi, et là c'est moins évident, de subventions versées, la chute de certaines recettes : les séjours, le cinéma, un certain nombre de redevances ... Tout ceci a compté assez fortement ; et évidemment quelque chose qui s'est accentué par rapport aux années précédentes, que nous connaissions déjà, mais qui a été un peu plus fort cette année : Les retards subis sur les chantiers de la ville évidemment puisque de mémoire nous avons prévu environ 35 M€ et que nous n'en avons réalisé que 22. 22 M€ d'investissements payés, ce qui est déjà bien, mais une baisse quand même plus forte que d'habitude.

Nous rappelons aussi la prise en charge de dépenses exceptionnelles. Nous espérons l'an dernier qu'elles seraient exceptionnelles, malheureusement un certain nombre de dépenses vont être récurrentes :

Les mesures sanitaires telles que les masques ou le nettoyage... Le nettoyage est très important, nous le savons tous, mais il coûte aussi très cher ; les remboursements aux usagers qui évitent évidemment d'avoir des sentiments d'injustice par rapport à un certain nombre de chronologies qui se sont produites et qui ont été délicates évidemment. Globalement on a un impact de 3 M€ sur l'année 2020, vous vous rappelez, on en avait parlé sur l'autofinancement.

Donc on peut dire que la Ville s'est mobilisée pour les Antoniens dans le respect des contraintes sanitaires, évidemment, parce que nous respectons les consignes qui ont été données, les consignes changeantes qui ont été données.

Cette crise sanitaire ne remet pas en cause les fondamentaux de la gestion de la ville. Ces fondamentaux, c'est que l'autofinancement reste à un niveau tout à fait raisonnable, même s'il baisse. On a noté une capacité de résilience des services municipaux qui se sont adaptés et qui ont permis la continuité comme on dit dans le service public alors que le contexte était complexe et très changeant au fil des mois. Et on note enfin une baisse de l'endettement, certes modeste mais qui nous conforte à poursuivre notre programme d'investissements.

Vous voyez, la première partie était courte. La deuxième partie va s'intéresser dans ce contexte que je viens d'évoquer et qui reste le contexte malheureusement de 2021, en tout cas du premier semestre

2021, tout le monde espère que le deuxième semestre pourra redevenir plus normal - on a des doutes mais on espère - ; donc quels sont les traits marquants du budget 2021 et des budgets suivants ?

J'ai entendu un certain nombre de critiques sur « Ah mais vous ne faites pas ça ! »... Il faudrait tout faire tout de suite ! Quand on entend l'opposition, excusez-moi, je vais répéter un petit peu ce que vient de dire mon collègue, on a une drôle d'impression... On est dans une situation de crise et on ne va jamais assez vite... On ne fait jamais assez... les services municipaux, il faudrait qu'ils soient 3.000 pour faire tout ce qu'il y a à faire, sans dépenser plus bien sûr, alors qu'il faut mieux payer les personnels, ce qui est tout à fait logique ! Donc c'est un peu une quadrature du cercle qui est assez surprenante.

Quels sont les traits marquants dans ce contexte ? Nous le disions à l'instant, on va poursuivre un programme d'investissement ambitieux sur cette mandature. C'est le premier point. La crise ne va pas modifier notre volonté, j'ai presque envie de dire au contraire, ce qui s'est passé ces dernières années et la crise nous renforcent dans cette volonté de poursuivre un programme ambitieux d'investissement sur la mandature, pas uniquement 2021.

Sur les autres faits marquants, on note :

- Une croissance importante des dépenses liées au numérique et à l'informatique. Informatique, plateformes diverses et variées sur plein de sujets, j'y reviendrai, notamment des dépenses de protection aussi.
- Une très forte orientation, vous l'avez noté, vers le développement durable et la transition énergétique, et si vous me permettez, pour la présentation du DOB j'ai pris la liberté, sachant qu'il y avait la présentation du DOB vert avant, de ne pas vous en remettre une seconde couche sur les aspects qui ont été traités, qui viennent d'être traités pendant une heure et 10 minutes.
- La croissance des dépenses sociales, le CCAS pour faire face aux difficultés rencontrées par beaucoup d'habitants.
- On va noter toujours la baisse des recettes, la poursuite de la baisse des recettes : Le cinéma il est toujours fermé, les séjours il n'y en a toujours pas sauf cas très particulier.
- Et on note aussi la poursuite des dépenses comme je disais tout à l'heure liées à la crise sanitaire avec des habitudes qui ont été prises dans le nettoyage des locaux, habitudes qui se poursuivront sans doute au-delà de la crise forte parce qu'il faudra toujours faire attention, il faudra toujours être attentifs même lorsqu'on sera tous vaccinés, si tant est qu'on y arrive un jour.
- Et enfin des réalisations conséquentes au niveau DRH et comme je vous le disais, de manière exceptionnelle, dans ce débat nous avons

choisi de faire un petit focus sur ce point et je vais très rapidement laisser la parole à ma collègue, à Claire. Je voudrais résumer ces faits marquants en disant : L'autofinancement de 2021 va continuer de baisser et j'ai envie avec une pointe de cynisme de dire que cela ne nous gêne pas, et le fait d'avoir un niveau d'autofinancement élevé nous a souvent été reproché mais ce n'est pas un dogme.

Claire, si tu veux bien, je te passe la parole.

Mme GENEST : Merci beaucoup. Alors bonjour à tous et à toutes. Sur les projets RH, effectivement c'est un petit peu nouveau de faire ce focus mais on a quand même beaucoup de projets, on a fait beaucoup de choses, et on a beaucoup d'ambitions, donc c'est important, c'est quand même une des parts très importantes du budget, donc c'est important que l'on fasse un peu le point et que l'on sache exactement où l'on va.

En 2020 la Ville a mis effectivement en place de nombreux projets, le premier projet que l'on vous avait présenté, c'est celui de la mutuelle santé qui a été mis en place et qui se déploie progressivement. Le deuxième projet, on en a parlé lors du dernier conseil municipal, c'est la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire. Je vous rappelle qu'il y a donc deux parties sur ce régime indemnitaire : Une partie fixe liée aux postes et une partie variable liée à la personne. En 2020 nous avons travaillé sur à la fois le déploiement technique et la partie fixe de ce régime indemnitaire, et donc les fonctionnaires de la ville commencent à

toucher leur part fixe à partir de ce début 2021, donc le travail a été déployé en 2020.

Un troisième chantier qui a été important, c'est la définition des lignes de gestion de la politique RH. Alors ça ne vous parle peut-être pas beaucoup, c'est un sujet un peu technique mais qui correspond quand même à un mouvement, j'allais dire de renvoi de certaines responsabilités RH ou de politiques RH du CIG vers les collectivités, donc c'est aussi la définition de ce que nous mettons en place notamment pour définir et réaliser la stratégie RH et de mobilités internes.

Voilà donc les grands projets qui ont été mis en place en 2020. En 2021, j'allais dire on continue et on accélère aussi un peu, d'abord parce qu'il y a une vraie volonté de rénovation DRH au niveau de la collectivité mais aussi parce que nous avons des contraintes qui sont celles que l'Etat nous donne, notamment à travers la loi de 2019, et donc le premier chantier qui s'ouvre à nous, c'est la refonte du temps de travail avec la loi d'août 2019, les collectivités doivent se réaligner sur un temps de travail qui aujourd'hui était souvent un petit peu en-deçà. Donc il y a un travail qui est fait, dans une volonté tout à fait positive et une démarche très participative et donc l'idée bien sûr est de faire travailler tout le monde ensemble

Le deuxième chantier c'est la part variable, je vous ai parlé de cette part fixe qui a été travaillée en 2020 et versée en 2021, la part variable, elle , va être travaillée en tout début d'année puisque nous sommes en train de commencer à travailler sur les indicateurs et sur les grilles d'évaluation pour pouvoir commencer à être versée en 2022.

Le troisième projet, que je ne préciserai pas là parce qu'il y a beaucoup de choses, c'est la déclinaison RH du plan de mobilité durable, on a commencé à y travailler avec un certain nombre de mesures mais on vous le présentera ultérieurement lorsque ce sera un peu plus finalisé, mais c'est un des chantiers importants.

Le quatrième point qui rentre aussi dans ce point-là, mais on ne peut pas morceler, c'est la mise en place de la charte QVT, Qualité de Vie au Travail. C'est un ensemble de mesures qui visent à la fois la qualité de vie au travail mais aussi je rappelle la marque employeur, car je le rappelle, la marque employeur c'est la capacité de la Ville à attirer des talents et à les garder, c'est une des dimensions de la QVT. Je rappelle aussi que la dimension de la rémunération n'est pas la seule dimension de l'attractivité d'une collectivité, c'est un ensemble de mesures. Avec ces mesures on a une formation, le développement d'une formation managériale qui est en plus tout à fait nécessaire lorsque l'on met en place la part variable du régime indemnitaire puisqu'il va y avoir une

évaluation et il faut qu'on soit vigilants sur la capacité des cadres à évaluer et sur la justesse de leur capacité à évaluer.

Et puis on continue aussi ce qui a été mis en place, à savoir développer la mutuelle santé. Alors bien entendu cela se fait progressivement parce que les fonctionnaires de la Ville avaient parfois déjà des mutuelles et le temps que tout cela s'installe, c'est une montée en puissance qui est progressive.

Et puis un dernier point qui est aussi plus technique mais qui vous parlera certainement : C'est l'application de la loi de transformation de la fonction publique, cette fameuse loi de 2019 dont je parle et qui est quand même pour nous très impactante, à chaque fois je vous en parle parce qu'il y a beaucoup de conséquences, loi qui nous amène aussi à réfléchir sur les types de contrats. Nous sommes dans une logique de dé-précarisation des CDD puisque des CDD de 1 an peuvent passer à 3 ans, donc il y a toute une transformation qui se fait ; et puis c'est la possibilité d'utiliser des contrats de projets qui nous paraissent tout à fait pertinents, donc on est en train d'ouvrir le sujet, quand on a des projets aussi importants que ceux de cette mandature il faut aussi qu'on puisse y répondre de manière intelligente, souple et adaptée avec des contrats qui soient adaptés aux besoins et aux pics d'activité que l'on pourra avoir.

Donc voilà les projets et les réalisations de 2021, ce qui se traduit par une masse salariale qui est spectaculairement en hausse de 8 %, donc

c'est effectivement une hausse qui est extrêmement importante, très largement soutenue cette hausse par la mise en place du nouveau régime indemnitaire puisqu'on est sur un peu plus de 2 M€ d'augmentations liées à ce régime indemnitaire, on est à 1,5 M€ liés à la partie fixe de ce régime indemnitaire, donc la partie sur les postes, bien sûr c'est une part importante. Nous avons des augmentations qui sont plus classiques, comme le GVT, pour ceux qui ne connaissent pas, c'est l'augmentation naturelle de la masse salariale qui pour le coup s'impose à nous et qui se calcule tous les ans. Et nous avons également des revalorisations statutaires des grilles de rémunérations toujours dans le cadre des obligations qui sont celles que nous donne le gouvernement ; des créations de postes de manière très importante, nous avons une vingtaine de créations de postes, peut-être même un peu plus. L'objectif bien sûr est de soulager les tensions organisationnelles qui effectivement se sont fait jour dans l'organisation de la collectivité et de pouvoir répondre aussi de manière plus sereine aux nombreux projets de la mandature, et donc il faut que ce soit fait avec intelligence, avec aussi parcimonie et en adaptant les types de contrats pour qu'on puisse effectivement répondre de manière souple aux besoins de la collectivité pour réaliser ces projets.

Et puis nous continuons à avoir ce qu'a dit Pierre, il y a aussi des répercussions sur la partie RH, c'est-à-dire les effets de la crise sanitaire,

nous avons bien en tête que nous allons avoir besoin de renforts pour l'entretien, l'encadrement des enfants, le nettoyage des locaux, donc on est bien sûr là-dessus, on a conscience que cet effet de la crise sanitaire se poursuivra certainement encore sur 2021 voire peut-être même plus parce que nous allons certainement prendre aussi de nouvelles habitudes en termes de fonctionnement, donc pour le coup ce sera peut-être quelque chose qui sera plus pérenne que cette simple crise sanitaire.

Donc voilà concernant les RH. Je tenais à vous faire cette petite présentation parce que ça me paraît important que vous ayez cette vision un peu prospective à la fois de la logique qui s'inscrit et qui est forte entre les projets qui sont décrits et ces projets de mandature qui sont ambitieux et les moyens que nous mettons à disposition au niveau de la collectivité pour y répondre de manière organisée, cohérente, et aussi de manière à ce que l'administration puisse répondre à ces besoins de manière j'allais dire à défaut d'être confortable en tout cas sereine. Merci beaucoup.

M. MEDAN : Merci Claire, nous sommes dans le « grand II », les effets marquants, si ça ce n'est pas un fait marquant... c'était bien quand même de le préciser. On n'a pas vu une augmentation de la masse salariale de + 8 % depuis... enfin moi je ne l'ai jamais vu d'ailleurs, depuis que je suis arrivé en 2008. Et d'ailleurs on ne le reverra peut-être plus pour tenir les finances.

Alors je reprends toujours dans le « grand II » les faits marquants avant de passer à une précision, à une maille plus fine, des réalisations qui seront achevées -vous voyez je le mets aussi au futur - en 2021 : c'est la crèche la Comptine, en mars, en mai ou en septembre, mais elle sera achevée ; le théâtre Firmin Gémier - Patrick Devedjian qui est sur le point de l'être, et auquel manquera, vous le savez, on en a parlé tout à l'heure, le parvis mais qui sera sans doute aussi terminé bien sûr d'ici la fin de l'année ; et la place Patrick Devedjian qui elle aussi, là vous le voyez de manière très claire, comme le théâtre, va avancer à un bon rythme.

Quelles sont les réalisations en cours ou à venir dans la mandature ? Eh bien on en a parlé aussi mais là je souhaiterais quand même préciser certaines petites choses : Il y a des grandes réalisations qui vont transformer et continuer de changer Antony, un peu aux deux extrêmes de la Ville en quelque sorte : C'est l'aménagement du quartier d'Antonypole, ce quartier, certes on ne le voit pas de manière concrète bouger parce que c'est un grand projet ; et comme tous les grands projets, M. le Maire l'a dit, il faut du temps pour la réflexion. Quand même il faut avoir conscience qu'il y a une imbrication de parties prenantes dans ce projet, ne serait-ce que pour le fait de réaliser la mise en souterrain de la ligne haute tension, c'est un travail considérable, donc n'y voyez pas une stratégie, une petite cachotterie ou quoi que ce soit, c'est simplement une grande difficulté, même pour nous, de se dire « voilà, ce

sera comme ça ! » ; ça bouge, les dates, les parties prenantes, les retards, les retards au niveau national parfois, vous le savez bien, des lignes de métro, etc. Donc petit rappel sur le calendrier d'Antony-pole avec la poursuite dans le budget des études globales sur le sujet, qu'il s'agisse de la gare, des constructions, de la mise en souterrain de la ligne haute tension... le lancement d'études plus spécifiques va être budgété aussi concernant le futur centre Malraux et le nouvel équipement sportif et culturel. Tout cela forme un tout, on a évolué, on a changé, on a réfléchi en fonction d'un certain nombre d'éléments qui nous font dire que la reconstruction du centre Malraux, on l'avait vue ici mais on pense qu'elle sera mieux à un autre endroit, etc. C'est pour cette raison aussi qu'il est très difficile de faire un état des lieux un peu définitif.

Le deuxième grand projet, vous le connaissez, et lui, il sortira de terre plus rapidement, c'est l'aménagement du quartier Jean Zay avec évidemment les travaux pour la crèche (60 berceaux), pour l'école (12 classes), le parking, tous les aménagements extérieurs. Là encore c'est un projet complexe puisqu'il y a quand même plusieurs intervenants qui vont participer à ce projet : Le territoire, la ville, les constructeurs, qui vont à la fois gérer les espaces publics et les constructions d'immeubles.

Donc tout cela va démarrer et on espère une fin des travaux en gros en 2023. Les études de programmation et le concours de maîtrise d'œuvre

pour la médiathèque auront lieu en 2021. Donc là aussi, on va lancer ce grand chantier culturel dont on aura l'occasion de reparler.

D'autres réalisations évidemment peut-être un peu moins ... d'envergure un peu inférieure auront lieu progressivement : J'ai noté l'aménagement du quartier Pajeaud, la réhabilitation du parc du Bois de l'Aurore, la rénovation du Parc Heller. Je ne vous fais pas un compte rendu exhaustif du rapport, j'ai essayé de choisir les éléments qui me paraissent les plus pertinents, sinon comme je le disais, on en a pour pas mal de temps. Alors dans l'aménagement du quartier Pajeaud qui va se poursuivre avec la dépollution de l'ex-station Oil France, avec la poursuite progressive des acquisitions de locaux commerciaux, avec le démarrage du projet immobilier à la place du circuit de prévention routière, tout cela se fait progressivement.

En 2021 on va voir aussi la réhabilitation du parc du Bois de l'Aurore. On aura mis du temps parce que c'est compliqué ; il y a eu des études, il y a eu des avis qui ont été donnés, il y a eu une participation un petit peu collective, et donc voilà, le bois de l'Aurore va être réhabilité.

On a aussi une grande consultation qui va être engagée pour la rénovation du Parc Heller. C'est un parc auquel les Antoniens tiennent beaucoup, donc là encore on va consulter.

Et deux éléments à la fois dans le social et/ou sociétal, je ne veux pas pinailler, et dans le médical avec la volonté ferme d'ouvrir deux maisons :

une Maison des Familles qui sera un lieu d'accueil, d'écoute, un espace associatif, et l'ouverture d'une Maison Médicale pour attirer de nouveaux médecins généralistes dont la ville, vous le savez, a besoin comme beaucoup de villes d'ailleurs identiques.

C'étaient à grands traits les éléments marquants de ce budget 2021 et des suivants. Si l'on essaie d'avoir une maille d'analyse plus fine et que nous nous concentrons sur les projets que j'ai essayé de classer par grands thèmes, voilà ce que cela peut donner : Alors là encore ce n'est pas une volonté de ma part de vous perdre mais c'est un souhait que j'ai eu de changer la chronologie et l'organisation, donc je vais évoquer certains points mais dans le désordre.

Je vous propose d'abord de nous intéresser à la démocratie participative et à la ville intelligente avec une suite sur l'administration. On commence souvent le débat d'orientations budgétaires par certains thèmes et j'ai eu envie de changer pour consacrer un petit peu l'importance qu'il peut y avoir aussi dans les thèmes que j'aborde au début.

Donc cette démocratie participative, cela fait déjà quelque temps qu'on l'a mise en œuvre mais effectivement on va la positionner de manière plus institutionnelle avec :

- La création d'un nouveau pôle au sein des services de la Mairie qui va réunir la démocratie participative et « la Smart City ». Donc c'est quelque

chose qui se met en place et qui va, j'en suis sûr, donner des effets positifs et structurants.

- On a une nouvelle édition du budget participatif, je n'en dirai pas plus, Fabien l'a largement évoqué tout à l'heure avec une augmentation du budget.

- On a aussi l'organisation quasi systématique de concertations et/ou de consultations autour des grands projets d'aménagement... Je vous parlais du Parc Heller, il y aura consultation/concertation ; c'est vrai pour Antonypole, c'est vrai pour la rue Mounié... Donc tout cela va évoluer vers plus de démocratie, tout simplement, elle sera participative oui mais la démocratie d'une certaine manière par définition est participative. Mais on l'appelle comme ça, c'est l'usage.

- Et enfin la création d'une plateforme numérique facilitant les consultations et fiabilisant les votes.

Maintenant, qu'est-ce que la ville intelligente ? Eh bien c'est la volonté de faciliter un certain nombre de services et d'améliorer, de rendre plus efficaces un certain nombre de situations parfois ponctuelles, parfois imbriquées. Donc on va déployer des services en ligne pour continuer à améliorer les démarches des habitants. C'est très important, une ville intelligente c'est une ville par définition moderne : Prise de rendez-vous en ligne systématisée avec le service de l'Etat Civil et la régie centrale, possibilité d'informer la mairie en temps réel lorsque vous voyez un

problème qui peut être dangereux sur la voirie par exemple, donc ça évidemment, ce sont des éléments qui vont se mettre en œuvre assez vite.

- Autre élément aussi c'est la création d'un nouveau service qui s'appelle pour l'instant mais peut-être que l'intitulé sera revu, je ne sais pas encore : « Relations citoyens ». L'objectif c'est d'assurer un suivi de toutes les requêtes et réclamations et d'éviter que vos requêtes ne se perdent on va dire dans une mairie qui a quand même beaucoup de services, et souvent, quand on demande quelque chose, plusieurs acteurs sont impliqués pour répondre à cette demande des Antoniens. Donc l'idée c'est de simplifier la réponse pour celui qui la demande. Et de faire en sorte qu'il y ait un processus de traitement qui, lui, ne sera pas forcément simple, c'est pour ça que cela demande une réflexion. Ce n'est pas quelque chose de simple même si certaines entreprises savent très bien faire.

- Permettre à la plateforme « Ma Ville Mon Shopping », on en a parlé tout à l'heure, qui a été développée en partenariat ou en collaboration avec La Poste, de toucher encore plus de commerçants ; je ne sais plus si c'est Monsieur le Maire ou si c'est Fabien qui vous l'a dit, il faut que les commerçants, eux aussi, acceptent de se moderniser parce que sinon il faut qu'ils arrêtent de râler contre Amazon si de leur côté ils ne veulent pas vivre dans le monde dans lequel on est. Comme dit l'adage, « soit tu

suis la mode, soit tu quittes le pays ». C'est un peu excessif peut-être mais malgré tout, si vous voulez, le numérique est tellement présent aujourd'hui qu'il faut qu'il y ait une adaptation.

- Il y aura une nouvelle édition d'Antonytech aussi autour de l'innovation digitale justement pour sensibiliser les habitants aux nouvelles technologies.

Alors si l'on poursuit un peu, tout en quittant à proprement parler la Smart City, si l'on poursuit dans l'administration sur tous les changements qui vont avoir lieu et nos orientations pour avoir une administration plus responsable, plus moderne, plus réactive, ce que l'on attend tous, en tant qu'élu j'ai exactement les mêmes exigences que quelqu'un qui n'est pas élu ; j'aime bien quand ça marche bien, quand c'est efficace, quand on me répond, etc. Donc on va faire des efforts conséquents sur un certain nombre de domaines.

- Dans le côté « responsable et écologique », on a un réel progrès à faire sur la gestion des déchets pour les bâtiments communaux. Cela va être entrepris de manière très sérieuse.

- On va poursuivre des actions, Claire l'a dit, de la QVT, Qualité de Vie au Travail, je n'y reviens pas, ça a été largement dit,

- Développement d'un Plan de Mobilités Durables pour encourager les mobilités propres et partagées,

- Et on va se lancer dans deux processus de certification ISO même plus, au moins deux parce que tout à l'heure j'ai entendu une question sur l'ISO 14000 dans le domaine du Développement Durable, mais on va lancer deux applications ISO : l'ISO 9.001 sur la question de l'achat public, qui est une vraie question et qui est complexe à régler. J'ai aussi cette préoccupation à l'Université, donc je vois bien que c'est assez compliqué. Et ISO 26.000 dans le domaine de la RSO, la Responsabilité Sociétale des Organisations, en interaction avec PACTE. C'est un peu l'équivalent de la RSE pour « l'entreprise privée ».

Donc une administration responsable et moderne avec :

- l'amélioration des dispositifs de lutte contre les cyber-attaques
- l'équipement en ordinateurs portables des personnels dont les missions sont compatibles avec le télétravail
- la poursuite d'un processus de modernisation des outils numériques dans tous les services et avec la possibilité, pas uniquement en temps de crise Covid mais avec une vraie réflexion sur la question du travail à distance qui ne concernera évidemment pas tous les personnels mais un certain nombre de personnels de la mairie ; donc ces trois éléments-là : la lutte contre les cyber-attaques, l'équipement d'ordinateurs portables des personnels ; et la poursuite de modernisation des outils numériques avec des applicatifs métiers spécifiques et le passage à Microsoft 365 pour toute la bureautique de base notamment.

Je suis content de dire, enfin j'espère qu'il n'y aura pas trop de questions sur ce sujet puisqu'ils ont été largement abordés hier au soir à l'occasion d'une commission municipale animée par Saïd, avec beaucoup de questions intéressantes d'ailleurs concernant la question des cyber-attaques. C'est une question importante, moderne, on va davantage, on va mieux sauvegarder nos données, on va mieux surveiller les réseaux, et on va permettre... On va essayer... On n'évitera pas... Personne aujourd'hui n'est capable de dire qu'on peut éviter une autre cyber-attaque mais on va tout faire pour en minimiser les conséquences, et pour faire en sorte qu'un plan de reprise d'activité soit le plus efficient possible. Voilà l'idée.

Alors après, on est toujours dans cette question d'administration finalement mais on en sort un peu aussi avec la politique de la ville et l'action sociale. J'ai regroupé les deux parce que ça me paraît être proches comme préoccupations :

- Evidemment le CCAS qui a joué un rôle important en 2020 conservera un rôle majeur en direction des plus fragiles et notamment dans la crise du Covid.
- Et d'ailleurs le soutien de la ville au CCAS et au PIMMS sera augmenté en 2021 pour tenir compte de ces aspects.
- Nous poursuivrons des travaux de rénovation de la Résidence Renaître

- Nous continuerons d'accompagner les associations locales et les actions du Centre social et culturel, notamment celles à destination des 6-11 ans. C'est un souhait de se concentrer un peu plus sur les plus jeunes.
- Et il y aura aussi la création d'une « Maison de la Solidarité » et d'une plateforme numérique de la Solidarité pour faciliter le bénévolat et pour faciliter la mise en relation entre les personnes, je dirais, de bonne volonté qui veulent aider et qui parfois se disent : Oui mais comment faire ? Qui ne sont pas forcément adhérentes à une association et qui ont pour autant envie d'aider, parfois de façon ponctuelle parce que leur planning ne leur laisse pas le temps, et qui aujourd'hui peuvent rester un peu sur leur faim.
- Volonté d'accueillir rapidement un centre de vaccination sur la ville aussi. C'est quelque chose auquel nous pensons mais vous connaissez en écoutant un peu les informations les difficultés de cette question : Nombre de centres de vaccination ont été ouverts mais n'ont reçu aucune dose de vaccin, nous le savons tous.

Alors autre point, et là nous sortons un petit peu des questions liées à l'administration, l'action sociale, etc., et on revient à des questions dont nous avons déjà parlé précédemment :

Voirie et mobilité : Il y a un certain nombre d'éléments qui ont commencé déjà et d'autres qui vont se faire plus progressivement :

- Mise en œuvre du Plan vélo,
- Création d'un service de vélos électriques en partage,
- Construction de la première consigne VELIGO,
- Restructuration du réseau de bus par VSGP en partenariat étroit avec la Ville évidemment,
- Poursuite du projet de sécurisation de la rue Pajeaud avec révision du projet initial,
- Reconstruction d'un certain nombre de rues, je vous épargnerai toutes les rues, c'est dans le rapport si vous voulez des précisions,
- Et étude de circulation dans le centre-ville pour réaménager notamment la rue Mounié et les environs, pas uniquement que la rue Mounié, enfin le réaménagement de la rue Mounié mais on se préoccupe aussi de la façon dont on circule dans tout le centre-ville.
- Pour la voirie et la mobilité on peut aussi noter le déploiement des parkings en enclos à Vasarely et au parking des Hortensias qui est prévu.
- L'ouverture au public du parking du personnel communal le soir et le week-end, notamment pour les besoins du théâtre,
- Et la mise en œuvre du stationnement intelligent. Sur ce plan il y a beaucoup de choses qui vont être faites assez novatrices et notamment de nouveaux horodateurs, de nouveaux matériels de péage pour les parcs en enclos, sans ticket, faciles pour régler l'horodateur, etc.

- Une voiture LAPI (verbalisation et comptage des places),
- Réservation et paiement des abonnements voirie sur internet grâce là encore à la modernisation du site de la ville...

Donc voyez, ça fait beaucoup de choses mais nous allons toujours finalement dans la même direction qui est d'améliorer l'existant, faciliter la vie des Antoniens, être plus efficaces dans la gestion au quotidien de tous ces aspects.

Pour ce qui est de la prévention et de la sécurité, nous en avons là aussi déjà parlé, ce n'est pas une surprise :

- Nous souhaitons poursuivre le déploiement des caméras de vidéoprotection, je vous rappelle que les Antoniens sont demandeurs de ces caméras, nous ne les posons pas pour nous faire plaisir mais vis-à-vis d'une demande de protection. On sait bien qu'il y a d'autres éléments, nous les prenons en compte, et nous avons décidé d'une augmentation des effectifs de la police municipale jusqu'à 12 agents, donc une montée en puissance de la PM. Pas seulement une montée en puissance en termes quantitatifs mais aussi en termes qualitatifs puisque nous souhaitons permettre à la police municipale de travailler dans de meilleures conditions et d'une certaine manière pour que ce soit plus attractif, c'est un petit peu aujourd'hui une nécessité.
- Ils auront des caméras piétons, ils auront de nouveaux véhicules, ils auront des motos électriques, des VTT... J'ai mis trois petits points parce

qu'il y a aussi le souhait d'avoir une police à cheval mais ce sera peut-être un petit peu plus délicat que d'acheter une moto électrique... Mais enfin c'est un souhait quand même.

- Reconstruction du poste de police municipale évidemment, qui sera livré en 2023. Nous sommes conscients des problèmes que cette construction pose, ce n'est pas la peine de nous dire qu'il y a des retards, on le sait, merci, c'est un problème d'architecte mais on est tenaces ; ce poste de police municipale qui intégrera le CSU (Centre de Supervision Urbain) verra le jour, c'est une promesse et un engagement pour 2023.

Concernant maintenant le Développement économique, j'ai noté quelques éléments intéressants :

- Tout d'abord le Forum de l'emploi des métiers et de l'apprentissage ; on fera le maximum pour qu'il puisse se tenir ;
- Vous savez que l'on expérimente aussi le dossier TZCLD, moi je préfère dire « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » avec la volonté là encore comme d'ailleurs au niveau des questions de reconversion et d'emploi pour les jeunes, non pas d'imaginer que l'on arrivera, c'est un objectif, c'est une direction, c'est une volonté, après il ne faut pas être naïf non plus mais je sais qu'un certain nombre d'élus d'entre vous ont réfléchi à ces questions lors de commissions ou lors de réunions budgétaires, j'ai pu noter une vraie avancée sur ce sujet.

- La reconduction du partenariat du Pôle Systematic sur ces deux sujets, si vous avez des questions, Francois Goulette qui est là y répondra volontiers car c'est le spécialiste.
- Soutien aux associations de commerçants et des artisans,
- Reconduction du dispositif de la charte Qualité,
- Et plus ponctuellement la rétrocession de deux éléments : Le fonds de commerce situé 1, rue de l'Eglise ; et le deuxième le bail commercial situé au 12, rue Auguste Mounié. Ce sont deux éléments qui auront lieu aussi en 2021.

Concernant l'Education : Sur l'éducation, on pourrait être très, très longs, parce que vous le savez bien, c'est un sujet qui est toujours très important pour une ville. Nous avons de nombreuses écoles et évidemment, on pourrait parler très, très longtemps de l'éducation.

Brièvement, qu'est-ce qu'on note ?

- Tout d'abord le lancement des études pour Anatole France avec la volonté d'avoir 24 classes dans un bâtiment BEPOS +, donc qui respecte toutes les contraintes posées dans le cadre du Développement Durable et de l'Energie,
- Vous savez qu'il va y avoir une école Jean Zay avec 12 classes,
- Et le lancement des études pour créer un écocentre de loisirs qui a pour objectif d'accueillir les mini-séjours de maternelles.

- La végétalisation, on en a parlé, des cours d'écoles à André Pasquier en premier, on en a parlé et c'est là que tout à l'heure ça m'a un peu amusé, il faut bien un début. Le fait que l'on végétalise une école, on voit ce que ça donne, on réfléchit, c'est presque un projet pilote, donc ne soyez pas surpris, on est encore là pour pas mal de temps, On a le mandat... au moins.

- Et enfin le programme complet, très coûteux, allant dans trois directions : la rénovation thermique des groupes scolaires, on vous en a parlé. Vous avez constaté que volontairement je n'ai rien chiffré, pour ne pas vous assommer avec des chiffrages qui peuvent d'ailleurs aussi être variables ; on a cité les 35 M€, ce n'est pas rien. Donc rénovation thermique des groupes scolaires,

- Rénovation des offices et des réfectoires, ce n'est pas 35 M€ mais ça ne va pas être gratuit non plus,

- Et enfin le raccordement de toutes les classes à la fibre optique, les classes, pas les écoles. Nous avons la volonté qu'il y ait la fibre dans chaque classe. Ceci aussi, ça fait partie dans le domaine de l'éducation d'un élément permettant aux enseignants de réaliser leur changement pédagogique sans être bloqués par des questions d'ordre technique, problèmes de débit, de réseau, etc.

Concernant maintenant la Petite enfance, on parlait des écoles à l'instant, la petite enfance c'est avant cette période-là, avec les crèches. Et donc :

- Volonté de poursuivre le programme de rénovation de toutes les crèches de la ville, parfois avec plus ou moins de succès à cause des entreprises qui viennent faire les travaux ;
- Ouverture de la crèche « la Comptine » j'ai mis en mars, ce sera plus tard, d'accord.
- Programmation d'une nouvelle crèche de 60 berceaux sur Jean Zay (dans le même bâtiment que l'école)
- Et poursuite d'un soutien actif aux crèches associatives par un subventionnement que l'on poursuit et qui est quand même important (158 places)
- Ainsi qu'un soutien actif aussi aux assistantes maternelles par le biais de la mise à disposition de tous les lieux d'accueil qu'elles peuvent trouver à Antony, accueils-jeux et actions de formation. Ce n'est quand même par rien pour elles.

J'ai repris un titre qui faisait fureur dans les années 70 : la Jeunesse et les Sports :

- Volonté de maintenir, autant que possible, l'ensemble des actions proposées avant le virus, évidemment mais... il y a le « autant que possible ».
- Poursuite des nouvelles activités proposées par le « 11 » (stages collégiens) qui ont quand même bien marché.

- L'augmentation des actions d'accompagnement des jeunes avec une volonté marquée de favoriser l'insertion et l'autonomie...
- Nous allons côté Sports finir de reconstruire la piste d'athlétisme du stade Georges Suant
- Reconstruire les vestiaires du stade Velpeau, ça c'est en cours, c'est cher d'ailleurs pour des vestiaires... pour des vestiaires, oui, c'est presque du luxe
- Poursuite des études sur le centre équestre
- Et le label « Terre de jeux » a été attribué à la ville
- Antony a été aussi sélectionnée en tant que centre de préparation aux JO, pas pour tout le monde, je pense, pour les athlètes étrangers.

Donc côté Jeunesse et Sports, il y a aussi pas mal de choses à faire.

Enfin dans le domaine de la culture et des animations :

- Vous aurez noté qu'il y aura l'ouverture au public du théâtre Firmin Gémier - Patrick Devedjian bientôt, avec une inauguration aux beaux jours, on va dire... On me dit que non, ça a été retardé ? Ok, donc pas d'inauguration du théâtre. L'essentiel est que ce soit fait...
- Le lancement de l'étude de programmation pour la médiathèque du quartier Jean Zay
- Le report en septembre du concert du Parc Heller avec l'espoir que l'on pourra quand même faire quelque chose.

- La reprise des manifestations organisées par la ville dès que les conditions sanitaires le permettront. Les services sont « lorsque nous faisons les réunions budgétaires » toujours sur le même principe qui est de prévoir, de préparer, de faire comme si, et d'être prêts pour réaliser ces manifestations en prenant des contacts, en prenant des jalons, et évidemment en espérant que cela puisse se faire sur la deuxième partie de l'année.
- Et déplacement du Club Scientifique à la rentrée de septembre 2021 dans l'ancienne école Dunoyer de Segonzac.

Voilà, chers collègues, tout ce qui fera l'objet de notre souci, de notre attention particulière, tout comme il est dit sur la dernière slide : Le débat est ouvert... Et j'ai cité un grand poète français « Sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur », j'aurais pu aussi citer quelqu'un de moins connu, qui dit aussi que « La critique est facile et l'art est difficile », c'est là-dessus que je terminerai ma présentation du DOB. Merci.

M. le Maire : Merci Pierre, y a-t-il des questions ?

Mme ASCHEHOUG : Alors M. Médan, j'ai bien entendu votre reproche sur notre lecture de votre politique. Mais si nous avons la même lecture, nous serions dans le même camp ! Et mettez-vous à notre place, c'est hyper décevant de ne jamais voir nos propositions dans vos présentations. Donc nous nous sommes fait une raison, faites comme nous, ce sera plus facile.

Ensuite je m'excuse par avance de la longueur de mon intervention :

La délibération que vous nous avez présentée, pour nous ce n'est pas un document d'orientations budgétaires, il n'y a pas de chiffrage des actions et des investissements, de précisions des financements par les impôts, des subventions, des emprunts, et nous devons pouvoir disposer d'éléments d'appréciation précis. Et donc ma première question est : Où sont les perspectives ? Nous traversons une crise sanitaire avec des conséquences sociales et économiques inédites pour la plupart des générations, entre ceux qui perdent de leurs revenus parce que malades, ceux qui n'ont plus de revenus parce qu'ils n'ont plus de travail, ceux parmi les plus jeunes qui voient leur vie, leurs contacts avec l'extérieur se réduire à un écran, qui n'ont plus les petits boulots pour arrondir les fins de mois, et tous ceux qui n'en peuvent plus d'être seuls, loin de leur famille. Où sont-ils dans vos prévisions ?

Alors j'ai bien entendu que c'était le CCAS qui allait s'en occuper, donc je reposerai la question, mais bon... quand même.

M. MEDAN : Est-ce que vous permettez que je fasse deux petites interventions ? D'une part pour le CCAS on va augmenter, je l'ai dit, la subvention, d'accord ? Donc d'une somme conséquente.

Et pour ce qui est du chiffrage, vous avez deux réponses : La première c'est que dans le document, vous avez quand même eu des éléments chiffrés plus précis. Deuxième réponse : Lorsque vous avez assisté à la

commission Finances, on vous a donné des éléments chiffrés. Et troisième réponse, et c'est la plus importante : Il y aura dans un mois et demi maintenant, deux mois maximum, le budget avec évidemment là beaucoup d'éléments chiffrés qui viendront à l'appui de ce que j'ai présenté. Merci.

Mme ASCHEHOUG : D'accord, Ok. Alors je reprends où j'en étais, je continue : Vous ne tenez pas compte de la crise, rien n'est prévu par exemple dans le DOB pour le renouvellement des masques au quotidien pour les élèves et les écoliers, et quelle est votre stratégie pour la Ville si la crise perdure ? Qu'est-ce qui sera prioritaire dans les investissements ? On a l'impression que, même si vous parlez de la crise partout, on a l'impression que pour vous tout va bien se passer. Et vous présentez beaucoup de grands projets mais c'est maintenant que les citoyens ont besoin d'aide et de soutien car la crise économique et sanitaire frappe durement et pas seulement les plus précaires mais aussi la classe moyenne, les artisans, et les commerçants.

En matière de logement, les difficultés de paiement de loyers vont augmenter notamment dans le parc privé. Le déficit de logements abordables se creuse avec le ralentissement de la construction en Île-de-France, et nous ne voyons pas d'efforts pour répondre à ces urgences par rapport aux projets normalement engagés, c'est-à-dire 62 logements sociaux à Jean Zay et 50 à Pajeaud en accession, qui sont déjà

insuffisants, ne serait-ce que pour atteindre le seuil des 25 %. Combien de logements sociaux ou intermédiaires comptez-vous créer dans le cadre de l'obligation de 30 % sur les nouveaux programmes ? Et pourquoi ne pas prévoir simplement d'alimenter par exemple un fonds d'aide pour les impayés de loyers ?

Après, vous nous parlez de la création d'une Maison de la Solidarité dès cette année, on aurait bien aimé en savoir un peu plus. Où est-ce qu'elle va être implantée ? De quels moyens elle disposera ? Qu'y trouvera-t-on ? S'agit-il de mettre à disposition des locaux ou des moyens financiers accrus pour les associations qui distribuent, qui stockent des produits frais, qui font du soutien scolaire, de la permanence d'accueil à proximité des bénéficiaires ? Nous connaissons aussi la situation précaire de nombreux jeunes fortement touchés par la crise sans emploi et sans ressources, porte d'accès au RSA, plus de 500 jeunes actifs sont sans emploi à Antony selon l'INSEE. Vous parlez de l'intensification du plan d'insertion des jeunes mais quels moyens y seront consacrés ? Avez-vous prévu des aides financières ? La presse se fait écho régulièrement de la détresse psychologique des jeunes et nous, nous aimerions que vous créiez un point d'écoute jeunes avec des psychologues salariés comme à Bourg-la-Reine.

Vous annoncez un renforcement des subventions au PIMMS. Très bien.

Mais quels services de proximité proposez-vous en place dans tous les

quartiers d'Antony qui en ont besoin ? Et toujours rien dans votre projet pour engager la résorption du bidonville de la rue Léon Jouhaux et la réintégration de ses habitants alors que des fonds européens peuvent être sollicités pour cela. Il ne manque que votre volonté.

Concernant le projet d'aménagement urbain d'Antonypole, vous annoncez des études pour valider l'aménagement du pôle gare du Grand Paris Express sur la base du projet Linkcity. Ce projet qui intéresse fortement les Antoniens a été conçu hors sol et son contenu nous interroge. Quand allez-vous enfin engager une concertation approfondie avec les élus et les habitants sur un aménagement qui va bouleverser l'équilibre urbain actuel en créant un deuxième centre-ville ?

Vous avancez le chiffre de 3.500 logements sur le quartier mais le projet Linkcity n'en prévoit que 440. Vous annoncez un nouveau centre culturel et sportif sur le quartier des Rabats, il en est bien besoin tant ce quartier est dépourvu d'équipements et de services. Mais à quelle échéance ? Et la reconstruction du centre Malraux s'intègre-t-elle dans le projet Linkcity et avec quel contenu ? Nous n'avons toujours pas été consultés d'ailleurs par le cabinet qui devait le faire et nous avons prévenu Madame Précetti à ce sujet.

Ensuite vous nous indiquez que vous recrutez 14 agents municipaux de nettoyage pour les écoles maternelles mais on n'en retrouve que 10 en créations de postes, donc où sont-ils ? On dirait d'ailleurs plutôt « où

sont-elles ? » Et la séparation des tâches entre les agents de nettoyage et les ATSEM est une demande des parents depuis longtemps. Moi, je la connais cette demande depuis 2002. Nous espérons donc la pérennisation de ces postes.

Enfin vous évoquez la modernisation de l'armement de la police nationale et on aimerait bien avoir des précisions à ce sujet.

Et vous parlez beaucoup de démocratie participative mais la démocratie c'est un échange, ce n'est pas une plateforme pour récolter. C'est un échange avec des personnes et vous semblez ignorer qu'il existe une fracture numérique avec des personnes plus âgées, avec des personnes démunies, et avec des personnes par exemple qui souffrent de handicap. Merci.

Mme LAJEUNIE : Vous ne serez pas surpris si je commence par la notion de départ du rapport qui parle d'autofinancement mais jamais de l'autofinancement net, celui qui permet d'investir, celui qui est après le remboursement des annuités d'emprunts et qui est la véritable capacité de financement. Aujourd'hui Antony, avec 14 M€ d'épargne et 14 M€ de remboursement de dettes, a un surplus relativement faible. Nous avons encore six emprunts classés pour leur dangerosité ; vous les présentez comme une broutille compte tenu de l'ensemble de la dette et malgré nos demandes d'information et de transparence qui sont récurrentes, nous n'avons toujours aucune information sur les risques dans le rapport. C'est

le débat d'orientations budgétaires, il est censé nous permettre de préparer en amont justement le prochain conseil municipal relatif au budget primitif.

M. Médan, on ne vous accuse de rien, c'est vous qui présentez un catalogue de projets forcément irréalisables sur un an, ce qui est une évidence, vous nous présentez des projets déjà réalisés ou en passe de l'être, des projets peut-être sans impact sur le budget 2021, d'autres en cours de réalisation sans information sur les restes à réaliser en 2021 ou les années suivantes, d'autres enfin qui sont des promesses électorales sans ordre de grandeur financier ni calendrier prévisionnel, et enfin d'autres qui ne sont pas censés voir le jour, comme j'ai retrouvé l'entrée et la sortie du parking du marché sur la RD 920, projet pour lequel vous aviez essuyé un refus de la part du Président du département feu Patrick Devedjian, étayé par un dossier prouvant son impossibilité car trop dangereux. Donc la dangerosité aurait-elle changé du fait du changement de Président ? C'est une question.

Donc les questions qui reviennent pour préparer et pour pouvoir débattre c'est : Quel encours de dette prévoyez-vous pour la fin de l'exercice 2021 compte tenu de la situation financière ? Les investissements prévus ? Et l'impact économique et social de la crise sanitaire ? Et surtout quel est le niveau des cofinancements dans les projets prévus par le Département, la Région, le Plan de relance ?

Dans ces conditions, c'est un peu difficile de débattre et de préparer le prochain conseil. Merci.

M. MONGARDIEN : M. Médan, effectivement on manque cruellement de chiffres sur les projections 2021. Vous nous expliquez que ce sera pour le prochain conseil municipal, on prend note. Toutefois j'aimerais faire une remarque préliminaire sur les grands équilibres financiers de la Ville pour 2021, et je tiens à préciser tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une critique mais plutôt d'un constat à l'écoute de la présentation qui a été faite. Le constat est que la baisse prévisible de la capacité d'autofinancement projetée en 2021 va être principalement induite par l'augmentation de la masse salariale. Et il s'agit donc, à mon avis, d'une évolution structurelle et pas d'une évolution conjoncturelle telle qu'on a pu la vivre à cause de la crise Covid en 2020. Et c'est donc quelque chose qu'il va falloir intégrer non seulement dans le budget 2021 mais dans les budgets des années à venir.

M. le Maire : M. Médan va vous répondre, à moins que d'autres questions n'apparaissent ? Nadia Desbois, vous avez la parole.

Mme DESBOIS : Vous dites M. Médan et vous avez raison que « la critique est facile mais l'art est difficile » mais tout de même, moi il me semble que dans ce document d'orientations budgétaires il y a un goût de déjà-vu. Il y a un goût de déjà-vu, avec des nouveautés certes, et des réalisations qui marquent de l'inertie et de l'incapacité à concrétiser de

nombreux projets et des investissements qui sont remis sur le papier de programme en programme et d'année en année. Alors l'effet est peut-être accentué du fait que vous n'êtes pas en capacité de mettre des dates, en fait il n'y a aucun élément de calendrier, même global. On peut entendre et peut-être encore plus en cette période de crise sanitaire, mais la crise sanitaire ne doit pas prendre sur le dos de manière conjoncturelle ce qui par ailleurs est du retard structurel d'année en année, mais tout ce que vous nous présentez, c'est presque un travail universitaire. C'est-à-dire que c'est presque des projections à 10 ans, à 15 ans qui forcément viennent se surajouter à ce qui n'a déjà pas été fait et qui induisent vraiment du serpent de mer et de l'effet tunnel. Moi je suis assez saisie par ce qu'a présenté Madame Genest, c'est concret, ça a été fait en quelques mois et je suis assez convaincue du fait que quand effectivement il y a une vision sur un certain nombre de thématiques, que c'est managé, que c'est piloté en projets avec les métriques associés, avec les jalons, avec les échéances, on arrive à faire avancer. Et vraiment je félicite au nom de mon groupe les travaux de Madame Genest parce qu'on sait que sur le domaine de la RH ce n'est pas simple de faire avancer les choses, alors on n'est pas sur des bâtisseurs d'entreprises de travaux généraux mais c'est une autre matière qui est riche, qui est passionnante, mais qui n'est pas simple. Et là, en quelques mois, j'ai le sentiment que la politique RH de la Ville et ses outils sont

complètement modernisés et vraiment félicitations pour le travail qui a été réalisé.

Mais il est vrai que sur le reste, il y a quand même de l'ancien qui perdure d'année en année, et effectivement des nouveautés qui nécessiteraient d'être précisées, d'être données et mises en perspective dans un calendrier global pour que les Antoniens puissent y trouver des points de repères.

Pour reprendre simplement quelques éléments concrets qui nécessitent peut-être des précisions ou qui amènent à des questions :

Point 2.5 : sur la rénovation des bâtiments publics. Aujourd'hui vous indiquez le lancement de l'étude de programmation pour la reconstruction de l'école Anatole France. Donc ça veut dire au moins un retard de huit ans pour engager les travaux puisque c'était un projet que vous portiez déjà au programme de 2014. Il peut y avoir tout un tas de raisons mais à ce stade on en est quand même objectivement huit ans plus tard à simplement le lancement de l'étude de programmation.

La crèche la Comptine : Certes on entend que les entreprises étaient défaillantes et on l'a beaucoup entendu : les architectes, les entreprises...

Je ne suis pas spécialiste du bâtiment et j'imagine que c'est peut-être le domaine où il est le plus difficile de piloter finement des planifications ; néanmoins, il me semble qu'une commune comme la nôtre doit se doter de méthodes qui sont des méthodes d'amélioration continue,

d'apprentissage. Comment se fait-il que dans notre commune, les grands chantiers traînent tous ? Quasiment tous ont du retard, et des retards considérables. Et nous, élus, et les Antoniens, on n'a pas forcément la vision de « c'est là faute à qui ? » et ce n'est même pas le sujet, on sait que ça peut arriver. Mais comment on se prémunit, comment on met en place des actions parades pour que ça arrive peut-être moins ?

En matière de rénovation de la voirie, le point 2.6 : l'avenue Lavoisier. On comprend là aussi, il y a beaucoup d'études et de réflexions, qu'en 2021 « les études préalables avant les travaux seront lancées ». Dans votre programme M. le Maire, il était indiqué et promis que les travaux seraient lancés dès la fin de la construction de l'école, et si l'étude est lancée maintenant, ça veut dire des travaux qui démarrent au mieux en 2022, au pire 2023. On n'y est quand même pas.

Sur d'autres points qui sont moins de l'ordre des travaux, le soutien au commerce local : Les intentions là aussi sont louables. Vous indiquez que l'enveloppe pour le soutien aux commerçants sera augmentée en matière de subventions et d'animations. Ce serait bien, nous on l'a porté et on l'a appelé de nos vœux à plusieurs reprises, mais « augmentée » ça ne veut rien dire. Augmentée de quel montant ? Au moins de quelle fourchette ? Quelle est l'enveloppe pour donner de la visibilité aux commerçants qui souffrent aujourd'hui ?

En matière de développement économique : Vous indiquez qu'une réflexion sera menée sur les activités qui pourront s'installer dans les 150.000 mètres carrés de futurs locaux d'Antony, qui seront dédiés aux activités économiques. Ok. Concrètement qu'est-ce que c'est que cette réflexion ? C'est ça qui est intéressant. Il ne s'agit pas de prendre des engagements à ce stade-là, vous ne pouvez pas les prendre, mais précisez les choses ! On ne peut pas dans le cadre d'un quartier qui va émerger dans les prochaines années se dire : A ce stade on est toujours en réflexion ! Ça fait déjà 5 ans, 10 ans qu'on est en réflexion ! De quelle manière ça avance ? A plus court terme, quel projet sur le terrain Sanofi ? Sur le terrain Sanofi en 2022 qui est un endroit stratégique, qui pourrait se prêter à un programme d'aménagement mixte économique/résidentiel. Quelles sont les perspectives ?

En matière d'éducation, là je rejoins les remarques qui ont été faites concernant les vacataires et en particulier sur le domaine périscolaire. J'ai souligné que sur les RH je trouvais que le bilan était très bon mais je crois qu'il y a encore un travail de valorisation des agents, de formation de ces agents aussi à réaliser de manière effectivement à conforter leur capacité à assurer la sécurité et l'éveil des enfants.

En matière de soutien scolaire, vous insistez et vous mettez en avant les investissements qui sont faits sur le QPV. J'ai eu l'occasion de le dire en commission, je crois que c'est très bien et c'est un quartier, une

population qui le nécessitent. Là aussi on appelle de nos vœux et on est prêts à aider pour imaginer quelle forme pourrait prendre ce dispositif, mais se dire aussi de quelle manière on fait élargir les capacités d'aide au soutien scolaire à l'échelle de la commune, parce que les difficultés scolaires ne s'arrêtent pas, et vous le savez, aux frontières du quartier du Noyer Doré.

En matière de Petite Enfance, là l'offre Antonienne est très large, elle est globalement très qualitative, je pense qu'on coche un certain nombre de cases et on salue le travail et de Madame Schlienger et des services. Néanmoins, et c'est aussi un élément que l'on avait projeté, il y a, et vous le savez, un vide d'offres sur le quartier du Bois de Verrières. Donc comme j'entends que votre plan est pluriannuel, j'entends aussi qu'il n'est pas à ce stade prévu de pouvoir effectivement réfléchir à éventuellement la création ou la promotion d'une nouvelle structure d'accueil collectif associative sur ce quartier.

De la même façon sur la petite enfance, les relais d'accueil et les relais d'assistantes maternelles, les relais d'assistance parentaux, nécessiteraient de bénéficier d'antennes, pas forcément d'infrastructures fixes mais d'antennes décentralisées dans des quartiers non couverts de manière à faciliter l'accès aux professionnels de la Petite Enfance, les quartiers La Fontaine et le quartier des Rabats en particulier qui ne sont

pas couverts par cette offre de services qui est par ailleurs très intéressante et très qualitative sur Antony.

Sur le point 2.15 : la jeunesse. On parle du 11 et là aussi il y a une activité, une offre de services qui est à la fois très large et très créative. On en appelle, nous, à effectivement avoir une réflexion sur la capacité de décentraliser les animations. Quand on a réfléchi à notre programme, on avait parlé de créer des antennes du 11 dans d'autres quartiers. Ce sont probablement des coûts d'infrastructures qui sont forts ; au-delà de cela et parce que ce n'est pas votre intention, est-ce qu'on pourrait à tout le moins imaginer de décentraliser un certain nombre d'animations, dont les animations du Club Scientifique qui est peut-être le domaine qui est, indépendamment de l'origine je dirais socio-économique des familles, à la portée de l'éveil de l'ensemble des enfants.

Sur la partie sportive vous parlez du label « Antony Terre Sports de Jeux » et je ne peux que saluer l'obtention de ce label pour notre commune et sa notoriété avec ce label. On pourrait se poser la question là aussi en termes de vision, comment est-ce qu'on peut imaginer capitaliser la mise à l'honneur sur notre commune de disciplines sportives comme la boxe, le pentathlon, l'escrime, l'escalade, le tennis de table, notamment auprès des jeunes publics. C'est un élément qui n'apparaît pas, comment au-delà d'Antony Terre Sports de Jeux on pourrait capitaliser sur cet événement ?

En matière de logements, vous précisez que la Ville augmentera la subvention à Hauts-de-Bièvre Habitat dans le cadre du plan de programme de rénovation thermique. Là aussi, quelle enveloppe simplement ? Simplement une enveloppe, il n'est pas nécessaire de donner des chiffres précis, mais je pense que ça nécessiterait d'être précisé.

En matière de Maison de Santé, là aussi vous l'avez porté à votre programme et on ne peut que saluer cette initiative, ça nécessiterait de bénéficier d'éléments de calendrier, de jalons, je n'y reviens pas. Quels locaux ? Y a-t-il des locaux déjà aujourd'hui envisagés ? Quel serait le principe retenu ? La Maison de Santé, elle peut prendre plusieurs formes, des communes font des choix qui sont différents en la matière.

Et je rejoins la question pratico-pratique de ma collègue sur le type d'armement qui est envisagé pour la police municipale.

En tout cas merci beaucoup pour votre écoute.

M. MEDAN : Des bazoukas ! Hein Jean-Yves ?

M. le Maire : Et des kalachnikovs.

M. MEDAN : Oui, c'est ça. Allez, on va être sérieux évidemment, c'est aussi à la police municipale sur ce point de discuter, de réfléchir avec les élus en charge, Saïd, du sujet. Cela ne se fera pas comme ça, il y a effectivement une concertation, des consultations, des réflexions.

Alors je voudrais quand même que les choses soient claires : À l'heure actuelle, avec M. le Maire et les services, nous sommes dans une période de réunions budgétaires. Ces réunions budgétaires sont très nombreuses, elles examinent service après service la totalité des demandes, des souhaits, parfois des exigences fortes des services. On les chiffre le mieux possible pour justement obtenir le budget que nous vous présenterons dans quelque temps. Ces réunions budgétaires sont très nombreuses et durent longtemps. Il est totalement impossible de faire ce que vous demandez ! Vous demandez quelque chose qui n'est pas réaliste, c'est-à-dire que vous pinaillez sur des petits points, etc. Donc s'il fallait s'occuper, s'intéresser de tous les éléments les uns après les autres, mais on n'en sortirait pas ! Pour nous, un débat d'orientations budgétaires, c'est prendre un peu de hauteur et arrêter de s'intéresser à tout et à n'importe quoi ! C'est essayer d'avoir un petit peu justement de hauteur... Vous avez parlé d'un travail universitaire, alors je suis universitaire donc je veux bien le prendre positivement, mais je considère effectivement que d'essayer de faire une synthèse, ce n'est quand même pas plus mal que de pinailler sur tout et sur rien.

Mme DESBOIS : Non mais simplement, M. Médan, dans le macro-planning vous n'avez pas donné de précisions.

M. le Maire : Non, vous n'avez pas la parole, il faut supporter qu'on vous réponde !

M. MEDAN : L'idée que je veux aimablement vous transmettre, c'est que j'ai essayé d'évoquer les faits marquants, et ensuite j'ai essayé d'aller un petit peu plus dans le détail avec une maille plus fine ; je sais bien que c'est un exercice, on peut dire qu'il est convenu, mais pas simplement convenu parce qu'il nous engage sur la mandature pour le programme que l'on a envie de mettre en œuvre. Alors bien sûr, on n'arrivera peut-être pas à tout faire pendant cette mandature, non ce n'est pas « peut-être », c'est « certainement », parce qu'il y aura des retards, M. Venturi qui nous écoute a dû avoir les oreilles qui lui sifflent parce que c'est très agréable sans doute d'entendre dire « Quand même... » avec un peu de suspicion, « est-ce qu'à Antony on ne serait pas en gros un peu lents, un peu moins bons que les autres ? Vous comprenez, on est toujours en retard sur les projets, etc. ! » ; mais vous ne pourriez pas être un peu positifs ? D'accord on est en retard, d'accord on a un architecte qui est défaillant sur le poste de police, est-ce que c'est de notre faute ? Est-ce que c'est de la faute de Monsieur Venturi ou de ses services ? Moi je dis clairement Non ! A mon avis, si on faisait des études sur les retards dans les villes, mais dans toutes les villes il y a des retards ! Je ne l'affirme pas, j'aimerais pouvoir avoir des études mais au fond de moi, j'en suis quasiment certain, vous voyez ce que je veux dire. Donc il y a des critiques que j'entends, c'est-à-dire que vous êtes sur certains points opposés à des choix, d'accord, mais après, s'il vous plaît, ne nous

demandez pas de chiffrages précis sur tel ou tel point, ce n'est pas l'objet, on n'a pas le temps de le faire.

Comme je le redis, les commissions auxquelles vous pouvez assister peuvent vous donner des éléments d'information de ce type ; le budget le fera avec une grande précision puisque vous aurez en gros un maximum d'informations ; et en plus sur le côté orientations et choix cela nous permettrait de mettre en évidence les vrais éléments distinctifs. Je pense qu'il y a une partie de l'opposition qui doit rêver jour et nuit aux logements sociaux. Cela fait partie du jeu, c'est toujours pareil. Nous allons progressivement arriver aux 25 % de logements sociaux, c'est un objectif dans le respect de la loi.

Maintenant vous pouvez effectivement nous dire « on n'y est pas », oui d'accord on n'y est pas, on est à 23, enfin 22,75 je crois de mémoire d'après le dernier décompte. C'est comme ça, c'est une tendance, mais c'est un souhait de notre part de dire : « On y va, on va y aller ». Vous pourriez reconnaître que c'est plutôt une bonne chose. Il y a certaines communes qui s'en fichent royalement et qui disent « On est à 15 %, on va y rester, on paie la petite note à l'Etat et puis voilà ! » Ce n'est pas notre cas ! Ce n'est pas comme si on balayait d'un revers de main vos critiques, vos remarques sur les logements sociaux. Voilà ce que je voulais dire.

Alors après, je vais vite, je ne peux pas tout prendre, désolé, M. Mongardien vous avez évoqué l'évolution structurelle DRH, vous avez raison. Cela ne nous a pas échappé, l'augmentation ne sera pas tous les ans de cet ordre mais malgré tout, il y a une vraie augmentation structurelle qui est prise en compte et qui se rajoute au GVT habituel et qui va se rajouter parce qu'évidemment on ne va pas reprendre en 2022 ce que l'on a donné aux personnels en 2021. Donc oui, vous avez raison c'est structurel, oui on en tient compte, et c'est intégré dans notre réflexion.

Pour ce qui est du cheval de bataille d'Isabelle Lajeunie sur notamment la dette et les emprunts, les emprunts effectivement structurés existent encore dans notre dette, ils sont relativement faibles, une petite dizaine de % à peine de mémoire, parfois en effet ils donnent lieu à un taux d'intérêt un petit peu trop élevé, on aimerait mieux qu'il soit plus faible d'accord, mais il est souvent beaucoup plus coûteux de les renégocier, ces emprunts, lorsqu'on n'a pas des conditions spécifiques. Donc on n'a pas envie de les renégocier, et par ailleurs il ne faut pas oublier quelque chose que l'on a tendance à oublier aujourd'hui parce qu'on est tellement habitués depuis quelques années à avoir des taux d'intérêts faibles, très faibles, qu'il ne faut pas oublier cette période où un certain nombre d'emprunts structurés, au début quand ils ont été conclus, ont apporté des marges de manœuvre considérables sur le plan financier par rapport

à des emprunts fixes plus classiques. Et ça, aujourd'hui on a tendance un petit peu à l'oublier.

Alors sur votre intervention Mme Aschehoug, il y a beaucoup de questions qui pourraient être posées effectivement au CCAS : Pour la fracture numérique le CCAS ou la médiathèque peuvent pallier certains manques, je pense, après il est certain que vous pourrez avoir toute la bonne volonté du monde, moi j'ai une maman qui a 80 ans, eh bien oui elle assume la fracture numérique parce que parfois, selon les caractères, on préfère faire autre chose que d'être le nez sur son ordinateur... Alors ce n'est pas forcément grave à chaque fois, l'interdépendance générationnelle fait que cette fracture numérique existe ... mais moi je trouve qu'on ne parle pas assez de l'aide familiale que l'on peut avoir... Quand j'entends ce qui se passe au niveau des étudiants, en tant qu'universitaire je me dis oui, certains souffrent mais enfin attendez, il y a des étudiants qui ont une famille aussi quand même ! Il y a des étudiants qui sont aidés, il y a des personnes âgées qui sont aidées par leurs enfants, donc il ne faut pas non plus exagérer ces fractures et tout transformer en problème. Voilà. Merci.

M. MAUGER : Je bouillais d'impatience en ayant entendu que des élus de l'opposition rêvent de logements sociaux ! Des logements sociaux, ce n'est pas une affaire de taux M. Médan, il y a combien de demandes ?

M. MEDAN : Ecoutez-moi deux petites minutes ...

M. MAUGER : Il y a combien de demandes de logements sociaux à Antony qui ne sont pas satisfaites ? Combien ?

M. MEDAN : La notion de rêve, c'était pour dire que j'avais l'impression que vous n'aviez que ça en tête. C'était une façon imagée de dire que vous ne parlez que de ça.

M. MAUGER : Absolument pas. Ce n'est absolument pas le cas et visiblement vous ne nous entendez pas, et donc je répète ma question : Les logements sociaux ce n'est pas une affaire de taux, c'est une façon de répondre à une certaine demande qui existe. Combien est-ce qu'il y a de demandes aujourd'hui à Antony de logements sociaux par des gens qui y ont droit et qui ne sont pas satisfaites ? Plus de 2.000. Voilà. Donc on n'est pas en train de rêver, on est en train de demander...

M. LEGRAND : Moins de 2.000 M. Mauger ! 1.300.

M. MAUGER : Eh bien écoutez, envoyez-nous vos chiffres parce que nous n'avons pas les mêmes.

M. COLIN : Je confirme bien que nous avons de nombreuses réunions budgétaires pour aborder différents sujets et que M. le Maire est très attentif à cela et que c'est important de pouvoir parler sur des choses concrètes que nous avons préparées.

Alors j'ai envie de vous faire part d'au moins trois mots de réflexion après avoir entendu ce que vous avez dit : Notre collègue Olivier Parisis parlait de poésie, de poésie tout à l'heure, et de politique ; j'allais dire

simplement que lorsqu'on parle d'un débat d'orientations budgétaires il nous faut effectivement un peu de poésie. Je vous rappelle que « si on ne rêve pas on meurt », et qu'on a besoin de rêver pour avancer et surtout dans la période actuelle, c'est vraiment nécessaire qu'on ait un petit peu de vision des choses.

Je voudrais rassurer mes collègues : En matière de politique sociale et de débat d'orientations budgétaires, nous ne manquons pas de vision et je dirais d'engagement sur la question. Dans ce qui a été dit sur le budget, une augmentation de 8 % de la masse salariale sur la ville, mais c'est aussi sur le CCAS, c'est du jamais vu et c'est vrai que dans un contexte comme le nôtre, la ville grâce à une bonne gestion peut manifester une solidarité importante par rapport à ses personnels. Ce n'est pas rien, c'est du social également. Et nous sommes attentifs à cette donnée parce que dans le CCAS, dans la politique du CCAS, nous avons besoin d'avoir des collaborateurs et des collaboratrices qui s'investissent dans la durée parce qu'on a besoin de ça.

Alors l'année 2020, vous avez eu quelques chiffres mais je peux vous dire où nous étions et où nous avons envie d'aller : En 2020, vous avez pu constater que l'activité d'aide à domicile ou du service de maintien à domicile a augmenté de 30 % sur la ville d'Antony ; ça a été une explosion de demandes, ça a été aussi une explosion de réponses immédiates apportées puisque la plupart des demandes d'aide financière

ont parfois été gérées en 24 heures sans compter la mobilisation des bénévoles et l'augmentation des aides diverses aux associations. J'ai entendu tout à l'heure que le CCAS avait des excédents. Eh bien M. le Maire serait sans doute très content de savoir que nous avons des excédents, mais nous avons plutôt 400.000 € de dépenses supplémentaires ; et nous serions plutôt, si nous donnions une trajectoire financière par rapport à une dotation de 2,4 M€, en direction d'arriver à 3 M€, ce serait plutôt structurellement dans la durée une augmentation de 25 %. Alors M. le Maire est très attentif à ce que nous utilisons au mieux le budget mais il est vrai qu'il y a eu des évolutions structurelles dans l'action sociale et face à la crise dans laquelle nous sommes qui amènent à prendre en compte ces réalités. Bien entendu il faut les étudier, bien entendu il ne faut pas faire n'importe quoi mais les besoins sont importants, je ne cache pas que les besoins sont importants, que le CCAS est dans une logique je dirais de politique sociale de cohérence puisque, lorsqu'il y a un centre de vaccination il va intervenir, sur la question de « Territoire zéro chômeur », évidemment les élus du CCAS et la ville apportent leur soutien ; dans la question du PIMMS le CCAS est concerné, et bien entendu les questions d'incivilités nous concernent également.

Donc tout simplement ce que j'ai envie de dire, c'est que bien entendu des chiffres précis ne peuvent pas être donnés aujourd'hui, mais nous

aurons ce débat aussi en conseil d'administration du CCAS, et à partir de cela, nous nous réunirons ; je proposerai une réunion de commission municipale qui pourra faire état de l'ensemble des travaux auxquels nous sommes arrivés.

La fracture numérique est une réalité. La fracture numérique est une réalité qui peut laisser les plus démunis... Alors quand on a un entourage familial c'est facile, quand ce n'est pas le cas, c'est beaucoup plus complexe mais par exemple le CCAS s'est saisi de cette question et nous essayons le plus possible par rapport à des personnes en difficultés de les aider dans les démarches... je dirais numériques. Et on est tous parfois un peu confrontés à cette forme de handicap. C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés au quotidien.

Donc si vous voulez, ces enjeux sont des enjeux fondamentaux que la Ville d'Antony souhaite porter, dont nous avons conscience, alors on ne veut pas faire du misérabilisme mais on sait que notre rêve, ça va être effectivement d'être encore plus solidaires et de répondre le mieux possible aux besoins.

En matière de handicap j'ai entendu des remarques. Evidemment on a essayé de développer la coopération avec la Maison du Handicap départementale sur les expulsions difficiles, on a parlé d'un fonds d'aide aux impayés, évidemment il y a des choses à faire mais le CCAS aussi, je tiens à le rappeler, a mis en place avec le soutien de M. le Maire qui

était très attentif à cette dimension, a mis tout un dispositif social qui travaille sur la prévention des impayés et des expulsions. Et à Antony, le nombre de personnes qui ont été expulsées, par rapport aux années précédentes, et j'ai un recul de cinq ans, a été diminué des deux tiers. Mais pourquoi ? Tout simplement parce que lorsque l'on prévoit... « Prévenir c'est mieux que guérir ». C'est un autre adage que je peux vous livrer en tant que tel. Mais ce travail parfois est moins visible mais il est beaucoup plus efficace sur la durée.

Alors oui, à Antony pendant la crise il y a eu une véritable résilience des services du CCAS et des structures autour sur ça, pour une réponse adaptée aux besoins, oui il y a un changement de structure de l'action sociale sur la ville que la ville accompagne, et bien entendu c'est dans la volonté de M. le Maire et de son équipe de travailler à des propositions budgétaires qui permettront d'accompagner de façon la plus précise possible la solidarité qui est nécessaire à Antony. Voilà ce que je tenais à dire simplement. Merci.

Mme LAJEUNIE : Merci à M. Médan pour un certain nombre d'informations. Que vous fassiez la promotion de vos futures actions est de bonne guerre, c'est normal. Nous ne vous avons jamais, jamais demandé le détail des lignes budgétaires ni les actions vraiment précises, en revanche et pour autant le formalisme du DOB existe et nous autorise à avoir les grandes lignes budgétaires, le niveau d'encours de la dette en

fin d'année, et les projets prévus pour l'année 2021. C'est tout ce que l'on vous demandait, M. Médan. Merci.

M. MEDAN : C'est dans le rapport écrit.

Mme MACIEIRA-DUMOULIN : Je voulais juste rajouter un petit mot par rapport à ce que disait Pierre Médan sur la fracture numérique et plus particulièrement sur les séniors. Je crois qu'en ce moment on n'est pas spécialement sur ce sujet mais plus sur l'isolement. Là, tout le travail du CCAS et toutes nos forces sont vraiment concentrées là-dessus parce que nous sommes confrontés à un isolement énorme, et je suis d'accord avec Pierre : Effectivement il y a des personnes âgées aussi qui ont des familles, sauf que souvent les familles sont loin. Là, on est en train d'affronter un autre combat, c'est de faire en sorte que ces personnes puissent avoir quelqu'un à qui parler. Alors bien entendu le travail du CLIC est énorme, on a un soutien psychologique constant mais on vous en avait déjà informés dès le début du premier confinement, mais là en fait on fait face à quelque chose qui est difficile en fait à aller chercher parce que les personnes, si elles ne nous appellent pas, parfois se retrouvent seules. Nous avons rencontré des séniors qui à un moment vous disent : Eh bien en ce moment je finis par parler à la télévision parce que je ne sais pas avec qui discuter et je n'ai personne à qui parler. Je pense qu'il faut qu'on se concentre là-dessus, alors excusez-moi, au niveau budgétaire je fais confiance à Pierre sans problème mais là je

pense qu'on est dans un autre domaine qui est l'humain. Et je suis assez sensible à ça parce qu'on a un service du CCAS qui est extraordinaire, qui est sur le pont depuis des mois, M. le Maire le sait puisqu'il en a discuté récemment avec eux et il mesure toute l'ampleur du travail que l'on a fait et on a été présents sur le terrain pratiquement tout le temps.

Alors vous allez me dire : Oui on le sait, on est d'accord, mais on est même en surcharge, je dirais, parce que les agents font tout ce qu'ils peuvent et ils sont sollicités constamment. On est appelés, vous imaginez, surtout en ce moment, pour tout, et forcément pour les centres de vaccination, vous imaginez bien, mais je pense que l'on va faire face à quelque chose qui va monter en puissance, qui va être très difficile à gérer, le CCAS met tous les moyens en œuvre, on a aussi la chance d'avoir tous les budgets nécessaires et une volonté du Maire pour les mettre en œuvre. Mais moi, ce qui m'inquiète, c'est qu'en fait je rencontre de plus en plus de gens qui vont mal ; je suis très sensible aussi aux étudiants et j'ai eu le plaisir d'apprendre que la Région avait mis en place une mesure, c'est-à-dire 150 psychologues je crois pour avoir à peu près 40.000 consultations gratuites pour nos étudiants, ce n'est pas beaucoup mais c'est déjà pas mal. Ils en ont autant besoin que les seniors. Je ne partage pas les choses en deux mais voilà concernant les seniors, je pense que la fracture numérique va presque devenir un petit peu secondaire. Mais ce n'est pas un sujet qu'on oublie, c'est un sujet qui est

très important, qui va faire que l'on travaille sur le long terme mais là c'est vraiment l'isolement des personnes seules, l'isolement des personnes un peu plus âgées, et pas seulement, parce qu'au CCAS on est confrontés même à des mamans, il y a des personnes beaucoup plus jeunes mais qui sont aussi seules dans la vie et qui sont un petit peu inquiètes de ce qui peut se passer.

Voilà, je tenais à souligner ce travail du CCAS qui est fait au quotidien. Ils ne lâchent rien, je peux vous dire qu'ils sont tous très fatigués mais on a quand même un service assez extraordinaire. Je voulais juste le souligner et je vous remercie.

Mme GENEST : Merci. Juste un mot sur le fait que l'augmentation de la masse salariale, c'est bien entendu une évolution structurelle, on ne va pas revenir en arrière ; après, on est quand même dans un effet de rattrapage aussi parce que l'on était relativement sous administré, on avait quand même, et vous l'avez souligné, un certain nombre de vacances de postes, donc je pense que c'était utile ; le fait est que l'on est quand même très vigilants et je tenais quand même à le souligner à ce que les organisations continuent à évoluer, et donc on n'est pas dans des organisations statiques mais au contraire dans des organisations qui s'adaptent, donc d'une année sur l'autre bien sûr on sera attentifs à ce qu'on l'on soit en permanence j'allais dire avec une organisation bien fluide et c'est important de le savoir.

Et aussi je tenais quand même à souligner le professionnalisme dans la gestion des projets parce qu'on a l'impression parfois à vous entendre qu'on est un peu ballotés par les projets, ce n'est pas le cas, on travaille sur des outils de macro planning, on travaille sur des outils d'adaptation des moyens, des délais, des ressources, et on essaye d'être le plus efficace possible de façon justement à gérer l'adéquation entre les moyens et les résultats ; et donc nous sommes quand même dans une montée en compétences très rapide des équipes pour justement pouvoir maîtriser ces macro plannings, et donc je pense qu'il faut souligner ces efforts de professionnalisation.

Et enfin je vous remercie de vos commentaires positifs sur le travail DRH que je prends surtout pour les équipes qui ont fait un travail vraiment formidable et qui se sont beaucoup investies et donc je pense que c'est bien de le souligner, je vous remercie de l'avoir fait.

M. AÏT-OUARAZ : Je prends la parole rapidement pour répondre à deux questions : la première relative à l'armement de la police municipale et la seconde question relative au point d'écoute Jeunes.

Concernant la police municipale : La police sera armée effectivement, alors elle sera armée d'une arme non létale, à savoir un PIE, un pistolet à impulsions électriques. Nos agents de police municipale seront équipés de cet armement, accompagné également de ce que l'on appelle un Tonfa, un bâton de défense. Donc notre police municipale disposera de

l'ensemble des moyens technologiques, matériels et humains pour pouvoir rendre les différents services de protection de la population Antonienne.

Concernant le deuxième sujet, c'est une question de Mme Aschehoug sur les points d'écoute Jeunes, cela existe déjà, c'est un dispositif qui s'appelle l'ESJ (Espace Santé Jeunes) où des éducateurs reçoivent les jeunes, il y a également une psychologue qui est à disposition -alors il ne faudra pas nous dire ensuite que ça coûte un peu cher, ce qui était un petit peu votre propos en introduction de cette séance- effectivement cela représente un coût mais on ne recule pas devant cette assistance auprès de nos jeunes.

Enfin, toujours sur cette question liée à la jeunesse, sachez que des actions sont déjà en place en collaboration avec le Département des Hauts-de-Seine et le CROUS ; par exemple la semaine dernière des visites ont été effectuées au CROUS d'Antony, avec la ville d'Antony et le Département des Hauts-de-Seine, et une assistance a été fournie aux jeunes nécessiteux, distribution de denrées alimentaires notamment mais également la mise à disposition d'une assistance, ce que je vais appeler une écoute spécialisée pour tout jeune qui en fait la demande.

Toujours sur cet aspect jeunesse, sachez qu'au niveau du 11 il y a un dispositif en place qui s'appelle « Un jeune une solution » et ce dispositif

sera renforcé par la possibilité d'avoir une écoute psychologique en cas de besoin.

Donc voilà ce que je voulais vous répondre au niveau des actions déjà en place, Mme Aschehoug.

Mme REMY-LARGEAU : Première chose, je voulais juste réagir par rapport à la première réflexion qui a été faite à propos du montant des psychologues : Je crois que vraiment se caricaturer n'aide pas à se comprendre. Vous avez dit que nous avions dit que c'était trop cher, jamais nous n'avons dit ça, nous avons simplement posé la question de savoir en face du montant qui est indiqué quelle est la prestation qui est offerte, tout simplement. Après, en fonction de la réponse effectivement on pourra juger si c'est trop cher, pas cher... Mais tant que nous n'avons pas les éléments malheureusement nous ne pouvons pas nous faire un jugement. Donc ne vous étonnez pas que l'on pose des questions.

Cela me permet de faire la transition avec ma deuxième remarque, je m'excuse déjà par avance de poser une question mais effectivement Monsieur Colin, merci beaucoup d'avoir pris le temps de reparler de tout ce qui est mis en œuvre par la Ville et notamment dans le cadre du CCAS et des différentes interventions qui ont lieu, qui mettent en valeur effectivement ce qu'au quotidien les services peuvent réaliser, et je souligne que c'est très positif ; sur ce point il n'y a pas de souci. Par contre la commission Solidarité ne s'est pas réunie, je ne sais pas

pourquoi, et du coup je suis amenée à poser une question à laquelle j'aurais peut-être eu la réponse si la commission s'était réunie : Ma question concerne la page 24, la partie consacrée à la santé ; il est écrit que la Ville recherche actuellement des locaux afin d'ouvrir une Maison médicale municipale, je cite : « L'objet de cette Maison médicale sera d'attirer à Antony des médecins généralistes libéraux. » Mes questions vont être simples : Pouvez-vous nous préciser les grands contours, je dis bien les grands contours, puisque nous avons bien compris qu'il ne s'agissait pas de rentrer dans les détails de ce projet, et une idée du montant qui est prévu ? S'agira-t-il de médecins conventionnés de secteur 1, c'est-à-dire accessibles à tous ? Où cette Maison médicale sera-t-elle localisée ? Est-ce que vous cherchez des locaux dans un quartier précis ou bien est-ce que vous cherchez dans toute la ville ? Nous aimerions et les Antoniens aimeraient bien le savoir parce qu'effectivement la pénurie de médecins généralistes qui s'annonce, et même qui est déjà présente, est assez inquiétante. Je vous remercie.

M. le Maire : Ecoutez, on vous le dira lorsqu'on aura trouvé les locaux.

Mme REMY-LARGEAU : Merci pour cette réponse précise !

M. GOULETTE : Je voulais dire un mot sur la question de l'insertion sur laquelle nous avons été interrogés : Il ne vous a pas échappé que nous sommes inscrits dans la candidature au dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » qui a été cité par Pierre Médan et pour lequel

il y a eu une délibération au dernier conseil municipal qui a permis d'instaurer le comité local de l'emploi. C'est un dispositif de type insertion, de type également expérimental, ce ne sont pas toutes les villes qui s'insèrent dans ce type de dispositif, dans les Hauts-de-Seine il n'y a que deux villes candidates. Donc nous avons une démarche très proactive là-dessus.

Je voulais mentionner également une autre chose, c'est qu'à cette occasion nous avons une réflexion pour intensifier nos démarches dans le domaine de l'insertion : il y a un certain nombre de choses que la ville d'Antony fait déjà sur lesquelles nous communiquons peu. Je voulais attirer votre attention sur des éléments par exemple qui étaient dans le DOB Vert précédemment où il est inscrit que dans le domaine des achats responsables de la Ville, nous avons déjà environ l'équivalent de 1.000 heures d'insertion professionnelle qui arrivent sous forme de clause sociale d'insertion et cela va être porté à 7.000 heures d'insertion en 2021.

Et je voulais également vous rappeler que nous avons eu un bulletin municipal qui a parlé des différentes entreprises d'Antony, de même de l'économie sociale et solidaire, qui font de l'insertion. Donc voilà, nous ne sommes pas en reste et nous avons même l'intention d'intensifier ces actions.

Mme CHABOT : Merci, je voulais juste revenir sur la demande de logement social : M. Legrand, nous avons eu une commission des affaires sociales fin 2020 sur laquelle vous nous aviez dit comme chiffre de demandeurs de logement résidant sur Antony : 2079 Antoniens, donc je pense que le chiffre de M. Mauger de 2.000 correspond à la réalité, c'est le chiffre que vous nous avez fourni il y a deux mois.

M. LEGRAND : Je vous décompose un peu : sur les 2.000, il y a 1.350 Antoniens, il y a 350 personnes qui sont sur les communes de Fresnes, de Châtenay-Malabry, de Massy, donc sur les communes avoisinantes ; et vous avez 300 à 350 personnes qui sont des mutations. Ce sont des personnes qui sont déjà logées, qui veulent changer de quartier, plus grand, plus petit, et puis quand elles apprennent qu'il y a une nouvelle résidence qui va être livrée, elles veulent absolument la nouvelle résidence, ce qui fait le chiffre que vous venez de donner. Et vous avez 17.000 personnes en Ile-de-France, 17.000 personnes qui ont demandé la ville d'Antony. Pourquoi ? Je ne sais pas pourquoi il y a autant de personnes qui veulent venir habiter à Antony. C'est bizarre !

Mme CHABOT : Moi j'avais exactement 16.910 personnes qui avaient demandé Antony dont 2.079 Antoniens. Ce sont les chiffres que vous nous aviez donnés et peut-être qu'il y avait des gens de Fresnes dans les Antoniens.

M. LEGRAND : Oui, ces chiffres-là sont bons, mais je vous dis 17.000 personnes d'Ile-de-France qui veulent venir habiter sur Antony.

M. MAUGER : Très rapidement, c'était pour revenir sur le même sujet, là j'ai le document qui s'appelle « Programme local de l'habitat 2015/2020 » que vous connaissez certainement, et dedans il y a 1.949 demandes, et la source c'est le fichier des demandeurs d'Antony au niveau des logements...

M. le Maire : Oui mais c'est y compris les 600 locataires qui veulent changer de logement, les locataires du parc social.

M. MAUGER : Effectivement ce sont les demandes...

M. le Maire : Oui mais ce ne sont pas des gens qui sont en-dehors du secteur social et qui veulent y rentrer.

M. MAUGER : Oui mais ce sont peut-être des familles qui s'agrandissent par exemple et qui ont besoin d'un logement...

M. le Maire : Oui mais ils sont déjà dans un logement social, donc ils libèrent un logement en le quittant, vous voyez ? C'est pour dire que le solde c'est 1.350, je confirme le chiffre de Jacques Legrand. Alors maintenant y a-t-il encore d'autres demandes avant de passer au point suivant ?

Mme DESBOIS : Je serai très courte, ce n'est pas une demande, simplement M. Médan, vous soulignez le fait que l'opposition est dans l'incapacité à valoriser le positif. Là je crois que vous vous êtes laissé

emporter par votre émotion parce qu'autant il me semble pouvoir être assez vindicative concernant les sujets que nous portons, en revanche il me semble aussi être en capacité de valoriser et les élus et les services et les actions qui sont menées y compris la Petite Enfance, j'en ai parlé, les RH également et d'autres sujets, le sport, quand il le faut. Je voulais rétablir la vérité. Merci.

M. MEDAN : Oui, je l'ai même dit à votre collègue et voisin par mail hier soir, que je reconnaissais que son propos était de valoriser les services financiers de la ville.

Mme HUARD : Je voulais revenir sur la fracture numérique. J'ai bien compris qu'effectivement la question de l'isolement des séniors aujourd'hui était une question prioritaire, maintenant là, nous ne sommes pas dans l'immédiat et dans le contexte de la pandémie, il s'agit bien de projet de digitalisation de la Ville qui engage l'avenir, on a une vision qui quand même se base beaucoup sur le tout numérique, les inscriptions en ligne, les outils de reporting, de voirie, etc., et on sait que les personnes qui ont des difficultés avec ces dispositifs ont un besoin d'autonomie qui n'est plus satisfait s'il n'y a pas de personne pour les accueillir, pour les inscrire, pour faire les démarches normales sans un service d'assistance je précise, c'est un besoin d'autonomie, et donc ça se traduit au final par un non-recours aux aides, un non-recours aux activités, non-recours à tout un tas de choses. C'est pour cela que nous insistons sur cette

question de la fracture numérique et sur le fait que l'on ne peut pas baser tous les dispositifs d'une ville sur le numérique.

Et le deuxième point que je voulais aborder, c'est l'armement de la police municipale, je pense que ça ne figurait pas au programme que vous avez présenté M. le Maire, et là j'estime qu'il y a je dirais une tromperie des Antoniens qui ne souhaitent pas forcément que les policiers municipaux soient armés et de matraque et de pistolet.

M. le Maire : De matraque, ce n'est pas nouveau ! Ils ont toujours eu une matraque.

Mme HUARD : Alors on y ajoute le pistolet...

M. AÏT-OUARAZ : Vous voudriez qu'ils travaillent avec quoi ? Des petits crayons à papier ?

Mme HUARD : C'est une vision de la police de l'après...

M. AÏT-OUARAZ : Ils ne figurent pas effectivement dans ce DOB tout simplement parce que...

Mme HUARD : C'est une vision de la police, une vision répressive.

M. AÏT-OUARAZ : Cela a été fait précédemment Madame, cela fait quelque temps que l'on travaille sur ce projet, vous avez un petit train de retard !

M. le Maire : Nous ne voulons pas d'armes pour la police, des armes qui tuent ! Ce ne sont pas des armes qui tuent. Ce que demandent les gens

qui veulent armer la police, ce sont des armes qui tuent. Et y compris dans tous les partis politiques.

Mme SANSY : Par ailleurs il ne faut pas être naïfs, je crois que depuis 2015 la police municipale ou nationale n'a pas d'autre choix que de pouvoir à un moment donné se protéger lorsqu'elle intervient.

Mme ASCHEHOUG : Je voulais juste poser une question à M. Aït-Ouaraz parce que l'Espace Santé Jeunes dont il parle, est-ce que c'est la consultation qui est au 11 ?

M. AÏT-OUARAZ : Non, en fait vous faites bien de mentionner le 11, je pense à un autre dispositif que nous avons également sur ce sujet, sachez qu'il y a également une association qui est disponible pour l'ensemble des jeunes qui fréquentent le 11, le 11 a envoyé un SMS à l'ensemble des jeunes donnant les coordonnées d'une association pouvant répondre à toute attente autour je dirais des aspects psychologiques.

Pour répondre à votre question concernant l'ESJ, c'est situé au niveau de l'écoute du Noyer Doré sur la rue Robert Scherrer.

Mme ASCHEHOUG : D'accord.

M. AÏT-OUARAZ : On peut vous faire visiter si vous voulez, si vous ne connaissez pas trop ce quartier.

M. MEDAN : Je précise que les services financiers de la Ville ne paieront pas les amendes au-delà de 18h.

(Rires)

Mme ASCHEHOUG : Dans ces cas-là, il faut faire des ordres du jour plus courts.

M. MEDAN : Dans ces cas-là il faut être un peu plus concis dans ses remarques, chères oppositions.

Mme ASCHEHOUG : Votre intervention a duré 43 minutes, M. Médan.

M. MEDAN : C'est bon, je plaisante !

M. le Maire : Y a-t-il encore des questions ? M. Mongardien vraiment la dernière, parce que cela fait déjà 1h45 que nous sommes en débat sur le DOB. C'est bien mais il y a encore 15 sujets à voir.

M. MONGARDIEN : Je voulais poser une question justement sur l'un des rares éléments qui a été chiffré dans le budget 2021 qui est cet investissement de 35 M€ sur quatre ans pour la rénovation thermique des écoles. Vous dites vouloir vous appuyer sur le plan de relance financé par l'État : Quel niveau de financement vous attendez, vous espérez de l'État sur ce sujet ?

M. le Maire : On espère beaucoup mais je crains qu'il y ait peu.

M. MONGARDIEN : D'accord.

M. le Maire : J'espère beaucoup mais il ne faut pas rêver, malheureusement je crains fort... Les services techniques sont beaucoup moins optimistes que moi. Ils craignent vraiment que l'on soit réduit à la portion congrue.

M. MONGARDIEN : Parce que M. Gioria tout à l'heure parlait d'un complément qui viendrait de l'État à ces 35 M€, donc... Est-ce que c'est 35 M€ plus le financement de l'État ou est-ce que c'est 35 M€ en tout ?

M. le Maire : Non, ces 35 M€, c'est une évaluation des travaux à faire mais nous allons les financer nécessairement par nos ressources d'abord, mais on espère quand même être un peu aidés par l'État, et peut-être un peu aussi par la Métropole ou par la Région, par d'autres collectivités comme le Département... Aujourd'hui il y a un plan de relance, on en dit monts et merveilles, j'espère que ce sera effectivement des monts et merveilles !

M. MONGARDIEN : Et dernier point : Quand on compare ces 35 M€ sur quatre ans aux 15 ans et à ce qui a été investi jusque-là sur 10 ans, on se dit qu'Antony avait pris peut-être un peu de retard...

M. le Maire : Retard sur quoi ?

M. MONGARDIEN : Sur la rénovation thermique des bâtiments.

M. le Maire : Vous trouvez ? On dépense chaque année ou plutôt on investit chaque année 30 M€ depuis 15 ans ; 30 M€ ! Nous sommes l'une des villes des Hauts-de-Seine qui investit le plus par habitant, et vous trouvez que l'on n'investit pas assez encore ? Nos services techniques sont vraiment actuellement sous tension, je l'ai déjà dit, mais ils sont vraiment plus que sous-tension. On va faire quelques embauches, mais c'est long les embauches d'ingénieurs nouveaux pour les renforcer et

pour permettre de répondre à ces besoins, mais je vous assure que c'est difficile. Ils sont vraiment au maximum de leurs capacités.

M. MONGARDIEN : Je veux parler des 15 M€ que vous citez vous-même dans le rapport de développement durable.

M. le Maire : Oui.

M. MONGARDIEN : Qui ont été investis pendant dix ans sur la rénovation thermique des bâtiments, je ne parlais pas des 30 M€ que la commune investit afin de construire de nouveaux bâtiments...

M. le Maire : Oui uniquement là-dedans, oui bien sûr. Mais on n'investit pas que dans l'isolation thermique, on a investi aussi dans d'autres domaines, les écoles c'est chaque année 3 M€ depuis 10 ans et même un peu plus, depuis 15 ans on peut dire, on a investi 3 M€ par an pour les écoles. Et tout le monde se plaint quand même ! Qu'est-ce que ce serait si on n'avait pas d'argent !

Mme REMY-LARGEAU : Juste une information : Les pistolets à impulsions électriques peuvent tuer.

M. le Maire : Eh bien tant pis !

Mme REMY-LARGEAU : Je vous invite à consulter les rapports d'Amnesty International.

M. le Maire : Non !

Mme REMY-LARGEAU : Riez, riez, j'espère que vous n'avez pas de problèmes cardiaques et que vous ne serez pas visé par un pistolet à impulsions électriques !

M. le Maire : Tout peut tuer... Et surtout le Coronavirus qui a tué plus de monde que les pistolets électriques !

Je vous propose d'en finir, le débat a eu lieu, il pourrait durer toute la soirée et la nuit encore après sans qu'on ait épuisé tous les sujets. Je vous propose de considérer qu'au bout de 1h50 de débat, on a vraiment débattu de nos orientations. Le budget, on le verra dans un mois et demi, deux mois. Dans deux mois on verra le budget et là vous aurez tous les chiffres que vous souhaitez.

Maintenant je passe la parole à Pierre Médan pour un sujet tout aussi important qui est le point 5.

5 - FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT RELATIVES AUX IMMEUBLES DE RAPPORT, FONDS DE COMMERCE ET DROITS AU BAIL

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Ce sujet est essentiel et fondamental : Nous avons une politique d'acquisitions foncières : fonds de commerce, droits au bail etc., qui est assez dynamique ces dernières années et donc il faut faire quelques petites modifications je dirais de comptabilité générale avec la

volonté de systématiser l'amortissement de certaines dépenses et notamment de ces dépenses-là, et c'est pour ça que nous sommes obligés de fixer les durées d'amortissement pour les immeubles de rapport à 20 ans et pour les fonds de commerce et le droit au bail à trois ans. Ces amortissements, c'est indiqué à la fin du rapport, constituent des opérations purement comptables et elles n'ont pas d'impacts sur les dépenses réelles. Ce sont des opérations qui, si vous voulez, correspondent à une sorte de volonté d'avoir du contrôle de gestion ou de la comptabilité analytique et de pouvoir isoler un certain nombre de coûts et de voir aussi évidemment la façon dont les différents biens peuvent perdre de la valeur ; c'est tout l'objet de la question liée aux amortissements, dotations, etc. Merci.

M. le Maire : Des questions ? Il n'y en a pas.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

6 - FIXATION DES TARIFS LIES A LA VENTE DES AFFICHES, PHOTOS ET MATERIELS PUBLICITAIRES DU CINEMA LE SELECT

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

Mme ROLLAND : Vous avez tout dit M. le Maire, il s'agit aujourd'hui de voter le tarif de vente des affiches et autres produits publicitaires qui s'élève de deux à quatre euros, donc vous voyez là encore que ce n'est

pas l'affaire du siècle, mais c'était l'occasion aussi pour l'équipe de faire un grand tri, un grand ménage et que les Antoniens puissent profiter de ces supports publicitaires.

M. le Maire : Madame Aschehoug, c'est trop cher ? Il faut passer au taux d'effort ?

Mme ASCHEHOUG : Pas du tout. Vous voyez comment vous êtes ? Vous voyez le mal partout !

Je voulais juste savoir comment ça allait se faire, si cela va se passer via internet ? Est-ce que c'est une vente solidaire ?

Mme ROLLAND : Pour l'instant rien n'est complètement organisé parce que vous savez qu'on vit quand même dans un monde où l'on a du mal à se projeter, surtout dans le monde culturel, donc l'idée est de faire un clic and collect, éventuellement de tenir un lieu où l'on puisse voir les produits, mais essentiellement du clic and collect. Et puis de toute façon le rapport ne va pas être énorme, le chiffre... On dit qu'il est affecté au budget des exercices concernés donc voyez, de toute façon ça ne va pas aller loin.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

7 - AUTORISATION DONNEE A HAUTS DE BIEVRE HABITAT DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE SUR UN TERRAIN SITUE 6 RUE ROBERT SCHERRER APPARTENANT A LA VILLE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Merci M. le Maire, je crois que tout est presque dit. Il faut effectivement que Hauts de Bièvre Habitat ait l'autorisation du conseil municipal puisque cette construction se ferait sur un terrain qui est en partie en fait propriété de la Ville. Donc il est demandé au conseil municipal d'autoriser Hauts de Bièvre Habitat à déposer une demande de permis de construire pour un programme de 43 logements en accession sociale à la propriété sur l'emprise située 6 rue Robert Scherrer cadastrée BI 241 et appartenant à la Ville d'Antony.

Mme DESBOIS : Simplement pour dire que sur l'accession sociale à la propriété, il faut être cohérents, on fait une ligne politique, on dit qu'il faut proposer des perspectives en matière de parcours résidentiel sur la commune, donc il faut saluer le projet qui est engagé par Hauts de Bièvre Habitat rue Robert Scherrer. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup.

Mme PRECETTI : Merci.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 48 voix Pour et 01 ne prenant pas part au vote : M. LEGRAND.)

M. le Maire : M. Legrand ne vote pas, je vous le fais remarquer, d'ailleurs il est sorti, parce qu'en tant que Président de Hauts de Bièvre Habitat, effectivement, il ne peut pas voter.

8 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS LIEU-DIT LES PRES CADASTRE AT 161P POUR LA CREATION D'UN COLLEGE PROVISOIRE A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Vous le saviez déjà, le collège Anne Frank va engager de gros travaux de rénovation, pour ce faire, les collégiens devront être accueillis ailleurs, ils seront donc accueillis sur un terrain qui appartient à la Ville, c'est une régularisation en fait de l'espace qui est prêté au Département ; Il manquait effectivement 730 m² qui sont des abords en fait de cette première parcelle des 6.900 m² déjà consentis. Donc cette emprise complémentaire doit être validée par avenant afin de fixer les conditions de son utilisation par le département des Hauts-de-Seine. Il est proposé au conseil municipal de valider les termes de l'avenant numéro 1 à la convention d'occupation temporaire entre la commune et le

département des Hauts-de-Seine et d'autoriser M. le Maire à le signer. Ce sujet, nous en avons parlé en commission, et je vous ai expliqué qu'après l'occupation temporaire par le collège Anne Frank ces aménagements seront occupés par l'école Anatole France pour pouvoir également reconstruire Anatole France. Donc c'est un projet temporaire qui va durer un certain temps finalement mais qui va permettre de servir à divers projets sur la ville.

M. le Maire : Vous avez eu toutes les explications en commission, donc on peut passer au vote ?

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III – TRAVAUX - CONTRATS

9 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA GESTION DES ESPACES VERTS AFFECTES A LA PROMENADE DES VALLONS DE LA BIEVRE

(Rapporteur : M. Michel GIORIA)

M. GIORIA : Dans le prolongement des conventions signées en 2003 et en 2006, le Département des Hauts-de-Seine nous propose une nouvelle convention pour une durée de 10 ans qui met à jour les dispositions de l'ancienne convention et qui permet d'harmoniser la gestion et de

renforcer l'identité de cette partie de la « Coulée verte », comme c'est le cas sur son intégralité car cette coulée verte traverse sept communes des Hauts-de-Seine. Donc l'idée est de transférer la gestion. Cette convention serait conclue sur une durée de dix ans, puis renouvelable tacitement par période annuelle, et c'est une convention qui permet aussi d'organiser, de réguler le sujet foncier entre le Département des Hauts-de-Seine et nous dans notre document qui viendra en 2021, et cela permet au Département de nous céder ce qui est aujourd'hui utilisé pour le parc Raymond Sibille, donc les deux parcelles au 26 Avenue Léon Blum ; et lorsque ce transfert sera fait, cela nous permettra d'arrêter la participation annuelle que la Ville a aux frais de gestion de la Coulée verte qui s'élève aujourd'hui à 0,33 euros par mètre carré et par an.

M. le Maire : Des interventions ?

Mme HUARD : Je voulais juste signaler, puisqu'en commission Urbanisme avait été évoquée la réfection de la piste cyclable et que cela intéresse sans doute les cyclistes qui peut-être nous écoutent, qu'il nous paraissait essentiel de maintenir deux voies séparées pour cette piste cyclable compte tenu du trafic en augmentation et de la vitesse des vélos électriques ; et Mme Précetti nous a indiqué que le projet du Département comportait une seule piste à ce jour, donc effectivement c'est important qu'il y ait deux voies.

M. le Maire : J'ai un scoop pour vous. Effectivement j'ai écrit au Département pour demander que l'on maintienne 2 voies, une pour les piétons, une pour les vélos, et je viens de recevoir une lettre du Président du Département qui me confirme qu'il est d'accord.

Mme HUARD : Très bien. Nous sommes rassurés.

M. le Maire : Moi aussi. Pas d'autres questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Maintenant Claire Genest doit faire une série de rapports, dont le premier sur les modifications du tableau des effectifs, avec beaucoup de suppressions de postes...

IV – PERSONNEL

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Effectivement première délibération sur le tableau des effectifs. J'en ai déjà parlé, j'ai expliqué, on est sur une délibération technique, on propose de créer un poste de ludothécaire, un grade d'animateur, on propose aussi d'ouvrir à des agents contractuels au cas où l'on ne puisse pas recruter en cas de recrutement infructueux sur un certain nombre de postes, et on supprime 123 postes budgétaires non pourvus. Comme je l'avais expliqué, il s'agit de réajuster le nombre de

postes budgétaires avec le nombre de postes réels. J'ai fait une présentation en commission : Pour mémoire nous avons près de 1.300 postes budgétaires et donc il faut en supprimer de temps en temps parce que comme vous le savez, on maintient des postes pour pouvoir permettre les mobilités. Ce n'est pas en contradiction avec les éléments que l'on vous a présentés de créations de postes mais c'est une délibération technique.

Mme HUARD : Est-ce qu'à cette occasion vous pourriez réactualiser les chiffres sur le nombre de postes effectivement budgétaires réels ? On comprend qu'il y a un nettoyage du nombre des postes budgétaires puisqu'en 2019, dans le compte administratif, on nous indiquait 893 postes pourvus et que dans le rapport sur les effectifs et l'égalité professionnelle aujourd'hui on indique 908 employés et agents, vous avez évoqué à plusieurs reprises le fait que les effectifs sont très tendus et qu'il y a encore des tensions sur l'organisation, donc combien d'emplois restent à pourvoir encore dans l'organisation ?

Mme GENEST : Je vous avais envoyé un document que j'ai présenté en commission pour justement montrer les écarts ; suite à cette délibération nous allons mettre à jour bien sûr le tableau, là on fait passer ces 123 postes budgétaires qui sont supprimés, donc bien sûr on mettra à jour et on pourra vous communiquer les chiffres ; sur le nombre de postes à pourvoir, actuellement je n'ai pas exactement en tête le chiffre mais on

est à plus de 50 postes à pourvoir, facilement, donc il y a un flux qui se fait de manière assez soutenue, surtout depuis la fin du premier confinement qui avait vraiment eu une phase d'arrêt, mais ce sont des chiffres qui évoluent, je pourrai vous les communiquer, je pourrai vous envoyer un mail avec le chiffre exact des postes à pourvoir, Il faut que je voie cela avec les équipes RH pour qu'elles me mettent les chiffres à jour mais on vous tiendra au courant.

M. le Maire : Ça change tous les jours.

Mme GENEST : Oui, c'est ça.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**11 - DELEGATION AU CENTRE DE GESTION
INTERDEPARTEMENTAL DE LA PETITE COURONNE DANS LE
CADRE D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR
UN CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Alors là je vous explique de quoi il s'agit, c'est un petit peu compliqué : Nous assurons des risques RH qui sont liés aux accidents du travail, décès et maladies professionnelles. Nous avons trois possibilités pour assurer ces risques : Soit on peut être notre propre assureur, certaines collectivités le font, soit on peut passer un contrat

avec un assureur en direct de la collectivité, soit on peut passer par le CIG qui lui-même fait un appel d'offres global avec plusieurs collectivités et peut donc obtenir des tarifs intéressants.

Ce qui est demandé dans cette délibération, c'est l'autorisation de passer par le CIG pour regarder les tarifs qu'il pourrait obtenir et en fonction des tarifs qu'il pourrait obtenir, on rentrerait ou pas dans le contrat qui serait proposé par le CIG. Donc c'est cette délibération que je vous propose de voter, qui pourra nous amener peut-être à ne pas choisir de passer par le CIG en fonction des conditions qui nous seront faites et de celles que l'on pourrait obtenir directement avec un assureur en direct.

M. le Maire : Merci Claire. Pas de questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - CREATION DES EMPLOIS NECESSAIRES POUR ASSURER LES BESOINS LIES A L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE OU SAISONNIER

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est une délibération qui ne doit pas faire sauter au plafond tout le monde, c'est juste une délibération qui permet de créer un pool de renfort et de recours quand on a des agents qui sont absents, et donc l'idée est de voter une espèce de pool d'heures possibles sur

lesquelles on peut aller piocher en cas de besoin si l'on a un collaborateur qui est absent. Donc c'est un motif de renfort et bien entendu absolument pas en lien avec le sujet des vacataires, des contractuels, c'est complètement autre chose. C'est la possibilité pour nous de remplacer des agents absents, donc on vote des pools d'heures et bien sûr on vote large pour être bien sûrs de ne pas être pris de court et pouvoir maintenir la continuité de service.

M. MAUGER : J'ai une intervention à ce sujet : Peut-être qu'il serait intéressant de voir sur les années précédentes quelle est la part de tirage que vous avez prise sur cette possibilité ? Parce que là, si l'on regarde le total, on totalise 15.000 jours d'emploi temporaire. Si on convertit en temps plein, cela fait 77 ans.

Mme GENEST : Cela n'a absolument aucun sens de convertir parce qu'on va piocher des heures ; cela n'a pas de sens. C'est juste une sécurité que nous prenons pour nous assurer de ne pas manquer à la continuité de service. Donc on ne peut pas considérer, on n'a pas de lecture à faire comme quoi ce seraient des postes que l'on pourrait créer parce que nous n'avons absolument pas de visibilité sur les besoins que l'on va avoir. Si un agent est absent, on ne peut pas le savoir à l'avance, donc à travers une délibération comme celle-là on ne rentre pas dans de la précarisation, on est vraiment dans la possibilité de pouvoir avoir recours à des personnes extérieures en cas de besoin. Donc ça n'a pas

de sens en réalité de le compiler parce que ce n'est pas du tout le sujet. Le sujet c'est vraiment de remplacer des gens qui ne sont pas là et on ne peut pas le savoir à l'avance.

M. MAUGER : Donc vous nous dites que ça ne sert que pour les absences.

Mme GENEST : Je vous le dis. Absences et renforts en cas d'accroissement mais c'est très ponctuel. Ce n'est pas une logique de précarité par rapport à ces personnes-là, c'est une logique de remplacement.

M. le Maire : Très bien.

M. MAUGER : J'ajoute une question qui m'est parvenue pendant le conseil municipal au sujet des vacataires : quelqu'un me demande si eux aussi ont droit au panier pour la nouvelle année ?

Mme GENEST : Je n'en sais rien du tout.

M. le Maire : A ma connaissance, non. Ils ne sont pas non plus invités aux vœux. Vous, si vous y avez droit, c'est parce que vous êtes invités aux vœux ; c'est pour compenser le fait que cette année il n'y a pas eu de vœux mais comme eux, ne sont pas invités aux vœux il n'y a pas de compensation... ce n'est pas prévu... Maintenant on peut en distribuer à toute la population de la France...

M. MONGARDIEN : Je vais renouveler la question de David Mauger qui me paraît tout à fait pertinente, surtout avec vos explications, Mme

Genest. On comprend que c'est juste un volume, et ce qui serait intéressant pour nous, ce serait de connaître le volume des années précédentes et la consommation. Donc si l'on pouvait avoir une idée du volume consommé sur les années précédentes, cela nous permettrait de juger du bien-fondé de la demande.

Mme GENEST : J'entends tout à fait, alors on va faire le calcul bien que nos équipes RH soient sur bien d'autres sujets mais nous allons prendre le temps de le regarder. Après, ce n'est pas parce qu'une année nous avons utilisé un droit de tirage de tant que nous aurons la même chose l'année d'après, parce que cela dépend d'un certain nombre d'éléments qui nous échappent complètement. Encore une fois, cela ne nous pousse pas « à la consommation » et une année ne préjuge pas de l'année suivante. Mais pour se rendre compte de l'utilisation qu'on en fait, on pourra faire le calcul pour voir exactement quel est le tirage réel que l'on a fait.

M. le Maire : Oui, quand la DRH aura le temps parce que pour le moment ce n'est pas le cas, je vous assure, ils sont eux aussi sous pression, encore même plus encore que les services techniques. Non, franchement, le jour où l'on sera au calme, on pourra effectivement vous donner tous ces chiffres.

Mme GENEST : Vous avez vu l'ensemble des projets qui sont en cours et sur lesquels il y a des deadlines qui sont totalement fixées, et donc on ne peut pas se permettre de dérapier.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - MODALITES DE REVALORISATION DES MONTANTS DES VACATIONS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Alors ça c'est une délibération j'allais dire « voiture balais », technique, c'est-à-dire qu'il y avait plein de délibérations qui étaient relatives aux vacataires, on a passé une délibération en 2019 pour regrouper l'ensemble des sujets vacataires dans une seule délibération et on a omis de mettre dans cette délibération la manière de revaloriser le taux de rémunération des vacataires. Cela ne veut pas dire que ce n'était pas fait, cela a été fait tous les ans, donc ce n'est pas le sujet de l'effectivité de cette revalorisation, mais disons de compléter une délibération qui était incomplète sur ce plan-là ; donc chose faite. Nous rectifions et donc nous intégrons dans cette délibération globale la revalorisation du taux de rémunération des vacataires.

Mme DESBOIS : Sur le sujet des vacataires, sans vouloir faire flamber plus qu'il n'en faut la masse salariale mais en lien avec ce que j'ai évoqué

sur le DOB tout à l'heure, ils sont nombreux sur Antony, et il me semble qu'au-delà de l'augmentation qui me semble être minimale, on pourrait imaginer de se reposer la question de la manière de mieux les valoriser. Alors il y a la rémunération mais il y a d'autres actions possibles, vous le savez mieux que moi Mme Genest, la formation, et peut-être d'autres choses que vous avez en tête ; et au-delà de ça, également, il serait intéressant pour nous d'avoir des données, peut-être pas tout de suite je l'entends, sur la titularisation des vacataires de longue durée parce qu'il nous semble, vu de notre fenêtre, qu'il y en a de nombreux sur Antony. Et quelle est la politique et les perspectives de pérennisation je dirais de leurs emplois qui pourrait être ouverte sur des gens qui ont donné satisfaction dans la réalisation de leur service ? Merci.

Mme GENEST : Effectivement nous sommes tout à fait sensibles au fait de valoriser le travail des vacataires qui sont tout à fait importants pour le bon fonctionnement de la collectivité, donc là-dessus bien sûr je vous rejoins ; en ce qui concerne la titularisation nous le faisons lorsque c'est possible de constituer un poste complet. Cela a été fait récemment, il y a eu trois postes qui ont été transformés de vacataires en titulaires parce que l'on avait la possibilité de constituer un poste complet. Quand on ne le fait pas, généralement c'est parce qu'il y a des petits bouts d'heures de temps en temps qui sont éparpillés et c'est difficile pour nous de pouvoir constituer des postes entiers quand effectivement il y a une trop grande

dispersion. Mais nous sommes sensibles à cette question-là ; nous essayons de titulariser quand nous le pouvons, bien entendu dans le respect de notre éthique en termes de masse salariale, mais bien sûr dès qu'on peut le faire on le fait et nous sommes attentifs à ce que les vacataires aient toute leur place au sein de la collectivité et que leur travail soit reconnu.

Mme HUARD : Je voudrais savoir si les vacataires bénéficient d'une façon ou d'une autre du régime des indemnités qui va être mis en place en complément des rémunérations ?

M. le Maire : Non, pas du tout.

Mme GENEST : Non pas du tout.

Mme HUARD : Donc vous allez revaloriser ces rémunérations parce que sinon il y a une certaine économie à employer des vacataires qui ne sont pas reliés à un grade, à un indice de la grille.

Mme GENEST : Le régime indemnitaire ne prévoit pas qu'il soit applicable, et ça c'est la loi, aux vacataires, par ailleurs le fait de faire passer cette délibération que je vous propose va permettre justement de pérenniser le taux de rémunération des vacataires. Après, ce sont deux sujets complètement différents, donc on ne peut pas caler l'indice sur les vacataires ; et d'un autre côté les vacataires ont une évolution de salaire qui est prévue aussi, qui est encadrée par la réglementation, donc nous appliquons la réglementation en ce qui concerne leur rémunération.

M. le Maire : On peut passer au vote ?

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V – AFFAIRES DIVERSES

14 - CESSION D'UNE LICENCE IV AU PROFIT D'UN RESTAURANT SITUE PLACE PATRICK DEVEDJIAN

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Nous passons donc au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 01
Abstention)**

15 - APPROBATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

(Rapporteur : Mme Christiane ÉNAMÉ)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme REMY-LARGEAU : Monsieur le Maire, vous nous demandez dans cette délibération d'approuver le rapport sur le choix du mode de gestion de la chambre funéraire. C'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible. En tant qu'infirmière j'ai eu l'occasion de réaliser des toilettes mortuaires et en tant que cadre de santé d'accueillir les familles dans la chambre mortuaire de l'hôpital dans lequel je travaillais. Je sais

l'importance de ces moments. C'est aussi un sujet qui nous concerne déjà tous en tant que proches endeuillés et concernera chacun de nous directement dans un avenir plus ou moins lointain, en tout cas c'est certain.

Le mode de gestion que vous proposez pour la chambre funéraire d'Antony est la concession de service public. Notre groupe, Antony Terre Citoyenne, s'étonne de lire dans ce rapport des arguments qui nous paraissent parfois contradictoires parfois même choquants. Nous et les Antoniens avons besoin d'éclaircissements.

Premièrement : Le rapport souligne les évolutions prévisibles, je cite : « une augmentation de la mortalité et donc des besoins d'équipements funéraires en augmentation ; une évolution des pratiques et attentes des usagers, avec notamment le recours de plus en plus fréquent aux hommages civils en lieu et place d'une cérémonie religieuse ; et l'augmentation du taux de crémation. » Et pourtant le rapport en conclut « qu'il faut se montrer prudent »... Et ne rien changer ? Cela c'est moi qui l'ajoute en interrogation. Ne faudrait-il pas au contraire se montrer audacieux et anticiper ces changements déjà à l'œuvre ? Par exemple prévoir dès maintenant un agrandissement et un réaménagement de la chambre funéraire pour mieux accueillir les proches endeuillés ; créer un crématorium à Antony ; intégrer la gestion funéraire non seulement dans une réflexion plus globale de l'aménagement du cimetière d'Antony mais

aussi des conditions du, permettez-moi l'expression « partir bien accompagné à Antony » car, que nous le voulions ou non, la mort fait bien partie de la vie.

Vous reconnaissez d'ailleurs, je cite « que le principal intérêt d'une gestion directe de l'exploitation de la chambre funéraire résiderait dans une souplesse indéniablement accrue en matière d'évolution du service. » C'était le premier point.

Deuxièmement : La manière dont le rapport évoque les risques et bénéfices liés à l'exploitation de la chambre funéraire soulève quelques questions. Page 9 concernant les risques : « Le risque d'exploitation est supporté par le concessionnaire » je cite « il s'agit donc d'une gestion entièrement aux risques et périls du prestataire privé » mais ces risques paraissent bien imaginaires au regard même des éléments de contexte mentionnés dans ce rapport ; et d'ailleurs si ces risques étaient aussi grands que cela, vous ne trouveriez aucun candidat pour exploiter la chambre funéraire, vous en conviendrez.

Deuxième aspect : Les bénéfices. En contrepartie de ce transfert des risques, les bénéfices liés à l'exploitation de la chambre funéraire sont eux, bel et bien assurés de manière quasi certaine comme vous en convenez vous-même dans le rapport. D'ailleurs quel est le montant d'excédent dégagé par le concessionnaire actuel dans ses activités auprès des Antoniens ? Nous aimerions le savoir. À défaut de passage

en régie de ce service, la ville ne pourrait-elle pas au moins augmenter le montant que verse le délégataire à la ville ? Dans le rapport, il est certes question d'optimisation financière qui est envisagée, mais elle n'est pas garantie dans ce pour quoi nous allons voter.

Enfin dernier point : Comment ne pas être choqué par l'argument répété à plusieurs reprises dans le rapport, par exemple page 7, je cite : « Dans le cadre d'une régie, la Ville devrait également assurer financièrement la prise en charge des services funéraires des indigents. » Est-ce donc le concessionnaire qui en a la charge ? Non bien sûr, car l'exploitant ne travaille pas pour rien ! Le coût est donc reporté sur les usagers. Autrement dit, la Mairie fait des économies sur le dos des usagers, les Antoniens, qui in fine payent la facture. Par ailleurs, M. le Maire, nous pensons quant à nous que ce devrait être un honneur pour la Ville que d'offrir un dernier accompagnement et une dernière demeure aux indigents. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire : Qui d'autre demande la parole ? Est-ce que vous connaissez beaucoup de villes qui gèrent directement leur chambre funéraire ? Nous, on n'en connaît pas.

Mme REMY-LARGEAU : Vous pourriez montrer l'exemple.

M. le Maire : Oui mais est-ce que ça existe, aujourd'hui ? Nous n'en connaissons pas. Moi je ne connais pas, mais nos services non plus. Il n'y a pas une seule ville qui gère directement sa chambre mortuaire.

Mme HUARD : Oui, je crois que la ville de Paris a cette gestion-là...

M. le Maire : Non...

Mme REMY-LARGEAU : Et en quoi ça répond à la question que j'ai posée ?

M. le Maire : Non mais c'est tout, comme ça n'existe pas...

Mme REMY-LARGEAU : Tout ce qui n'existe pas n'existera pas ?

M. le Maire : Vous êtes pour l'aventure, vous !

Mme REMY-LARGEAU : Oui, tout à fait.

M. le Maire : Je n'ai pas l'ambition, moi, de devenir croque-mort !

Mme REMY-LARGEAU : Dommage, c'est un beau métier !

Mme SANSY : J'ai été un petit peu surprise par la façon dont vous concevez les dépenses de la Ville ; même si la ville devait financer directement l'inhumation des indigents, au final qui financerait selon vous ? Parce que l'argent de la ville, il vient de quelque part, il ne vient pas de nulle part non plus... pour moi le résultat est strictement le même.

M. le Maire : Bien. Le sujet aujourd'hui c'est seulement le choix de gestion, nous vous proposons de conserver ce qui a toujours été le cas à Antony, en tout cas depuis au moins 35 ans, c'est une concession de service public, si vous voulez avoir des chiffres sur la concession, il y a une commission et qui se réunit tous les ans, et donc si vous désirez avoir des éléments il vous suffit de demander à votre collègue qui

appartient à cette commission. D'accord ? Les chiffres existent, ils sont disponibles. Je pense que maintenant nous pouvons passer au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 44 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.)

16 - CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AUX MOYENS ALLOUES AU DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE A ANTONY (Rapporteur : M. Jean-Yves SENANT)

M. le Maire : Je suppose que vous allez voter pour puisque c'est vous qui l'avez demandé : Conformément à l'article 33 du règlement intérieur du conseil municipal, Mesdames Aschehoug, Huard, Chabot, Desbois et Lajeunie, et Messieurs Mauger, Parisis, Mongardien et Hobeika ; ont sollicité la création d'une mission d'information et d'évaluation relative à l'organisation et aux moyens alloués au dispositif de prévention de la délinquance à Antony. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir créer cette mission pour une durée de six mois, c'est le règlement, et de désigner selon le principe de la représentation proportionnelle les 11 membres la composant.

Il est rappelé que la mission désignera en son sein un chef de mission chargé d'orienter et de coordonner les travaux en concertation avec ses

membres, et qu'elle remettra à M. le Maire, à l'issue de ces travaux un rapport qui sera présenté au conseil municipal.

Alors pour cette mission, j'ai reçu les candidatures pour la majorité de : Pierre Médan, Pascal Colin, Sophie Sansy, Fabien Hubert, Saïd Aït-Ouaraz, Edouard Kalonji, Eric Arjona, et Marc Ali Ben Abdallah. Y a-t-il des candidats dans les différents groupes de l'opposition ?

(Se présentent Mme Aschehoug, M. Mongardien, et Mme Lajeunie.)

Maintenant je propose que nous passions au vote.

Mme ASCHEHOUG : Oui, je voulais dire que l'on était à l'origine de cette demande...

M. le Maire : Je sais, oui

Mme ASCHEHOUG : Non mais tout le monde ne le sait pas. Nous avons déjà fait partie des interrogations sur le choix de la vidéosurveillance et vous semblez favoriser ce moyen qui n'a pas fait ses preuves, pour nous, et pour assurer la sécurité de nos concitoyens et qui fait courir de grands risques aux libertés individuelles. Par ailleurs l'armement de la police municipale et le recours à l'intelligence artificielle des technologies numériques de surveillance et de reconnaissance nous inquiètent. D'autres villes comme Issy-les-Moulineaux ont fait d'autres choix, ni caméras, ni police municipale mais des médiateurs dans les espaces urbains et des médiateurs scolaires. Et ça fonctionne. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité la création de cette mission avec trois

questions précises qui pourront aider le conseil municipal dans sa réflexion : Un bilan chiffré sur les dix dernières années avec la localisation des délits sur la commune, l'évolution des moyens humains et techniques, et les projets en cours et à venir.

M. le Maire : Très bien. D'autres interventions ?

Mme REMY-LARGEAU : Oui, c'est une explication de vote me concernant puisque vous avez dit tout à l'heure « je pense que vous allez voter pour », je pense que cela s'adressait aux différents groupes de la minorité et notamment aux deux groupes qui ont été à l'origine de cette demande, quant à moi je vais m'abstenir, je ne fais en effet pas partie volontairement des signataires de cette demande, non pas que je ne m'intéresse pas à ce problème bien au contraire, mais j'ai des raisons de m'interroger sur la manière dont sera conduite cette mission parce qu'il y a bien des façons de définir la délinquance, et donc j'attendrai de voir quel est le résultat que produira cette mission pour pouvoir réagir en fonction des orientations qui seront prises. Je vous remercie

M. le Maire : Très bien. Il n'y a plus d'interventions ?

Donc on vote deux fois, le premier vote sur le principe de la création de cette mission parce qu'il faut quand même bien la voter, même si on sait qu'a priori tout le monde sera d'accord, et nous allons voter aussi sur la liste des membres de la mission.

Premier vote sur le principe : qui est-ce qui est contre la mission ?

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

Deuxième vote : qui est-ce qui est pour la liste d'union prévue ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

M. le Maire : Les 11 membres sont élus, je les félicite. On convoquera les 11 membres prochainement pour former la mission et choisir le chef de mission.

17 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY – ANTONY – HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2019

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. PARISIS : Des remarques et des questions : Les coûts sont en hausse sur presque toutes les catégories, qu'est-il prévu pour les faire baisser ? Est-ce qu'on fait baisser les déchets ? Est-ce qu'on augmente les performances ? Y a-t-il des premiers retours sur l'expérimentation des lombricompostages et la valorisation des déchets issus des cantines ?

Ensuite sur l'enfouissement des déchets ultimes, les déchets non triés sur les centres techniques municipaux ou lors des activités des régies

municipales ne permettent aucune valorisation. Ces tonnages sont en forte hausse depuis 2018, que peut-on faire pour que cela diminue ?

L'impression qui est donnée, c'est que sur les déchets non triés à la source, c'est sur la page 27 du rapport, il y a des choses à faire pour améliorer cet aspect-là. Côté performance de recyclage, c'est assez dommageable de ne pas être très très bons sur le verre et le papier qui sont collectés depuis longtemps et ce d'autant plus que le verre fait partie des matières vraiment recyclables. On avait des questions aussi sur le tri sélectif des déchets dans les écoles : Est-ce qu'il y a des poubelles différenciées dans les classes ? Quelle articulation avec les éco-délégués ? J'aurais d'autres questions sur le SIPPAREC mais je m'arrête là pour le moment.

M. le Maire : Vous trouvez que le coût augmente actuellement ? Le coût de l'incinération augmente ?

M. PARISIS : C'est ce qui ressortait, que les coûts étaient en hausse.

M. le Maire : Non. Où est-ce que vous voyez cela ? Le coût principal de l'incinération, le coût principal, n'a pas augmenté, il a même baissé.

M. PARISIS : Ce sont les quantités en fait qui sont assez ...

M. le Maire : Oui les quantités. Les quantités, de toute façon, elles sont bloquées, l'usine ne peut pas traiter plus de 87.000 tonnes de déchets, elle ne brûle pas plus de 87.000 tonnes. Il faut savoir que le SIMACUR a le coût d'incinération le plus bas du marché. On est à 76 € la tonne brûlée

alors que l'usine d'Issy-les-Moulineaux qui est beaucoup plus grande, la grande usine au niveau de l'Île-de-France Sud, c'est 106 € la tonne, 106. Donc il y a près de 30 € d'écart entre le coût de l'usine d'Issy-les-Moulineaux et le coût de l'usine que l'on paie ici à Massy. C'est dû au fait que l'usine de Massy est une structure beaucoup plus petite et largement amortie et donc c'est moins cher. Et on bénéficie de ce coût. Et d'ailleurs c'est une des raisons qui explique qu'il y ait effectivement un écart entre le coût des déchets et le rapport de la tonne. Un écart s'est creusé lorsque l'on a bénéficié, il y a sept-huit ans, d'une forte baisse du coût, on a bénéficié d'une réduction de dépenses considérable sur le traitement des déchets grâce à l'efficacité de l'usine de Massy.

Mais pour les autres questions je pense qu'il vaudrait mieux les poser en commission un jour pour avoir toutes les réponses. Ce sont des questions qui sont très importantes mais franchement, on n'a pas ici les éléments... enfin il faudrait avoir étudié spécialement le rapport pour pouvoir vous répondre, à moins que Madame Lemmet ait étudié le rapport précisément ?

Mme LEMMET : Non, je ne sais pas répondre en détail à toutes les questions. En plus je pense qu'il y a des questions qui ne concernent pas forcément le SIMACUR comme les lombricomposteurs, ce n'est pas dans le SIMACUR. Et le tri sélectif dans les écoles, ce n'est pas non plus le SIMACUR. Le SIMACUR récupère ce que l'on veut bien lui donner. Et

comme on le lui donne. Ceci dit il y a eu de gros efforts de tri globalement, ce qui explique aussi que le volume des ordures diminue et que certaines choses que l'on ne brûle pas, enfin des tonnages de ce que l'on ne brûle pas peuvent augmenter. C'est le bienfait du tri sélectif.

M. le Maire : Moi je pense que le SIMACUR travaille très bien et que l'on a la chance de l'avoir pour le moment avec des coûts très très bas par rapport aux autres.

Mme LEMMET : Ceci dit, s'il y a des questions très précises, on pourra les voir en commission ou en aparté.

M. le Maire : C'est ça. Il n'y a pas d'autres questions sur le SIMACUR ?
Donc le rapport a été analysé.

Il est pris acte de la communication du rapport.

**18 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR
L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION
(SIPPEREC) – ANNEE 2019**

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : C'est toujours intéressant de lire ces rapports qui montrent les services qui sont à la disposition des communes via le SIPPEREC. J'ai noté les aides possibles pour la transition énergétique et l'achat de véhicules électriques, la maîtrise de l'énergie, l'éclairage des

bâtiments publics, le développement des énergies renouvelables, la géothermie, le développement du potentiel solaire pour les bâtiments publics, les réseaux cohérents de bornes de recharge électrique, le développement de l'hydrogène pour les transports, également des compétences numériques, la couverture à très haute définition, la vidéoprotection... Ma question est : Quels sont les services auxquels Antony fait appel sur ce syndicat ? Et deuxièmement il avait été envisagé des études de géothermie pour Antonypole, est-ce qu'il y a eu des développements là-dessus avec le SIPPAREC ?

Mme LEMMET : En ce qui concerne les services, il faut savoir que le SIPPAREC a plusieurs compétences, une ville peut lui déléguer une ou plusieurs compétences. Pour la commune d'Antony nous avons délégué la compétence électricité, les télécoms, et le développement des énergies renouvelables.

Le SIPPAREC, comme vous l'avez dit, offre une certaine possibilité d'avoir des conventions. Nous avons bien sûr la convention de la taxe sur l'électricité, la gestion de la redevance sur le domaine public pour les télécom, la gestion du raccordement et la gestion des CEE, les certificats d'économies d'énergie.

Le SIPPAREC offre par son outil le SIPP'N'CO des possibilités d'achats en groupement de commandes, et la Ville a adhéré au groupement de commandes d'achat d'électricité puisque vous savez que maintenant,

l'électricité, on peut l'acheter à qui l'on veut, donc le fait de passer par le SIPPEREC nous permet non seulement de ne pas passer un temps considérable à faire des appels d'offres mais de faire aussi un certain nombre d'économies puisque le SIPPEREC est quand même pour ceux qui ne le sauraient pas le premier syndicat électrique de France et il a à peu près 1 % des consommations électriques du pays ; donc c'est quand même énorme. Voilà donc pour le groupement de commandes achat d'électricité et les télécoms.

Concernant le SIPP'N'CO, nous avons les performances énergétiques, la mobilité propre, les services numériques aux citoyens, la valorisation de l'information géographique et les prestations techniques pour le patrimoine de la Ville.

Mme HUARD : Et concernant les études de géothermie ?

Mme LEMMET : La compétence de géothermie ou plutôt les études de géothermie de la ville... Peut-être que Michel saurait mieux expliquer...

M. GIORIA : Oui, j'ai un élément là-dessus : Effectivement, dans le cadre du futur développement d'Antony, deux études sont en cours : Une première étude vise à étudier la pertinence et la faisabilité technique et économique d'étendre le réseau de chaleur de Massy - Antony vers ce futur quartier, donc première étude confiée au SIMACUR notamment. Et puis une autre étude est en cours qui est l'étude d'une solution d'alimentation énergétique autonome à partir des énergies renouvelables,

et évidemment si le potentiel de géothermie est confirmé sur cette zone-là, ce sera quelque chose qui sera regardé.

Donc au regard de l'horizon de l'aménagement du Pole, on a encore un petit peu de temps devant nous pour trancher et évidemment ce seront des sujets qui seront présentés en commission le cas échéant.

Et peut-être juste pour illustrer ce que disait Maryse juste avant sur les centrales d'achat que l'on mobilise avec le SIPPAREC : Le schéma directeur énergie dont on vous parlait tout à l'heure sur les bâtiments est un marché qui est passé au travers de la centrale d'achat du SIPPAREC et donc avec un prestataire qui s'appelle ARTELIA et qui nous permet évidemment de gagner énormément de temps et de soulager les services dans la période que l'on connaît aujourd'hui.

Mme LEMMET : Pour compléter effectivement il y a cette étude mais toutes les études d'énergie qui ont été faites les années précédentes, lors du mandat précédent, ont été faites avec le SIPPAREC.

M. le Maire : Bien. On en a terminé avec SIPPAREC ? Dont acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

19 - ADOPTION DES AVENANTS FIXANT LES NOUVELLES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DES CRECHES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Ce rapport concerne le financement des crèches associatives. Cela représente un peu moins de 200 places sur Antony et en fait la Ville finance ces crèches à hauteur de 1 € l'heure de présence réelle de chaque enfant, et la Ville touche aussi des subventions de la CAF. Et donc là il s'agit de faire un transfert, c'est-à-dire que la CAF va financer directement ces associations et non plus transiter par la ville pour une partie ; la ville finance encore ces associations mais une partie sera prise en charge par la CAF et donc en fait cela s'inscrit dans le cadre de la nouvelle convention territoriale globale et on vous demande donc de voter le fait que la CAF finance directement les crèches parentales ou associatives.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Depuis 2014, les collectivités ont obligation de présenter leur rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes au moment justement actuel du débat d'orientations budgétaires. Ce document, il faut bien comprendre que c'est une base de

travail, c'est un point d'étape incontournable pour nous dans la mise en œuvre de cette politique d'égalité. Cela nous donne en fait un éclairage chiffré, un diagnostic qui va permettre après d'orienter, d'ajuster la politique en termes d'égalité de nos actions et de les optimiser.

Donc à ce titre, ce document 2020 a été remaquetté de façon à le rendre parfaitement lisible et faire ressortir les données clés et à le rendre, on l'espère, agréable à lire. Nous remercions l'équipe de la Com qui a contribué à faire que ce document soit vraiment efficace à la lecture. Il s'est enrichi cette année de données sur les violences faites aux femmes, vous parliez tout à l'heure de la délinquance, et donc on a fait cette transparence de données également sur ces chiffres-là ; et puis sur nos premières actions fortes, notamment pour la journée du 25 novembre concernant les violences faites aux femmes, notre partenariat avec le Centre Hubertine Auclert et tout ce qui a été mis en place cette année.

Donc ce rapport a vocation à s'étoffer encore dans ses prochaines éditions en regroupant les actions, les dispositifs, qui seront proposés par l'ensemble des services de la Ville.

Concernant la politique des ressources humaines de la commune en matière d'égalité, on peut voir à la lecture des chiffres qu'on a une situation vraiment bien équilibrée sur Antony, égalitaire ; pour certaines données, on va être très proches des données de l'ensemble de la fonction publique territoriale au niveau national ; par exemple 63 % de

femmes dans les effectifs de la ville contre 59 % au niveau national ; la part des femmes dans les effectifs contractuels est légèrement inférieure au taux national, mais il reste très proche. En revanche à Antony on est beaucoup mieux lotis concernant le pourcentage de femmes qui occupent un poste de catégorie A, vous retrouverez dans le rapport la répartition des catégories A, B et C. Donc on est supérieurs de 10 points par rapport au niveau national. On a également 71 % de catégorie A contre 61 % au niveau national.

Notre recrutement 2020 va également dans ce sens avec 70 % de femmes sur des postes de catégorie A, cela représente 14 emplois sur les 20 proposés. Et puis pour les postes d'encadrement, c'est-à-dire le cabinet, les responsables de service, les Directions, ce sont 44 % de femmes qui sont sur Antony alors qu'au niveau national on n'est qu'à 29 %. Alors là, c'est un pourcentage vraiment très supérieur, et c'est à souligner.

Donc on constate également que les femmes à Antony comme sur le plan national sont toujours très majoritairement présentes dans les filières administratives, par exemple pour les cadres A : 64 % ; le sanitaire et le social : 94 % de femmes ; et puis sur le domaine culturel où là sur Antony on est à 100 %. Cela va être d'autant plus vrai puisque sur Antony, comme on a beaucoup de crèches, on a forcément beaucoup de femmes dans le sanitaire et social, dans les emplois de directrices de crèche, on a

juste un directeur ; on a aussi contrairement à ce que dit l'opposition régulièrement beaucoup d'ATSEM dans les écoles, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de villes, par exemple sur les moyennes sections, les petites sections et grandes sections aussi. Donc les ATSEM, c'est le secteur social et cela augmente les statistiques d'autant.

Il est aussi intéressant de noter que malgré tout, les femmes cadres sur Antony sont quand même bien présentes sur les filières techniques de la ville puisqu'on a par exemple 11 femmes et 14 hommes. Donc c'est assez équilibré, au niveau des cadres en tout cas.

Concernant les temps partiels, comme au niveau national ce sont majoritairement les femmes qui prennent un temps partiel et c'est de l'ordre à peu près de 10 % de femmes en temps partiel sur Antony mais c'est par contre bien inférieur au 29 % du niveau national.

Alors cette structure-là, elle va expliquer aussi la différence de salaire en termes de régime indemnitaire puisqu'il est plus favorable aux filières techniques, et comme on a vu qu'il y a plus d'hommes dans les filières techniques, forcément les salaires de ce fait vont être un peu plus élevés pour les hommes. Cet écart va être favorablement lissé par le nouveau régime indemnitaire avec le RIFSEEP qui va justement atténuer, en tout cas on y travaille, réduire cet écart-là.

Il est intéressant de retenir aussi que le salaire moyen des agents est supérieur à la moyenne nationale avec 1.867 € en national versus

2.237 € pour les femmes et 2.053 € pour les hommes en moyenne sur le plan national et 2.407 € sur Antony.

Voilà pour les grandes lignes des ressources humaines. Ensuite dans les équipements et les services publics, quelle politique nous menons ? Alors il faut voir que bien sûr dans les écoles, c'est en fonction des naissances, c'est assez équilibré, moitié garçons - moitié filles ; nous en termes de crèche, c'est nous qui choisissons les enfants qui vont venir, donc on tient compte aussi de cet équilibre et c'est pareil, c'est une mixité vraiment à 50/50.

Après, on a listé dans ce rapport tous les stages, vacances, les activités sportives, que l'on propose sur la ville. Pour reprendre par exemple les stages, on est à 40 filles contre 60 garçons. Concernant les activités sportives, ce qu'il faut noter aussi, c'est que nous avons une sacrée offre en termes d'activités, il y a 431 enfants qui sont concernés. Ce qui est également important, c'est qu'il y ait le choix, il ne s'agit pas absolument de vouloir que les filles fassent tous les sports dits plutôt masculins et inversement, il faut que chacun y trouve son compte, et il faut comprendre pourquoi parfois il peut y avoir des résistances, ou s'il y en avait, il faut les lever. Mais il faut que chacun puisse trouver le sport qui lui convient. Donc par exemple les sports qui ont la préférence actuelle des garçons, ça va être le tennis de table, le bébé-judo, les multisports dans une moindre mesure pour celui-là, et puis pour les filles il y a plus

d'appétence pour la baby-gym, la gymnastique, un petit peu plus aussi pour le cirque.

Il faut dire qu'il y a une belle progression également pour les licenciés de sports, par exemple on a vu qu'en 2003 il y avait seulement 29 % de femmes qui étaient licenciées, on est à 37 % en 2019, donc c'est une progression de huit points, c'est à noter. Les lignes vraiment bougent, il y a aussi des effets nationaux, la Coupe du monde de foot féminine par exemple qui a fait qu'il y a eu un engouement et bien sûr les clubs sur Antony ont joué le jeu aussi. Le club de foot a désormais une section de 80 filles, le club de rugby le Métro 92 a aussi une section qui s'appelle Les Amazones avec 18 filles ; c'est assez récent et puis ils pensent à la rentrée pouvoir ouvrir une section à 30-40 jeunes filles.

Au niveau des études, c'est quasiment 1.000 enfants qui font du sport sur le temps de l'étude après l'école ; c'est très équilibré au niveau de la natation, on est à 50-50 ; l'éveil sportif : 60-40 en CP/CE1 et puis à peu près pareil en CM1-CM2.

L'EMS stage : ce qu'il faut noter, c'est que malgré la crise de 2020 où l'on a dû annuler tous les stages à Pâques, les jauges ont été réduites aussi du fait de la crise Covid, eh bien les effectifs ont malgré tout augmenté. On offre toujours de nombreux stages aux enfants, il y a un tiers de filles participantes et les filles représentent 16 % des stages jeunes.

La culture : la ludothèque est un petit peu plus marquée avec 55 % de garçons qui fréquentent la ludothèque ; la médiathèque, c'est assez égalitaire, l'écart se creuse plutôt au niveau des femmes ou des seniors mais pour les enfants les plus jeunes, c'est égalitaire. Et puis le Château Sarran est un peu plus marqué pour les filles.

Ces chiffres, c'est vraiment un état des lieux, ils nous font prendre conscience de certains ajustements qu'il faudrait regarder mais on a une situation, on l'a vu au niveau RH, très favorable sur Antony, sur le salaire moyen, sur les cadres... Et puis après des données qui sont comparables avec la fonction territoriale nationale ; et donc sur toutes nos actions, on voit que l'on propose énormément de services et on a des pistes d'actions pour la suite.

Pour la promotion et la lutte contre les violences faites aux femmes, on avait mis en introduction de ce rapport le contexte 2020 un peu particulier aussi ; on s'en souvient moins parce qu'il y a eu la crise sanitaire évidemment très impactante mais on était en début d'année encore dans le phénomène Me Too, il y a eu des révélations dans le monde du sport en France, dans le monde de l'édition avec tous les drames de ces jeunes filles qui racontaient leur calvaire, on ne va pas revenir dessus ; vous savez que maintenant il y a un nouveau mouvement avec l'inceste, etc. Donc on ne peut plus nier tous ces drames et on a voulu mettre les chiffres que l'on avait sur Antony. Evidemment le confinement a exacerbé

ces violences familiales et conjugales, donc juste pour vous rappeler : En France c'est tous les trois jours qu'une femme meurt sous les coups de son conjoint et c'est toutes les catégories sociales confondues. Il faut aussi noter que la violence conjugale concerne aussi les hommes et pour exemple : 14 % d'hommes sur Antony et 85 % de femmes.

Sur Antony je salue aussi le travail du CCAS qui fait un travail très important de recueil de la parole, d'orientation, avec l'association Flora Tristan sur Châtillon qui va par exemple leur trouver des nuits d'hôtel si besoin est, qui va les orienter. On a aussi la Région qui met à disposition 120 logements sociaux qui sont réservés pour les femmes victimes de violences et qui vont être fédérés sous le label « Fédération Solidarité Femmes » et donc ce label regroupe plusieurs associations qui s'occupent de toutes ces problématiques et qui, quand les femmes contactent le 3919, ou n'importe quel organisme comme le CCAS, on peut relayer cette fédération qui propose aussi des logements.

Et puis il faut avoir une offre locale sur sa ville, on y travaille, on a le CCAS en partenariat avec les services, on va créer un réseau d'acteurs pour justement centraliser toutes ces demandes, ces parcours, qu'il n'y ait pas de doublons, que ce soit très clair, mais il faut aussi savoir qu'il faut une offre un peu plus loin parce que parfois des femmes ont besoin de ne plus être dans leur ville tellement elles sont menacées. C'est pour cela que l'on a rencontré il y a peu de temps une association qui s'appelle

« un toit pour elles » qui propose des aides plus sur Aulnay... c'est une association qui date de 2017 qui a aidé à peu près 200 femmes. Il y a aussi des relais à avoir en dehors de sa propre ville. C'est un vrai bilan territorial à faire et il existe une offre en concertation avec tous les acteurs locaux. Voilà pour ce rapport.

Je voulais remercier l'ensemble des services qui se sont saisis de cette problématique, qui se sont impliqués en nous donnant tous ces chiffres et puis on sent déjà une envie de participer à cette problématique. On ne partait pas du tout d'une page blanche, bien évidemment, et on continue à l'écrire, cette politique pour une égalité réelle, concrète, en tout cas on en a tous l'envie. Et puis les lignes bougent, je remercie aussi le cabinet d'avoir concrétisé ce petit geste symbolique avec ce petit Pin's où il y a écrit « maire adjoint(e) et conseiller(e) » avec un e, ce qui n'existait pas, la société qui a créé cela a fait une bonne veille Marketing parce que cela n'existait pas. En tout cas cela montre que ça bouge. Merci de votre attention. Et puis je reste à votre disposition si vous avez des questions sur le sujet.

Mme CHABOT : Merci beaucoup pour ce rapport qui est effectivement très intéressant, très détaillé ; concernant la partie RH, moi ce qui me frappe, c'est ce déséquilibre dans deux secteurs, le secteur médico-social qui est effectivement féminin presque à 100 %, avec seulement trois hommes qui sont d'ailleurs tous cadres, et puis la filière technique qui au

contraire est masculine aux trois quarts et davantage d'ailleurs à Antony que dans la population générale puisque je crois qu'à Antony on a 26 % de femmes dans les filières techniques contre 41 % au plan national. Il me paraît important d'essayer de rééquilibrer les filières et en particulier d'orienter les femmes vers les métiers techniques, d'autant qu'on a vu qu'ils étaient mieux payés : c'était un moyen aussi de lutter contre les inégalités salariales.

J'avais une remarque sur l'âge moyen des employés : plus de 50 ans ; 42 % des femmes et 47 % des hommes, donc il va y avoir du renouvellement dans les années à venir, j'imagine bien sûr que les services anticipent.

Et j'avais une question qui m'a un peu surprise sur le recours au temps partiel : à Antony il y a très peu de temps partiel. C'est très en-deçà des chiffres nationaux, et en particulier les catégories C parce que j'ai vu qu'à Antony il y a 7 % des femmes avec un temps partiel et 0,6 % des hommes contre 30 % et 6 % au plan national. Donc je me posais la question de savoir s'il y avait une raison particulière ?

Concernant le sport et la jeunesse, on avait eu des chiffres très intéressants avec M. Jacob lors d'une commission à l'automne où l'on avait eu tous ces chiffres vraiment très détaillés et très intéressants, et on avait insisté sur le fait qu'il fallait promouvoir le sport et en particulier quand les jeunes filles grandissent, quittent le collège, ça diminue

beaucoup, et je rebondis un peu sur ce qu'avait proposé Nadia Desbois tout à l'heure : Je crois que « Antony terre de jeux » c'est quand même un super projet qui peut être très fédérateur pour la ville, et comme on a l'escrime, le pentathlon, l'escalade, le tennis de table, et même la boxe... C'est un moyen peut-être de faire de la promotion à destination de nos jeunes, garçons et filles, pour leur faire découvrir des activités que l'on ne connaît pas au quotidien, même si la boxe... Clint Eastwood a fait un magnifique film sur la boxe féminine, qui ne finit pas très bien d'ailleurs, ce n'est peut-être pas un exemple à citer mais en tout cas, ça peut être un point d'ancrage de ce que l'on a avec « Antony terre de jeux » pour justement aller faire auprès de nos jeunes une promotion sur des sports qui me paraissent pouvoir être pratiqués de manière tout à fait équilibrée par des garçons ou par des filles.

Pour la culture, j'ai noté qu'il y avait un petit peu une inversion, c'est-à-dire que les bibliothèques sont fréquentées davantage par les femmes que par les hommes et pourtant là aussi ce serait important, pour lutter contre les inégalités, justement d'inciter les garçons à y aller davantage, je pense que la culture, la lecture, c'est un moyen aussi de gagner en expression et d'éviter que finalement on ne s'exprime que par la violence. Toute la partie qui concerne les violences intrafamiliales est très intéressante, c'est sûr qu'on serait contents d'avoir les chiffres de 2020 ; ce serait aussi intéressant que l'on ait aussi les chiffres concernant les

violences faites aux hommes parce que pour le coup je pense que s'il est difficile pour une femme d'aller porter plainte pour un viol, je pense que pour un homme c'est pratiquement impossible. Donc nous sommes sensibles à la lutte contre les violences intrafamiliales, quelles qu'en soient les victimes, et en agissant dans l'enfance pour favoriser les activités mixtes, pour que les enfants jouent ensemble, il ne faut pas que les cours de récréation deviennent des espaces séparés, d'un côté les filles, de l'autre les garçons, je pense qu'on a tous à y gagner à être finalement ensemble, à reconnaître l'autre dans son altérité. Merci.

M. le Maire : Juste pour rectifier une erreur, il faut qu'il soit clair qu'à Antony dans le personnel municipal, les cadres, je parle des cadres, les cadres techniques sont plus féminins que la moyenne nationale.

Mme CHABOT : C'est vrai, j'ai vu cela, c'est intéressant.

M. le Maire : Sur 25 ingénieurs, nous avons 11 femmes, ce qui est un taux très élevé. Et au rythme où nous allons, il serait fort possible que cela bascule puisqu'effectivement nous embauchons beaucoup de femmes, tous les nouveaux postes d'ingénieurs sont tenus par des femmes.

Mme CHABOT : Super, il faut qu'elles aillent dans les écoles pour pousser les jeunes filles vers les filières techniques, ce sont les filières d'avenir.

M. le Maire : Oui, c'est très bien.

Mme SCHLIENGER : Il y aura beaucoup de travaux à faire avec le 11, les écoles, pour éviter que les filles ne se censurent elles-mêmes tout au long des études, pour que les filles se choisissent éventuellement des filières d'ingénieurs ou autres.

Mme HUARD : Je voulais également rebondir sur ce rapport et sur ce qui a été dit puisque cette version a un look modernisé mais on ne fait pas forcément les mêmes analyses de la situation et elle nous indique qu'il reste encore du chemin à parcourir pour assurer une égalité de fait et promouvoir réellement les droits et la place des femmes dans notre commune.

En ce qui concerne le rapport, nous aimerions y trouver les évolutions d'indicateurs d'une année sur l'autre mais surtout avoir un programme d'actions pour améliorer la situation, ce qui aujourd'hui fait défaut.

Concernant le personnel municipal, effectivement les femmes représentent 63 % des effectifs, proportionnellement elles sont plus nombreuses dans les emplois de catégorie A, c'est à noter, mais quand on passe dans l'encadrement supérieur elles ne sont plus que 44 % et ce chiffre a régressé en 2020, donc on aurait pu avoir une analyse de ces raisons. La faible présence des femmes dans les filières techniques, sportives et de sécurité, persiste alors qu'elles sont ultra majoritaires dans les filières sanitaires et sociales ; et ce sont celles qui sont les moins valorisées sur le plan salarial, ce qui est toujours une conséquence

en termes d'inégalités salariales. Donc quelles sont les actions qui seront menées pour changer la représentation de ces emplois insuffisamment reconnus ? Développer la mixité des emplois ?

Sur les femmes à temps partiel, effectivement une analyse des raisons serait souhaitable, est-ce que c'est du temps subi ? Est-ce que c'est du temps choisi ? En général c'est pour concilier le travail avec la vie familiale qui repose encore pour l'essentiel sur les femmes.

Là nous alertons aussi sur le projet d'augmenter le temps de travail puisqu'il risque de pénaliser la population féminine en rendant plus difficile cette conciliation.

Nous aurions aimé avoir des données pour les personnels vacataires, une population qui est plus précaire encore, et pour connaître la composition de cette population.

En ce qui concerne les écarts de salaires, on peut noter qu'ils se sont réduits par rapport à l'année dernière, ce qui est positif mais il reste encore 9 % de plus pour les hommes en catégorie C, 14 % en catégorie A pour un temps complet ; cela fait une différence quand même de rémunération annuelle vers 1.800 € en catégorie C et 4.600 en catégorie A, ce qui est significatif. Vous nous indiquez que c'est dû au régime indemnitaire mais nous aimerions avoir la décomposition de ces écarts en termes de rémunération indiciaire et de régime indemnitaire. Et nous attendons donc impatiemment le résultat de la mise en place de ce

régime indemnitaire en posant une question : Est-ce que cela compensera la dévalorisation des filières à prédominance féminine dans les métiers de la grille indiciaire, des filières sanitaires et sociales en général ?

Enfin, il manque un chapitre dans ce rapport : les mentions concernant les violences et le harcèlement au travail alors qu'une femme sur cinq se déclare victime en France, et les actions qui sont mises en place pour les détecter et les prévenir.

En ce qui concerne les politiques communales, il y a effectivement des chiffres intéressants dans le rapport mais c'est l'analyse et les programmes d'action qui manquent et dont beaucoup de communes se sont déjà dotées pour promouvoir la place des femmes, en particulier justement il manque l'analyse concernant le plus faible taux de participation des filles, et dans les stages jeunes, vous notez que le passage au taux d'effort a permis une meilleure participation à ces stages et nous nous en félicitons et souhaitons que cette tarification soit étendue là où elle n'est pas mise en place.

Sur les activités sportives pour les filles très genrées, là encore nous constatons une participation moindre des filles aux études sportives en dehors de la natation et nous sommes alertés quand même par la proportion de 16 % de filles pour les stages ados qui nous paraît un constat alarmant parce que la pratique du sport, c'est un facteur essentiel

de santé, de développement de la confiance en soi, d'intégration sociale. Nous aimerions savoir également ce qu'il en est de ces données pour les jeunes et les adultes au sein des clubs qui sont subventionnés par la mairie, sachant que la crise a fait chuter drastiquement le nombre de pratiquantes sportives si l'on en croit les rapports nationaux.

Nous proposons de mener une politique plus incitative, de mettre en place des tarifs sociaux pour les adhésions aux clubs sportifs, et pourquoi pas un espace du sport féminin lors du forum des associations pour promouvoir les activités sportives traditionnellement masculines ?

Nous aurions aussi aimé trouver la participation aux activités scientifiques de l'espace jeunes et des associations ; savoir s'il y a des actions dans les écoles ou les centres municipaux de loisirs pour la sensibilisation à l'égalité ; connaître les actions qui sont données au cours du forum sur l'orientation scolaire par exemple pour promouvoir l'orientation des filles dans les filières scientifiques, ce qui leur permettrait d'accéder à des professions mieux rémunérées comme les filières techniques de la fonction publique par exemple.

Nous savons que la crise fragilise aussi davantage les femmes qui sont plus souvent seules, chefs de famille monoparentale, moins diplômées, souvent plus précaires et donc nous aimerions avoir dans le rapport un état des lieux à Antony où l'on compte plus de 2.000 foyers sous le seuil

de pauvreté. Donc face à cette situation le nombre de personnes accompagnées par le CCAS, hommes, ou femmes, paraît faible.

Les données sur l'accès aux droits, notamment par le PIMMS ou l'action des associations soutenues par la mairie devraient compléter aussi ce rapport.

Enfin nous actons et nous saluons la présence des données sur les violences et les agressions sexuelles, elles confirment effectivement que les femmes sont les principales victimes, et nous voudrions avoir dans ce rapport le dispositif d'accompagnement et de soutien pour ces personnes, les foyers et le nombre de places en hébergement d'urgence, quand vous dites que vous allez vous en soucier sur Antony, ce serait effectivement indispensable.

Enfin, nous constatons que les femmes sont presque invisibles sur les noms des équipements Antoniens puisqu'il y a seulement trois noms de femmes pour ces infrastructures : La médiathèque Anne Fontaine, le collège Anne Frank, La résidence universitaire Louise Bourgeois, sauf si nous en avons oublié, et que tous les autres ont des noms d'hommes : le théâtre Firmin Gémier, le conservatoire, l'espace associatif, le centre culturel, les piscines, etc.

Donc nous estimons que ce rapport aujourd'hui traduit une absence de politique de promotion de l'égalité dans notre commune. Nous entendons le fait que vous voulez faire évoluer cela et nous espérons effectivement

que ce sera le cas avec l'aide notamment du centre Hubertine Auclert, il y a urgence pour les femmes Antoniennes à faire que cela change.

M. le Maire : Je ne peux pas vous laisser dire, Mme Huard, qu'il y a une absence de politique alors que justement, justement, il y a une politique qui a été bien définie au plan des effectifs municipaux, le régime indemnitaire nouveau va réduire considérablement l'écart entre les salariés hommes et les salariés femmes, qui va se réduire à pas grand-chose puisque le régime indemnitaire des professions de santé et d'autres filières administratives a été fortement augmenté alors que dans les filières techniques où il était déjà très élevé, il ne le sera pas. Donc l'écart va se réduire considérablement et je rappelle quand même qu'au niveau des cadres dirigeants de la ville, on en est maintenant à trois contre quatre. Et peut-être qu'un jour le rapport basculera. Je ne peux pas dire quand mais enfin il peut arriver que cela bascule rapidement ; et on aura plus de femmes que d'hommes aux postes de responsabilité. Il y a déjà plus de femmes que d'hommes aux postes de cadres et bientôt il y aura plus de femmes que d'hommes aux postes de haute responsabilité. Ce n'est pas exclu. Donc on ne peut pas dire qu'au niveau du personnel communal il y ait une inégalité. Ce n'est pas vrai. Il n'y a pas d'inégalité. Que les femmes fassent certains sports et pas d'autres sports, que les hommes fassent certains sports, ce n'est pas une inégalité, c'est un choix. C'est un choix que font les uns et les autres et sur ce choix-là, je

ne vois pas de raison de penser que le football est un sport plus noble que l'équitation où les femmes sont à 80 %. Voyez ? Je n'ai pas de raison de penser qu'un sport est plus noble qu'un autre et donc les femmes font le sport qu'elles veulent, les hommes font le sport qu'ils veulent et franchement ce n'est pas une question d'inégalité du tout.

Donc sur la question de l'inégalité, il y en a encore sur les salaires mais nous y travaillons. On y travaille et l'écart va se réduire parce que notre politique fait qu'il va se réduire.

Mme SCHLIENGER : Et M. le Maire a fait le choix d'avoir un élu dédié à cette question, ce n'est pas du tout le cas dans toutes les villes, cela prouve bien que l'on a une politique que l'on souhaite mettre en place : On a adhéré au Centre Hubertine Auclert, on a fait beaucoup de choses, on est en train de travailler à un réseau justement sur les violences faites aux femmes avec le CCAS et tous les acteurs ; et j'ai dit en introduction que ce rapport avait vocation à s'étoffer d'année en année avec les actions et tout ce qui serait mis en place dans les différents services. Après, vous parlez encore de la différence des filières sanitaire et sociale : Je vous ai expliqué qu'avec la Petite Enfance, évidemment, quand on a énormément de crèches, on a 220 agents, et donc tout de suite au niveau statistiques, cela met beaucoup de femmes sur ces filières-là puisque les éducatrices sont principalement des femmes. Après, est-ce qu'on souhaite qu'il y ait des éducateurs ? Pas forcément.

Comme dit M. le Maire, l'égalité ce n'est pas absolument que les filles fassent du foot et les garçons de la danse, ce n'est pas ça, c'est qu'il faut qu'il y ait une offre importante de sports, qu'il n'y ait pas de freins, qu'il n'y ait pas de gêne pour que si une fille a envie de faire de la boxe elle puisse le faire ou autre chose... C'est ça qui compte. Ce n'est pas absolument qu'on soit inter-échangeable, enfin moi l'égalité, je ne la vois pas comme ça.

M. le Maire : Par ailleurs nous allons ouvrir prochainement une Maison des Familles, C'est le projet de Pauline Galli, et vous allez voir, elle va jouer un rôle important dans l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment sur la question des violences, toutes ces questions-là seront traitées très fortement dans cette Maison des Familles.

Mme HUARD : Enfin, concernant le sport, il n'y a pas qu'une question de choix de sport encore que les choix de sports résultent des représentations que l'on s'en fait, et sur lesquels on peut aussi faire des actions, mais il s'agit aussi d'une moindre participation aux activités sportives. Le sport, c'est aussi une activité épanouissante qui conforte, qui développe la santé, et qui est indispensable. Donc le fait d'encourager les filles et les femmes à faire du sport et leur donner les moyens pour cela, cela fait partie d'une politique municipale.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme SCHLIENGER : Oui, tout à fait, et il y a effectivement des points à travailler. Celui-là pourra en être un, oui, on pourra se dire pourquoi il y a ce décrochage à ce moment-là plus chez les filles que chez les garçons, ce sera à voir, oui.

M. le Maire : Ceci dit, le nombre de licenciées féminines augmente sans arrêt à Antony. Il est passé maintenant à 37 % comme l'a dit Stéphanie ; il était à 29, il est passé à 37 il augmente sans arrêt. Et quand on construit le gymnase La Fontaine, avec notamment une grande salle pour la gymnastique rythmique, on travaille pour les filles, plus que pour les garçons.

M. PARISIS : Je voulais juste ajouter que oui, le sport est important mais quels types de sports ? Pas forcément le sport compétition. Il y a aujourd'hui beaucoup de possibilités, moi-même j'ai fait cette expérience-là en étant animateur et co-créateur d'un club sportif on va dire dans ma jeunesse puisque je ne suis plus si jeune que ça, pendant dix ans dans la région d'Orléans, et on avait des équipes mixtes sur un sport qui s'appelle le Softball. Les enfants le connaissent, ça s'appelle la Tech, ils le pratiquent des fois à l'école, et le sport loisirs je pense aussi est une manière peut-être d'inviter un peu plus ceux qui ont envie de faire du sport à le faire de manière justement un peu moins genrée, plus en partage, plus en mixité. C'est le développement du sport loisirs sans enjeu de compétition.

Mme SCHLIENGER : Après ce seront des campagnes de sensibilisation à faire auprès des animateurs, des personnes qui travaillent auprès des enfants, pourquoi pas ? On réfléchit à tout ça.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il encore des questions sur l'égalité homme/femme ? En tout cas je pense qu'à Antony il y a une politique en faveur de ces égalités et on verra dès 2022 dans le prochain rapport que ça évolue. Donc je propose que l'on prenne acte que ce rapport a été présenté.

QUESTIONS ORALES

Mme DESBOIS : Ma question est relative au vœu que l'on a souhaité porter tout à l'heure et dont vous avez considéré, M. le Maire, qu'il ne revêtait pas un caractère d'intérêt pour les Antoniens. Un vœu qui concerne effectivement les taux applicables aujourd'hui en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à l'échelle du Territoire Vallée Sud Grand Paris.

Le 16 décembre dernier le Conseil du Territoire a voté l'adoption du budget primitif 2021 de l'Etablissement public territorial qui fixe entre autres les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour chacune des onze communes du Territoire. M. le Maire, vous êtes premier vice-président du Territoire en charge des finances et vous, ainsi que les représentants de la majorité municipale Antonienne au Conseil

du Territoire, avez voté le budget primitif 2021 et la délibération liée à la TEOM. Les taux de Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères fixés pour 2021 élèvent le produit de cette taxe à un montant de plus de 44 M€, ce qui correspond à 1,3 M€ d'augmentation par rapport à 2020. Cette augmentation est supérieure aujourd'hui de 14 % au montant des dépenses nettes prévisionnelles éligibles. Elle est fléchée, ce sont des masses qui sont fléchées, donc elle est supérieure aujourd'hui de 14 % au montant des dépenses nettes prévisionnelles éligibles et qui comprennent les dépenses d'investissement présentées au budget primitif.

Les excédents de recette de cette taxe depuis 2018 s'élèvent à 32 M€ pour le Territoire Vallée Sud Grand Paris, soit l'équivalent d'environ 200 € par contribuable. Le montant de cette taxe est basé sur la valeur locative du logement qui est en croissance, vous le savez, d'année en année et cette taxe, elle est surtout due par l'ensemble des contribuables du Territoire, qu'ils soient propriétaires ou locataires, par le biais des charges qu'ils sont amenés à verser à leur bailleur.

À Antony puisque c'est le sujet qui nous intéresse, le montant de cette taxe a connu une augmentation de plus de 6 % entre 2014 et 2020, c'est un taux qui est supérieur au taux d'inflation sur la même période. Cette augmentation de l'effort demandé aux contribuables, on pourrait la trouver légitime mais elle ne s'est pas accompagnée d'une augmentation

perceptible de la qualité du service rendu, voire au contraire pour les Antoniens d'une dégradation de cette dernière notamment en raison des fréquences de passages qui peuvent être jugées insuffisantes et des horaires de ramassages qui peuvent paraître également inadaptés. Le montant indûment recouvert l'est au détriment du pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages qui sont déjà durement impactés par la crise pour nombre d'entre eux.

Pour élargir le débat dans des situations similaires, les jugements récents des tribunaux administratifs ont condamné les collectivités qui ont adopté des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères manifestement disproportionnés à rembourser intégralement les taxes perçues aux contribuables. C'est le cas notamment d'un jugement porté par la Métropole de Lyon en octobre dernier et à Nancy en décembre dernier.

En cas de recours juridique et de condamnation, Vallée Sud Grand Paris encourrait une peine pouvant aller jusqu'au remboursement de la totalité de la taxe perçue, soit 44 M€, alors que l'excédent de fonctionnement du budget du Territoire s'élève à 8 M€. Cela veut dire que dans ce cas-là le financement de l'ensemble des missions essentielles du Territoire au service des communes se trouverait fragilisé.

En décembre dernier le Président du Territoire M. Jean-Didier Berger n'a pas souhaité commenter lors d'une intervention faite sur ce sujet,

maintenant en l'état le vote du budget primitif 2021 du Territoire et donc les taux de TEOM associés.

Les élus du groupe « Antony en mouvement » se sont associés à la saisine du Préfet des Hauts-de-Seine pour demander une demande de déferé préfectoral concernant les délibérations, à la fois celle fixant les taux de la taxe d'ordures ménagères mais également celle relative au budget primitif. Et en toute logique aujourd'hui nous souhaitons, M. le Maire, qu'en tant que premier vice-président en charge des finances de l'établissement public territorial, et vous Mesdames Messieurs les conseillers municipaux qui bénéficiez d'un mandat au sein de ce Territoire, nous souhaitons savoir si vous êtes en capacité de prendre l'engagement aujourd'hui dans l'intérêt des Antoniens d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil du Territoire une délibération, c'est entre vos mains, qui modifierait les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 de manière à ce qu'ils soient en réelle adéquation avec le niveau de dépenses attendues, une délibération de fait qui rectifierait le budget primitif 2021, et une délibération qui acterait le reversement des excédents de recettes collectées au titre des années 2019 et 2020 à l'ensemble des contribuables des communes du Territoire dont les Antoniens. Je vous remercie.

Je souhaiterais savoir M. le Maire et vous, Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux, quel est votre point de vue sur ce sujet.

M. MAUGER : Pour ma part, je n'avais pas l'intention de poursuivre sur l'idée d'une question en fin de conseil municipal sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, j'ai pris acte du fait qu'il y avait un refus de votre part, M. le Maire, sur le fait que les conseillers dans cette assemblée se prononcent sur un tel vœu. Pourtant, le conseil municipal a la possibilité d'émettre des vœux, que ce soit, on l'a vu, à l'adresse de l'Education nationale quand il s'agit des ouvertures et fermetures de classes, ou d'autres instances dès lors que c'est un sujet qui échappe au conseil municipal. Néanmoins, on avait préparé effectivement un vœu qui n'est pas tout à fait avec les mêmes chiffres que ma collègue mais dont le principe est le même, dans lequel on demandait aux conseillers de se prononcer en faveur d'une demande pour modifier le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et rétablir ensuite l'équilibre budgétaire évidemment puisqu'on ne peut pas laisser le budget en déséquilibre.

Alors j'étais intervenu au Conseil Territorial pour signaler justement cet écart entre les recettes attendues sur l'exercice 2021 et le coût du service, que ce soit aussi bien en investissements qu'en dépenses. Je n'avais pas entendu de réponse de votre part mais plutôt une réponse de principe de M. Berger mettant en avant notamment les investissements. Un autre collègue était intervenu ensuite sur le budget primitif 2021 pour là encore signaler l'écart et rappeler la jurisprudence notamment en ce

qui concerne l'agglomération de Lyon, et finalement le budget a quand même été adopté. On a été très peu nombreux à ne pas l'adopter. Mais néanmoins c'est un problème qui touche tous les Antoniens. Donc il n'y a aucune raison de ne pas vouloir que nous autres conseillers, nous nous prononcions ce soir. Ce n'est pas justifié.

M. le Maire : Très bien. Écoutez, je vais vous répondre : D'abord vous n'avez pas à vous prononcer, c'est le Conseil Territorial qui se prononce, et qui s'est prononcé, et qui se reprononcera éventuellement.

Ce que je veux dire d'abord, c'est qu'effectivement, pour ceux qui ne connaissent pas le système, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères peut être couvert, peut-être mais ce n'est pas obligatoire, par une taxe qui s'appelle la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM. Certaines communes comme Montrouge n'avaient pas adopté de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elles couvraient le coût des ordures par la fiscalité générale et donc c'était la taxe d'habitation et la taxe foncière qui couvraient ce coût. Dans les autres communes il y a une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et d'une manière générale les communautés d'agglomération depuis 2003, celle du Sud, la nôtre, la CAHB, et celle du Nord, Seine-Sud, avaient des taux qui dépassaient assez nettement les besoins de financement ; la nôtre, celle du Sud, avait un taux de 5,09 %, et celle du Nord, celle de Clamart, Bagneux, Malakoff et Fontenay aux Roses, avait un taux de

6,35 ou 6,40 % de mémoire, un taux près de 6,50 en tout cas. Donc un taux nettement plus élevé. Donc les deux, l'une à dominante de droite, celle du Sud, et l'autre à dominante de gauche, socialiste et communiste, celle du Nord, avaient toutes les deux la même pratique, c'est-à-dire des taux qui dépassaient assez sensiblement les besoins qu'ils devaient couvrir.

Je note que celle du Nord, celle des communistes Bagneux, Malakoff, et celle des socialistes de l'époque, Clamart et Fontenay aux Roses, avaient un taux plus élevé : 6,35 d'un côté et 5,09 de l'autre ; vous voyez la différence, ceux qui étaient les plus vertueux n'étaient pas forcément les villes de gauche.

Le Territoire a hérité de ces taux, de cette situation, et maintenant il s'attache à rapprocher les taux, c'est-à-dire qu'il fait baisser les taux de 6,35 de Clamart, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, et il fait monter les taux de Montrouge qui étaient de zéro, donc eux effectivement souffrent actuellement, je comprends qu'ils réagissent contre cette mesure puisque c'est eux qui sont à l'origine de la demande, c'est clair, c'est le groupe « En Marche » de Montrouge qui est à l'origine de cette demande, et donc je comprends qu'il réagisse effectivement ; et le nôtre est de 5,09, on va se situer aux termes de l'harmonisation autour de 5 % pour Antony et pour les villes de l'ex-CAHB et, les autres villes qui sont actuellement à

6,35 % ils verront leur taux baisser. Voilà ce qu'il y a en cours actuellement.

Tout récemment, certains élus se sont aperçus qu'il y avait effectivement quelque chose d'anormal là-dedans. Cela fait 20 ans que ça dure et personne n'avait réagi et il en est ainsi d'ailleurs dans toute la France. Cette pratique est une pratique qui est appliquée dans toute la France pratiquement par les villes de toutes les tendances politiques confondues ; et elle a été tolérée jusqu'à présent. Maintenant elle n'est plus tolérée. Alors effectivement, réglementairement, ce n'est pas forcément une pratique conforme à la loi puisque la loi prévoit effectivement que normalement on doit couvrir à peu près les dépenses, mais elle ne dit pas « exactement » à l'euro près. Ce n'est pas une redevance affectée, c'est un impôt qui rentre dans le budget général de la commune et qui n'est pas affecté. Par conséquent il n'est pas nécessairement exactement du même montant que le montant des dépenses.

Alors, les tribunaux ont donc été saisis sans doute par vos collègues, et jusqu'à présent les réponses qui ont été apportées notamment à Lyon, ville qui est quand même une grande métropole, la métropole de Lyon c'est pas mal d'habitants, et des villes de tendances très différentes, et Lyon avait un écart de 60 % ... le montant des impôts était supérieur de 60 % à celui des dépenses. Ici, chez nous, il est de 14 %. Alors à 60 %,

effectivement le tribunal administratif a jugé qu'il y avait un écart anormal entre les recettes et les dépenses, manifestement supérieur au montant indispensable, il faut voir si maintenant le tribunal saisi par vos collègues jugera qu'à 14 % c'est encore manifestement supérieur. Ce n'est pas certain. Mais ce n'est pas non plus impossible. Alors si jamais le tribunal jugeait que ces 14 % étaient manifestement supérieurs malgré le fait que c'est quand même beaucoup moins que les 60 % déjà jugés, eh bien cela fera baisser de quelque peu, de quelques millions d'euros les recettes du Territoire, ce qui n'est pas forcément ce qu'attendent certaines communes. M. Mauger, il y a certaines communes qui attendent avec beaucoup d'impatience les investissements du Territoire pour leur théâtre, le théâtre de Malakoff ou le théâtre de Bagneux, pour leurs équipements publics, pour leur voirie, comme Châtenay-Malabry. Donc il y a effectivement des villes qui ont misé beaucoup sur les finances du Territoire et qui risquent d'être déçues si par votre action vous les faites baisser. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Mme SANSY : Pour rajouter peut-être quelques éléments à cette question en restant strictement centrée sur le ramassage des ordures ménagères : Je ne suis pas sûre qu'il faille d'emblée chercher à restreindre ce montant-là tout simplement parce que, alors moi je ne vais parler que pour ma paroisse, mais c'est vrai qu'en matière d'éducation s'est aussi posée la question par exemple de demander davantage au

Territoire en termes de ramassage des biodéchets par exemple, en termes de densification des passages dans les écoles, etc... Peut-être qu'il faut aussi prendre ce temps de réflexion et voir si au regard de la dépense engagée on n'est pas tout simplement en mesure de demander une évolution du service par rapport aux objectifs que l'on se fixe actuellement.

M. le Maire : C'est ce qui se passe actuellement d'ailleurs puisque depuis deux ans le Territoire a augmenté considérablement ses dépenses en matière de Développement Durable, notamment dans les ordures, il y a presque 1 million de plus de dépenses dû essentiellement au Développement Durable et au niveau des composteurs, mais pas seulement, enfin pas mal de décisions qui ont été prises, et ça va continuer. Alors si ces dépenses augmentent, la taxe diminuera moins évidemment, puisque là l'écart se réduira arithmétiquement très vite entre le montant de la taxe et le montant des dépenses, cela peut se réduire comme ça effectivement. Mais il est clair que de toute façon, un écart de 14 % ce n'est pas beaucoup, ce n'est pas énorme, c'est un des écarts les plus faibles que l'on puisse trouver généralement dans ce genre de pratique.

M. MAUGER : Alors deux points : Sur cet écart vous indiquez tout à l'heure qu'à Lyon il y aurait des écarts de 60 %. Dans l'un des premiers

jugements que j'ai sous les yeux, qui date de 2014 s'agissant de Lyon, ils ont été retoqués pour un écart de 15,5 %.

M. le Maire : 15,5 en 2014 ?

M. MAUGER : 15,5, oui en 2014.

M. le Maire : Ah, j'ai vu en 2019, moi.

M. MAUGER : Eh bien écoutez, je vous enverrai le jugement. Et par ailleurs, ce que j'entends, c'est que vous justifiez auprès des Antoniens le fait que la taxe soit plus élevée que le service qui leur est rendu parce qu'il y aurait des équipements à construire dans d'autres communes du Territoire.

M. le Maire : Non je ne justifie pas, je dis simplement que si le Territoire perd...

M. MAUGER : C'est pourtant exactement ce que j'ai entendu

M. le Maire : ... si le Territoire perd 5 à 6 M€ de recettes, son autofinancement baissera d'autant et il n'aura plus les moyens d'investir comme il l'a prévu. C'est tout.

M. MAUGER : Oui mais alors vous indiquez que les recettes de cette taxe ne sont pas fléchées mais néanmoins la loi vous oblige à mettre en annexe le budget spécifique pour l'enlèvement des ordures ménagères.

M. le Maire : La loi n'oblige pas à mettre en annexe le budget spécifique, l'impôt tombe dans le lot commun, dans le budget général et il n'est pas affecté.

M. MAUGER : Oui mais les documents budgétaires doivent faire figurer en annexe les dépenses et les recettes de ce service.

M. le Maire : Oui et alors ? Il n'oblige pas à équilibrer.

M. MAUGER : Et c'est ce qui permet ensuite de constater si elle est employée à autre chose que son objectif qui est fixé par la loi.

M. le Maire : Oui mais c'est le budget général. D'accord ? Ce n'est pas des usages particuliers, c'est le budget général du Territoire.

M. MAUGER : Tout à fait. Il n'y a pas de contradiction avec ce que j'avais dit.

M. le Maire : Cela veut dire que si l'autofinancement du Territoire diminue parce qu'il est obligé de réduire la TEOM, il investira moins.

M. MAUGER : Oui parce que l'emploi que vous en faisiez jusque-là ne cadrerait pas avec ce qui est prévu...

M. le Maire : L'emploi que le Territoire faisait.

M. MAUGER : Vous êtes quand même l'adjoint en charge des finances du Territoire ...

M. le Maire : Oui, moi j'applique la politique du Territoire.

M. MAUGER : Eh bien il faut vous rebeller M. le Maire, rebellez-vous !

M. le Maire : Ce n'est pas moi qui le définis.

M. MAUGER : Rebellez-vous !

M. le Maire : À Antony c'est notre politique, et ça je l'assume, je n'assume pas celle du Territoire.

M. MAUGER : Très bien, c'est entendu.

Mme DESBOIS : Je ne vais pas revenir sur une longue discussion que l'on a eu au téléphone mais je trouve cela incroyable : Premier vice-président d'un Territoire comme Vallée Sud Grand Paris et pouvoir dire que vous ne vous sentez pas partie prenante et concerné par les décisions qui sont prises par vous-même en fait, c'est complètement improbable !

M. le Maire : Non,

Mme DESBOIS : J'en fais appel à la logique et à l'esprit sain de chacun et de chacune d'entre nous. Peu importe, en l'occurrence par rapport à ce que vous dites sur la convergence des taux, certes, la convergence des taux, certes, mais en rapport M. le Maire avec les dépenses, en rapport avec le niveau de dépenses...

M. le Maire : C'est ce que j'ai dit ! Vous ne m'avez pas bien écouté !

Mme DESBOIS : Non, par rapport au niveau de dépenses en lien avec le poste de dépenses de l'enlèvement des ordures ménagères.

M. le Maire : C'est ce que j'ai dit.

Mme DESBOIS : Voilà, ce n'est pas la convergence des taux dans l'absolu.

M. le Maire : Non, ça n'a rien à voir. Il y a la convergence des taux mais ce n'est pas... Il y a un écart effectivement, il y a un écart oui, un écart de 14 %, je veux bien le croire. C'est tout.

Mme DESBOIS : Et d'autre part...

M. le Maire : Non mais qu'est-ce qu'il y a de scandaleux là-dedans ?

Mme DESBOIS : Tout à l'heure, vous m'avez demandé de ne pas couper, vous faites la même chose, donc je vous laisse parler et après je reprendrai la parole.

M. le Maire : De toute façon il n'y a pas lieu d'un débat. J'ai répondu à votre question, ça suffit. On arrête là. Les questions orales, c'est une question une réponse. Et donc on arrête. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DESBOIS : Vous allez au bout de la censure, vraiment !

M. le Maire : On applique le règlement. M. Mauger ?

M. MAUGER : Alors j'avais deux véritables questions qui sont celles que nous avons prévues. La première : Il existe deux pétitions concernant la carte scolaire, l'une intitulée « Rentrée 2021 Blanguernon, Non à la fermeture de classes », et l'autre « Pour le maintien de la scolarité dans le groupe Jules Ferry Antony ». En une semaine elles totalisent plus de 250 signataires. J'appelle les Antoniens à la signer puisqu'ils nous écoutent, ainsi que vous mes chers collègues puisqu'il semble que la possibilité de vous prononcer sous la forme d'un vœu en conseil municipal soit désormais menacée par l'arbitraire du Maire.

Dès que nous avons appris le projet de carte scolaire, nous vous avons encouragé M. le Maire à entamer le dialogue avec l'Education nationale.

Les mesures entérinées hier par l'Education nationale pourraient paraître

équilibrées sur Antony avec cinq fermetures de classes et six ouvertures mais certaines écoles vont atteindre des effectifs au-dessus de 27 élèves par classe, notamment à Blanguernon et Paul Bert, avec une particularité pour l'école Blanguernon dont les élèves sont répartis sur deux sites distants de huit cents mètres ; cette répartition est faite en fonction de la structure retenue par l'équipe enseignante et qui dépend du nombre de classes ouvertes et des fratries.

Depuis longtemps les directions d'école observent que certains élèves s'évaporent. Ils sont dans les effectifs de l'école mais disparaissent des chiffres remontés à l'inspection et à la direction académique, d'où parfois des décisions d'ouverture de classes tardive au mieux en juin, au pire en septembre. Vous avez raté le coche avec les décisions tombées cette semaine, les parents comptent sur vous pour vous mobiliser suffisamment en amont des décisions du mois de juin. Merci.

Mme SANSY : La carte scolaire, c'est un sujet qui s'invite comme chaque année dans la discussion en février-mars. Donc c'est quelque chose qui commence. Je vous rappelle que la carte scolaire c'est une prérogative de l'Education nationale. C'est-à-dire que l'Education nationale, sur la base des inscriptions et des prévisions d'inscriptions des années suivantes, projette effectivement l'ouverture ou la fermeture d'un certain nombre de classes ; c'est important parce que cela conditionne par exemple des postes d'enseignants, cela conditionne toute une

organisation, toute une logistique en arrière-plan. Donc au niveau de la mairie, on n'est pas complètement étrangers à cela puisque comme vous l'avez justement indiqué, nous avons pu lors de sessions précédentes émettre des vœux ; nous sommes en lien, je ne vais pas vous dire quotidien mais presque, avec l'inspection de l'Education nationale sur ce sujet et sur d'autres. On commence effectivement à étudier de près cette question pour envisager la manière dont les choses vont se présenter sur la base de la carte scolaire, sur la base pour certains établissements de nouvelles sectorisations, et en fonction de cela on tentera évidemment de faire au mieux pour que d'une part les classes ne soient pas surchargées, et d'autre part pour que tous les enfants puissent être scolarisés dans des conditions convenables. Mais là on est vraiment au tout début de ce sujet.

M. MAUGER : Au tout début mais les premières décisions sont tombées hier.

Mme SANSY : Eh bien comme chaque année M. Mauger c'est l'Education nationale qui, dans le cadre de son domaine de compétences, fait une première proposition, et cette première proposition nous sommes effectivement en mesure de l'étudier et d'en demander des amendements. In fine, ce sera l'Education nationale qui choisira parce que c'est son domaine de compétences.

M. DI PALMA : Je voudrais donner un petit complément quand même, corriger un peu le tir parce que par rapport à ce que vous venez de dire, M. Mauger, la première chose c'est que l'application qui est utilisée par l'Education nationale s'appelle « Onde ». Or il se trouve que cette application a une ouverture directe avec les services de l'éducation de la Ville et il se trouve que sur le département du 92 la Ville d'Antony est celle qui a l'écart le plus petit entre les chiffres qui sont montés par les directeurs d'écoles, donc l'inspection, et les prospectives de la directrice académique. Et c'est d'ailleurs parce qu'on a déjà anticipé le travail entre l'inspection, le service de l'Education et Mme Sansy que vous avez dû vous apercevoir qu'hier, au comité technique qui s'est réuni, il y avait une ouverture de classe qui s'est affectée à la Fontaine qui n'était pas prévue initialement sur le projet de carte scolaire qui était initiée précédemment.

M. MAUGER : Tout à fait, mais d'une part vous constatez comme moi les écarts dont je parlais, le phénomène d'évaporation qui interroge ; et par ailleurs, pour ce que je sais à travers nos contacts syndicaux, c'est l'une des représentantes syndicales qui a obtenu cette ouverture de classe.

M. DI PALMA : Oui, elle l'a obtenue parce que c'est son rôle que de défendre les intérêts des écoles. Les écoles font remonter par le biais de leurs syndicats, j'ai été le premier à le faire et je continuerai à épauler les directeurs dans ce sens-là, effectivement de façon à ce que le comité technique puisse être représenté, sinon l'inspectrice de la circonscription

n'est pas entendue, elle ne siège pas au comité technique, donc le seul moyen de faire remonter les effectifs des écoles, c'est bien le travail qui est fait en amont de façon à ce que ce soit entendu. Mais parallèlement, il y a un travail qui est fait auprès de la directrice académique et ça c'est la ville qui le fait, grâce au travail du service et grâce aux remontées des élus.

M. MAUGER : Une deuxième question : Dans la réponse que vous avez faite au préfet des Hauts-de-Seine, M. le Maire, dans le cadre du PLU, vous annoncez « la Ville à travers sa coopérative Hauts de Bièvre Habitat se propose de construire une résidence sociale de 150 PLAI en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Préfecture de Région sur le site de l'INRAE ». Peut-on en savoir plus sur la réalisation de ce projet et quelle sera sa nature ? Le besoin du département en matière d'accueil dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance est très important. Les téléspectateurs de France 3 ont pu voir dans un reportage les pratiques scandaleuses de notre département avec 600 mineurs mis dans des hôtels parfois sans aucun accompagnement. Le nouvel immeuble de bureaux de La Croix de Berny accompagnera en 2023 le Service des Solidarités Territoriales, SST 13, on peut s'en réjouir, mais dans un rapport tout récent et assez sévère de l'inspection générale des affaires sociales, on lit que la réorganisation des services sociaux s'accompagne d'un départ de près de 30 % des professionnels de l'aide

sociale à l'enfance du département en 18 mois. Alertés par la Ligue des Droits de l'Homme et le « Réseau éducation sans frontières » sur les mises à la rue dès leurs 18 ans des jeunes majeurs non accompagnés à la dernière rentrée, nous avons écrit au Président du Département. Je dois vous dire que sa réponse ne comportait pas d'éléments véritablement rassurants.

Nous savons que l'aide sociale à l'enfance n'est pas de la compétence de la Ville mais d'une part Antony a des conseillers départementaux qui peuvent agir, et d'autre part, pour que des structures d'hébergement et des foyers de jeunes travailleurs voient le jour, il faut que des communes acceptent de les accueillir. Quelle est votre politique en la matière ?

Je finis juste par un exemple : Le premier mineur isolé que le Réseau éducation sans frontières a eu à défendre en 2014 dans le 92 Sud avait été mis à la rue le jour de ses 18 ans. Jusqu'alors il avait végété à l'hôtel depuis ses 16 ans et demi, arrivé non francophone et totalement analphabète, il l'était encore à 18 ans. Sans l'engagement des familles qui l'ont recueilli et des élus qui l'ont soutenu, il aurait rejoint ses compagnons de galère et se serait sans doute fait expulser un jour. C'est aujourd'hui un jeune homme qui a obtenu deux diplômes et travaille à la mairie d'Argenteuil.

M. le Maire : Pour répondre à votre question, la seule qui nous concerne, ce n'est pas Hauts de Bièvre Habitat qui a été retenu pour construire

cette résidence sociale, c'est Coallia que la Préfecture de Région a retenue, et pour le moment je n'en sais pas plus. Mais nous serons associés à ce projet totalement.

Mme DESBOIS : Je vais faire très court : Je voulais juste me faire l'écho de l'inquiétude qui commence à monter chez les habitants du quartier des Rabats ; on l'a vu à travers les sujets d'urbanisme que l'on a pu aborder, ce quartier va être amené à évoluer. On a parlé des programmes prévus rue Léonard de Vinci, également rue des Rabats, donc il va être amené effectivement à évoluer, ce qui va impacter et les circulations des habitants et globalement la physionomie du quartier. Le fait que le quartier soit amené, je dirais, à se transformer, ce n'est pas un sujet, c'est le propre de notre commune, en revanche il serait de bon ton je pense de donner aux habitants de la visibilité. Savoir ce qui est prévu sur la manière dont ça va emporter des contraintes ou de quelle manière vont être facilités pour eux les accès ; et donner en tout cas des perspectives effectivement sur l'aménagement, la vision en matière d'aménagement qui prévoit ce quartier d'autant plus que c'est un quartier qui va être, je dirais, pris dans l'aspiration aussi de l'aménagement de la zone Antonypole ; on voit bien en matière de voies de circulation la capillarité qu'il peut y avoir. Donc ma question est la suivante : est-ce que vous pouvez envisager sans parler de concertation de pouvoir faire une information et de donner aux habitants de ce quartier-là plutôt que de voir

fleurir des permis de construire et des programmes et de fonctionner par bruits de couloir, ce qui crée de l'inquiétude, de pouvoir leur donner de la visibilité ?

Et deuxième question qui est très rapide : La commissaire enquêtrice, lors du projet de modification du PLU, avait effectivement émis un avis favorable et en même temps avait engagé notre commune à engager une réflexion à court terme sur la hauteur du bâti sur la commune. Est-ce que vous avez, M. le Maire, réfléchi à l'échéance de cette réflexion ? Merci beaucoup.

M. le Maire : Si vous avez lu la modification du PLU, il n'est plus question du tout de construire des immeubles en zone pavillonnaire, et la partie des Rabats qui est actuellement en zone pavillonnaire ne bougera pas, non seulement il n'y aura pas d'immeubles à la place des pavillons, mais il n'y aura même pas plus de pavillons parce qu'ils n'auront plus le droit de construire sur les espaces verts situés à l'arrière. Par contre, ce que l'on pourra dire aux habitants des Rabats, c'est qu'on va refaire entièrement leur rue. Entièrement. La rue des Rabats est une rue qui a été construite dans les années 50, sans sous-bassement digne de ce nom, et par conséquent le sol se fissure sans arrêt et ça vibre. Quand les camions passent, quand les bus passent, ça vibre et notamment quand il y a un ralentisseur. Donc les gens nous demandent de mettre des ralentisseurs mais après, ils se plaignent que ça vibre. Et c'est normal. La

rue a été mal bâtie et on va donc la reconstruire entièrement, ça va coûter cher puisqu'il va falloir créer une infrastructure solide pour cette rue, mais on va la reconstruire et les travaux vont commencer bientôt. Enfin, on va d'abord quand même étudier, les études vont commencer bientôt et les travaux ensuite. La rue des Rabats fait 1.500 mètres à peu près de long. C'est très long, très long, donc on va s'y atteler. C'est un grand projet mais sur le plan des projets immobiliers, ils vont s'arrêter.

Mme SANSY : Il y a deux élus de la majorité qui vivent dans le quartier des Rabats, plus deux autres qui interviennent sur les conseils d'école de l'école des Rabats, donc on est amenés effectivement à communiquer un petit peu sur ces projets-là dans le cadre des conseils d'école et puis en proximité, au quotidien, au fur et à mesure que les questions se posent. Alors il y a quelques inquiétudes effectivement qui ont été liées notamment à ces grandes constructions qui se sont enchaînées à un moment, il y a aussi beaucoup d'impatience de voir arriver le projet Antonypole et de se rapprocher effectivement des moyens de transports plus modernes que ceux dont le quartier dispose actuellement. Enfin moi, c'est ce que j'ai pu constater.

M. le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc s'il n'y en a pas, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19h25.

